

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT A L'HARMONISATION DE L'AIDE

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

RAPPORT FINAL

**EVALUATION NATIONALE
DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE PARIS
(PHASE 2)**

GROUPEMENT BAC+ / ADERC



Janvier 2011



Carte du Mali : Google EF

TABLE DE MATIERES

PREFACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES ACRONYMES	v
RESUME EXECUTIF	viii
A. INTRODUCTION	1
A.1 OBJECTIFS ET CHAMPS D'APPLICATION DE L'EVALUATION PHASE II	2
A.2 APPROCHES, METHODOLOGIES ET LIMITES	2
B. CONSTATS SUR LES QUESTIONS D'EVALUATION COMMUNES	5
Question évaluative B1 :	5
B.1.1 LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU MALI : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	5
B1.2. LE CONTEXTE ACTUEL DE L'AIDE : LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INFLUENCE	9
B1.3. LA PLACE DE L'AIDE SOUMISE AUX PRINCIPES DE LA DECLARATION DE PARIS	12
B1.4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE	15
B2. Question Evaluative 2 (Processus Intermédiaires)	16
B2.1 Les données sur l'aide	16
B2.2 L'efficacité de l'aide au Mali : situation des progrès dans la mise en œuvre des engagements	18
B2. 3 Les résultats intermédiaires	21
a. Appropriation du Développement du Pays	21
b. Bâtir des partenariats plus efficaces et davantage ouverts	21
c. Obtenir des résultats de développement et en rendre compte	27
B3. Question évaluative 3	30
B.3.1. Vue d'ensemble des secteurs Santé et Agriculture	30
B.3.1.1 secteur santé	30
B.3.1.2 Secteur Agriculture	35
B3.2. Impact de la Déclaration de Paris sur la réduction de la pauvreté	39
B3. 3 La mise en œuvre de la DdP et renforcement des capacités institutionnelles et du capital social	40
B3.4 : Modalités de l'aide, soutien budgétaire général ou sectoriel	41
B3.5. OMD au le Mali Selon le rapport du PNUD sur les OMD au Mali les performances sont très contrastées selon les 8 objectifs et les cibles de référence.	45
B4. Cadre des Conclusions	46
B4.1 La Déclaration de Paris, et l'efficacité de l'aide	46
B4.2 Mise en œuvre des cinq principes de la Déclaration de Paris	46
B4.3 Déclaration de Paris et résultats de développement	47
B4. 3.1 Secteur de la santé	47
B4.3.2 Secteur de l'Agriculture	48
B4.4 Valeur ajoutée de la Déclaration de Paris et nouveaux partenaires de coopération	49
C PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS (LE CAS ECHEANT) DECOULANT DES QUESTIONS EVALUATIVES COMMUNES	50
C1 Enseignements	50
C2 Recommandations	50
C2.1. Recommandations au Gouvernement	50
C2.2 Recommandations aux PTF	51
D. CONSTATS DES QUESTIONS D'EVALUATION SPECIFIQUES AU MALI	51
D1. Secteur Santé	51
D1.1 Contexte du développement du secteur sanitaire	51
D1.2. Mise en œuvre de la déclaration de Paris	52
D1.3 Conclusion sur les effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	58
D2. Secteur agriculture	60
D2.1. Contexte	60

D2.2 Mise en œuvre de la Déclaration de Paris.....	61
D.2.3 Conclusion sur les effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	66
D3. Structures colocalisées.....	66
D3.1 Analyse Comparative des Trois Structures.....	67
D3.2. Programme de travail conjoint.....	69
D3.3. Analyse de la performance des structures colocalisées.....	69
E. PRINCIPALES CONCLUSIONS, LEÇONS ET RECOMMANDATIONS (LE CAS ECHEANT) DECOULANT DES QUESTIONS D’EVALUATION SPECIFIQUES AUX PAYS (SI DE TELLES QUESTIONS ONT ETE ADOPTEES).	70
E1. Leçons à tirer.....	70
E1.1. Secteur Santé	70
E1.2. Secteur agriculture.....	70
E1.3 Structures colocalisées	71
E2. Recommandations.....	71
E2.1. Secteur santé :	71
E2.2. Secteur agriculture.....	71
E2.3 Structures colocalisées	72
F. PRINCIPALES IMPLICATIONS EVENTUELLES AU-DELA DE LA PERIODE PREVUE DE LA DDP	73
<i>Liste des Annexes</i>	76
Annexe b: cadre d’évaluation MALI	I
Annexe 1 : Structures impliquées dans la gestion de l’APD au Mali.....	XVI
Annexe 2 : Liste des figures	XXIII
Annexe 3 : Liste des tableaux	XXIV
Annexe 4 : Liste des Personnes Rencontrées.....	XXV
Annexe 5 : Liste des Documents Consultés	XXVII
Annexe 6 : Liste de l’Equipe d’Evaluation du Mali.	XXXI
2. Consortium des Bureaux d’Etudes :	XXXI
3. Equipe de Consultants :	XXXII

PREFACE

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris (DdP) a été le début d'un processus innovateur mais aussi la fin d'une période de mécanisme de gestion de l'aide qui a coïncidé avec les années d'ajustement structurel dans de nombreux pays pauvres. L'ancienne conception de l'aide était marquée par :

- la prise en compte surtout des priorités des Donneurs plutôt que de celles du pays bénéficiaire,
- l'application des multiples et complexes procédures des donateurs,
- l'absence de responsabilité du donneur quant aux effets des décisions prises.

La Déclaration de Paris quant à elle a été bâtie sur les principes fondamentaux que sont :

- le pays bénéficiaire définit lui-même ses priorités,
- les donateurs s'alignent sur les priorités du pays partenaire et s'intègrent dans les mécanismes de gestion du pays,
- les donateurs harmonisent leurs interventions entre eux pour ensuite s'entendre collectivement avec le pays partenaire,
- le partenaire et les donateurs partagent la responsabilité des résultats et rendent compte.

Le gouvernement du Mali, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers ont rapidement compris les enjeux de la Déclaration de Paris dont l'objectif premier est d'améliorer considérablement l'efficacité de l'aide et son impact sur les résultats développementaux. Le premier Arrangement Cadre basé sur les principes de la Déclaration de Paris a été signé dès mars 2006.

La Déclaration de Paris ayant prévu aussi un processus d'évaluation périodique, une équipe de consultants a été chargée de donner un avis indépendant sur sa mise en œuvre au Mali.

A travers ce rapport, cette équipe a essayé de répondre aux questions fondamentales de cette évaluation et celles spécifiques au Mali.

REMERCIEMENTS

Ce rapport est le fruit d'une collaboration intense entre l'Equipe Nationale d'Evaluation et toutes les parties prenantes à cette évaluation. L'équipe de Consultants tient à remercier les représentants du Gouvernement du Mali qui, malgré leurs préoccupations quotidiennes ont tenu à la recevoir et donner leurs assentiments sur les différents engagements pris dans la Déclaration de Paris et dans l'Agenda d'Accra. Elle tient à renouveler sa sincère gratitude aux organisations de la société civile, qui avec leur réalisme habituel, ont prodigué des conseils et recommandations pour une meilleure utilisation de l'aide publique au développement. Les partenaires techniques et financiers du Mali malgré leur calendrier surchargé, ont grandement ouvert leurs portes et donné des appréciations pertinentes sur leurs contributions et la manière de faire dans un pays auquel ils sont attachés et se battent pour le mieux être de ses populations.

Tout cela n'aurait pu réussir sans le concours appréciable d'un côté, de Julie Chevillard, Assistante au Pool Technique, Mme Bamba Taïbatou Thiam, Assistante Administrative et Financière au Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA), de l'autre côté, Monsieur Drissa Mansa Sidibé, Expert au SHA. Nous n'oublions pas notre Assistant de Recherche, Monsieur Mohamed Oumar Touré, qui de jour et de nuit a déployé des efforts énormes afin que nous puissions respecter les délais contractuels.

Nos profondes gratitude vont aussi à l'endroit du Président du SHA et à ses collaborateurs, aux Coordinateurs de la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) et du Pool Technique, pour leurs conseils précieux et leur entière disponibilité.

L'équipe de consultants a compris dès le départ que cet exercice d'évaluation était complexe compte tenu des enjeux et des intérêts en cause. Malgré les contraintes et les positions divergentes survenues tout le long du processus d'évaluation, elle tient à réaffirmer que son souci majeur était de procéder à une évaluation indépendante, intègre et d'une large couverture.

L'équipe de consultants tient à souligner qu'elle est seule responsable des idées, faits, interprétations et conclusions exprimés dans le présent rapport.

LISTE DES ACRONYMES

ACRONYMES	DEVELOPPEMENT
AAA	Agenda d' Actions d' Accra
ABG	Appui Budgétaire Général/Global
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ACCT	Agence Comptable Centrale du Trésor
AFD	Agence Française de Développement
AN	Assemblée Nationale
ANICT	Agence Nationale d' Investissement des Collectivités Territoriales
APCAM	Assemblée Permanente des Chambre d' Agriculture du Mali
APD	Aide Publique au Développement
ASDI	Agence Suédoise de Développement International
ASACO	Association de Santé Communautaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l' Afrique de l' Ouest
BM	Banque Mondiale
BPO	Budget Programme par Objectifs
BSI	Budget Spéciale d' Investissement
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CAD	Comité d' Aide au Développement
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCIM	Chambre de Commerce et d' Industrie du Mali
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique et Douanière de l' Afrique de l' Ouest
CGSP	Contrôle Général des Services Publics
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CPAR	Country Procurement Assessment Report
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Cellule Technique
DAF	Direction Administrative et Financière
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DCI	Direction de la Coopération Internationale
DdP	Déclaration de Paris
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DPM	Direction de la Pharmacie et du Médicament
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
DNA	Direction Nationale de l' Agriculture
DNCF	Direction Nationale du Contrôle Financier
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural

DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DNP	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNTCP	Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.
ECOWAP	Politique Agricole des Etats de la CEDEAO
EDSM	Enquête Démographique et de Santé au Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
EPIN	Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
FMI	Fonds Monétaire International
GdM	Gouvernement du Mali
GFP	Gestion des Finances Publiques
GFS	Government Financials Statistics
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA	International Development Association
IDH	Indice du Développement Humain
IER	Institut d'Economie Rural
IF	Inspection des Finances
INSTAT	Institut National de Statistique
ISDH	Indice sexospécifique du Développement Humain
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MA	Ministère de l'Agriculture
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MDA	Ministères ; directions et agences
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEF	Ministère l'Economie et des Finances
MENOR	Monitoring Externe National Orienté sur les Résultats
MII	Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides
MS	Ministère de la Santé
NEPAD	Nouveau Plan de Développement Economique pour l'Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economiques
ODH	Observatoire du Développement Humain
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAA	Plan d'Action d'Accra
P/P	Projets et Programmes
PAGAM/GFP	Plan d'Action Gouvernementale pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques.
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDES	Projet de Développement Economique et Social
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses Publiques et Responsabilité Financière)
PFM-PR	Public Finance Management-Performance Report (Rapport de Performance de la Gestion des Finances Publiques)
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement du Secteur Education
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODESS	Programme Décennal Sanitaire et Social
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SCCS	Section des Comptes de la Cour Suprême
SDR	Secteur du Développement Rural
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SEDIZON	Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Développement Intégré de la Zone office du Niger
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UBT	Unités de Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	United States Agency for international Development
SIH	Système d'Information Hospitalier
SLIS	Système Local d'Information Sanitaire

RESUME EXECUTIF

1. Introduction:

L'Aide Publique au Développement a fait l'objet d'une attention particulière depuis le milieu des années 1990. Le CAD de l'OCDE a sélectionné le Mali comme pays pilote pour initier une revue de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, plusieurs démarches visant les réformes de l'aide ont été entreprises et des mécanismes institutionnels ont été adoptés par le gouvernement et les bailleurs. Les rapports sur la réforme de l'aide au Mali montrent que par rapport aux objectifs initiaux la démarche qui n'avait pas rencontré concrètement les succès escomptés sur la période 1996-2001, a connu une évolution très favorable dans la période 2006-2010 (cf évolution constatée dans les deux rapports d'évaluation PEFA 2006 et 2010). On remarque que les instances de concertation mises en place dans le cadre de la réforme de l'aide se sont avérées des lieux importants pour le dialogue, le partage d'information ainsi que pour la coordination des bailleurs.

Depuis 2002 des innovations ont été perceptibles dans les pratiques d'aide au développement au Mali.

Sur le plan de la coordination, un changement notable est apparu depuis 2002 en association avec la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP. Depuis l'adoption du CSLP, la Commission mixte Mali-PTF s'est tenue de manière régulière, et a porté sur plusieurs thèmes liés à la mise en œuvre du CSLP comme le secteur de l'éducation, celui de la décentralisation ainsi que celui de la gestion des finances publiques. Les commissions mixtes sont demeurées néanmoins davantage un lieu de partage d'information plutôt qu'un lieu formel de coordination ou de prise de décision. Cependant des avancées notables ont été constatées depuis 2007 avec la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (DdP).

L'évaluation périodique des engagements pris par les parties prenantes est un principe fondamental de la DdP et du Plan d'Action d' Accra.

La présente évaluation de la Phase 2 s'inscrit dans ce cadre.

2. Constats sur les questions d'évaluation communes

Conformément au Cahier de Charges Génériques et aux Termes de Référence de l'Etude d'Evaluation, les constats succincts sur les questions d'évaluation communes sont présentés comme suit :

2.1. Contexte de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris : L'Aide Publique au Développement (APD) est l'ensemble des ressources fournies par les bailleurs de fonds à un pays pour soutenir son développement. Le Mali a bénéficié d'aide depuis le début de son indépendance. Au cours de cette période l'aide a considérablement augmenté passant de dix millions dollars US par an dans les années 1960 à 558 millions dollars en 2007. L'aide a représenté en 2009 près de 10% du PIB ce qui équivaut à 45 % du budget d'Etat.

Les facteurs déterminant l'octroi de l'aide à un pays présentent trois caractéristiques majeures, à savoir : son volume, sa forme et sa provenance. Le volume de l'aide accordée par les PTF est fonction du niveau de développement du pays, de la qualité de sa gouvernance et de sa vulnérabilité aux chocs externes. Toutefois il peut dépendre aussi de la situation économique, financière et sociopolitique de chaque PTF.

Au nombre des facteurs qui ont eu de l'influence sur l'aide, on peut citer les différentes mesures adoptées par le Mali depuis l'adoption de la Déclaration de Paris en mars 2005. Parmi celles-ci on retiendra le CSCR (2007-2011) adopté par le gouvernement en 2006 ; la signature en 2006 de l'Arrangement Cadre entre le gouvernement du Mali et les partenaires au développement du Mali relatif aux appuis budgétaires ; les Arrangements Spécifiques entre le GdM et les PTF relatifs aux appuis budgétaires sectoriels en faveur des secteurs de la santé (sanitaire et social) et l'éducation en 2006 ; l'adoption par le gouvernement du Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide 2007-2009 en 2007 ; l'adoption par les PTF de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP-2009) qui est la manifestation d'une volonté politique des PTF du Mali de changer profondément leurs modalités d'aide ; l'adoption en 2005 d'un document cadre de la politique

nationale de décentralisation (2005-2014) articulé autour de quatre axes : le développement des capacités des collectivités territoriales, l'amélioration de la déconcentration, le développement de la citoyenneté et le développement des prestations privées des services au niveau local.

Dans les facteurs influant la mise en œuvre de la DdP, au plan national, il y a lieu de souligner les efforts fournis par le gouvernement et les PTF dans le but d'une amélioration de l'efficacité de l'aide. On notera par exemple la mise en place du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et le Pool Technique des PTF. Cela a permis l'amorce d'un dialogue régulier entre le GdM et ses partenaires au développement.

En matière d'éléments significatifs dans le domaine de l'aide, on peut retenir aussi qu'en plus des fournisseurs traditionnels d'aide du Mali (adhérents à la Déclaration de Paris), d'autres pays interviennent également de façon substantielle tels que : la Chine, la Lybie, l'Inde, le Brésil et le Venezuela. Les financements de ces pays interviennent prioritairement dans les secteurs ciblés tels que l'agriculture, les infrastructures et la santé.

Un autre facteur d'influence capitale sur l'APD au Mali réside dans les effets des crises énergétique, alimentaire et financière sur l'économie du pays. Ainsi, les conséquences de la crise acridienne de la campagne agricole 2004-2005 ont entraîné une perte pour le budget de l'Etat et compensée par une subvention afin d'approvisionner le pays en céréales. En 2008, la flambée des prix des produits alimentaires sur le marché international a été contenue par des exonérations fiscales sur les importations de produits alimentaires. Des PTF ont accordé des financements compensatoires à travers le budget d'Etat.

2.2. Processus intermédiaires : Depuis la mise en œuvre de la DdP on peut noter au Mali une évolution positive dans la mise en œuvre des engagements pris même si certaines difficultés persistent encore. Des cinq axes de la DdP on notera en matière de :

Appropriation : Concernant le renforcement des stratégies et de cadres opérationnels, on retiendra qu'en 2006 un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté a été adopté par le gouvernement pour la période 2007-2009 ; l'approche Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été généralisée en passant de quatre (4) départements ministériels à quatorze (14) ; le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) est actualisé annuellement ; le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide a été mis en place.

Au nombre des résultats, on retiendra que l'élaboration du Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) est maîtrisée par les représentants des structures nationales. Les ministères sectoriels ont renforcé leurs capacités en essayant chaque année d'améliorer leur cadre budgétaire ; le programme commun des structures colocalisées est mis en vigueur ;

Cependant, l'appropriation a été et demeurera un processus lent et encore limité. Elle concerne beaucoup plus l'Etat central que les autorités régionales et locales. L'appropriation est plus avancée dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la gestion macroéconomique. Le leadership timide du pays a une influence sur ce degré d'appropriation.

Alignement : L'Arrangement Cadre entre le Mali et ses PTF prévoit explicitement en matière d'alignement de l'aide sur les priorités nationales : une concertation/coordination conduite par le gouvernement ; des conditionnalités harmonisées entre donateurs s'appuyant sur les stratégies et programmes du gouvernement ; des engagements financiers pluriannuels (sous réserve des performances réalisées) de la part des donateurs, afin de permettre au gouvernement d'établir ses prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ; un calendrier d'engagements et des versements des donateurs compatible avec le cycle budgétaire de l'Etat ; des dispositions d'évaluation des donateurs intégrés aux dispositifs d'évaluation du gouvernement.

Malgré ces différents engagements des difficultés subsistent : les priorités de certains donateurs et celles du Mali ne sont pas alignées ; le refus de certains à utiliser les systèmes et procédures nationaux. Les raisons

évoquées ont trait à l'incompatibilité des systèmes et procédures avec les normes internationales, la non fiabilité et d'efficacité des systèmes nationaux.

Harmonisation : En vue de la simplification et de l'harmonisation des procédures, des actions ont été menées au niveau national parmi lesquelles on peut noter : une première évaluation PEFA (Public Expenditure and financial Accountabilty) a été opérée en 2006 ; un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) a été approuvé par le gouvernement en avril 2005 pour la période 2006-2009 et pour une seconde phase 2011-2015 ; une autre évaluation PEFA plus récente vient de se terminer ; un nouveau Code des Marchés Publics a été adopté en 2008 pour y introduire plus de transparence et de déconcentration.

Parmi les difficultés, il faut noter que les représentations locales des PTF ne sont pas des fois en phase avec leurs sièges.

Gestion Axée sur les Résultats : Les programmes axés sur les résultats sont introduits de façon lente et sectorielle. Certains programmes sectoriels sont plus avancés (santé, éducation, décentralisation).

En ce qui concerne l'aide budgétaire sectorielle, elle s'accompagne de mécanisme de suivi reposant sur des grilles d'indicateurs de performance annuelle, des rapports de suivi techniques et financiers, la revue des dépenses publiques du secteur ainsi qu'un rapport d'audit des dépenses du programme. Le suivi déclenche une partie des décaissements dépendants de l'atteinte de plusieurs objectifs sectoriels.

Cependant il a été constaté que les donateurs font peu d'effort pour renforcer les mécanismes et outils d'évaluation des stratégies nationales.

Responsabilité Mutuelle : L'objectif est d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs (gouvernement, PTF, Parlement et Société Civile) pour contrôler et rendre transparente la gestion de l'aide. Beaucoup d'efforts ont été faits pour renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques. Mais des efforts doivent encore être déployés dans l'efficacité des structures de contrôle et de la lutte contre la corruption.

2.3. Résultats Développementaux : S'il est difficile d'attribuer les résultats développementaux aux seuls facteurs de la DdP, on peut toutefois affirmer qu'ils y ont contribué. Le soutien des efforts de développement du Mali à travers une aide significative (environ 10% du PIB) a permis de maintenir un taux de croissance économique annuel supérieur à celui de la démographie (3,6 % contre 3,1%). En outre l'incidence de la pauvreté monétaire est estimée à 43,7 % en 2009 soit une baisse de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2006 (47,4%). Elle a significativement baissé en milieu rural, passant de 57,6 % à 53, 5 % grâce aux investissements publics notamment dans les infrastructures de base.

Les secteurs de santé, de l'agriculture et de l'éducation ont fait l'objet d'attention particulière et du gouvernement du Mali et de ses Partenaires au développement.

3. Principaux enseignements et Recommandations :

La mise en œuvre de la DdP a permis certains progrès, certains résultats qu'il faut capitaliser et renforcer pour espérer de résultats durables à long terme.

3.1 Enseignements :

a) On peut noter les aspects positifs essentiels suivants :

- le renforcement de la confiance entre le gouvernement et les PTF,
- l'existence d'un cadre permanent de concertation,

- un cadre partenarial qui se développe et essaye de prendre en charge la gestion de l'aide sous tous ses aspects ;
- les reformes enclenchées sont considérées comme positives même si elles demeurent lentes.
- Du côté des PTF, le début timide d'utilisation des procédures et systèmes nationaux.

b) Des faiblesses persistent aussi à savoir :

- la faiblesse du mécanisme de coordination de l'aide,
- la dispersion des rôles des structures chargées de la gestion de l'aide et les difficultés de comptabilisation,
- la faiblesse du rapportage pour rendre compte aux citoyens l'utilisation des ressources de l'APD.

Du côté des PTF on peut noter :

- l'insuffisante délégation de pouvoir des sièges des PTF à leurs représentations locales,
- la faible prévisibilité de l'aide malgré l'adoption du CRMT,
- le refus de certains PTF à s'aligner sur les procédures nationales,
- le manque de volonté manifeste à réduire les unités parallèles.

3.2 Recommandations :

Les recommandations fondamentales sont les suivantes :

a) A l'endroit du Gouvernement,

- rationaliser le système de coordination et de gestion de l'APD,
- améliorer la fiabilité des données sur l'aide et sur le budget,
- renforcer les évaluations des politiques publiques,
- améliorer la performance des structures de contrôle dans le cadre des vérifications financières et de la lutte contre la corruption,
- améliorer la transparence sur l'utilisation des ressources publiques,
- renforcer les pouvoirs et les capacités du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide.

b) A l'endroit des PTF,

- respecter les engagements pris dans la Déclaration de Paris,
- renforcer la prévisibilité de l'aide,

A. INTRODUCTION

La nécessité de procéder à une évaluation indépendante fait partie intégrante de la Déclaration de Paris et elle a été réitérée dans l'Agenda d'Actions d'Accra (AAA) en 2008. La première phase de l'évaluation globale s'est déroulée de mars 2007 à septembre 2008 et son objectif était de fournir des informations sur les « comment » et les « pourquoi » du premier processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, en considérant les intrants et les premiers extrants. La seconde phase de l'évaluation de la Déclaration de Paris a débuté à la suite du 3^{ème} Forum de Haut Niveau d'Accra (2008) et elle s'achèvera au 4^{ème} Forum de Haut Niveau qui se tiendra en Corée (2011). Cette seconde phase mettra en exergue les réalisations et les résultats accomplis.

Au titre de l'analyse de l'aide internationale, le Mali fait l'objet d'une attention particulière depuis le milieu des années 1990. Le CAD de l'OCDE a sélectionné le Mali comme pays pilote pour initier une revue de l'efficacité de l'aide. Dans ce contexte, plusieurs démarches visant les réformes de l'aide ont été entreprises et des mécanismes institutionnels ont été adoptés par le gouvernement et les bailleurs. Les nombreux efforts ont abouti à des progrès sur le plan de la coordination, on remarque que les instances de concertation mises en place dans le cadre de la réforme de l'aide se sont avérées des lieux importants pour le dialogue, le partage d'information ainsi que pour la coordination des bailleurs. Même si le processus n'a pas abouti à des transformations fondamentales des pratiques d'aide, des innovations ont été perceptibles dans les pratiques d'aide au développement au Mali depuis 2002.

Sur le plan de la coordination, un changement notable est apparu depuis 2002 en association avec la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLP. Depuis l'adoption du CSLP, la Commission mixte Mali-Partenaires s'est tenue de manière régulière, et a porté sur plusieurs thèmes liés à la mise en œuvre du CSLP comme le secteur de l'éducation, celui de la décentralisation ainsi que celui de la gestion des finances publiques. Les commissions mixtes sont demeurées néanmoins davantage un lieu de partage d'information plutôt qu'un lieu formel de coordination ou de prise de décision.

Plusieurs questions restaient sans réponse notamment dans le cadre des relations entre le Gouvernement et les PTF.

La Déclaration de Paris est une piste de solutions à ces interrogations. En effet, le 2 mars 2005, les ministres de 91 pays donateurs et pays partenaires et les responsables de 26 d'institutions d'aide au développement, de 14 membres de la société civile et du secteur privé ont souscrit aux engagements conjoints de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. De ce fait, ils ont engagé leur pays et institutions à assumer leurs responsabilités afin de contribuer le mieux possible à l'efficacité de l'aide au développement.

Les résolutions de la Déclaration sont articulées autour de cinq principes : **l'appropriation** par les pays; **l'alignement des donateurs** sur les stratégies, les systèmes et les procédures des pays ; **l'harmonisation** des actions des donateurs; **la gestion axée sur les résultats**; et **la responsabilité mutuelle**. Ces engagements sont le fruit d'une série de rencontres et travaux en matière d'efficacité de l'aide depuis 1996, dont le 1^{er} Forum de Haut Niveau sur l'Harmonisation tenu à Rome, en février 2003, et la Table-ronde sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, à Marrakech, en novembre 2004.

La première phase de l'évaluation de la Déclaration de Paris (à laquelle le Mali n'a pas pris part) était axée sur les enseignements pratiques tirés de la mise en œuvre et a contribué aux débats politiques sur l'efficacité de l'aide menés lors du 3^{ème} Forum de haut niveau (qui s'est tenu au Ghana en septembre 2008) et au sein d'autres forums. La seconde phase sera davantage axée sur une analyse orientée vers les résultats, qui sera présentée en 2011, lors du 4^e Forum de haut niveau.

A.1 OBJECTIFS ET CHAMPS D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION PHASE II

L'objectif général de la seconde phase de l'évaluation est d'apprécier la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris ainsi que sa contribution à l'efficacité de l'aide et, en fin de compte, à l'efficacité du développement, y compris la réduction de la pauvreté.

À cette fin, l'évaluation va décrire et analyser les résultats de la Déclaration de Paris en termes d'amélioration de l'efficacité de l'aide ainsi que la contribution de l'aide aux résultats en matière de développement.

L'évaluation doit analyser les résultats en contexte, en tenant compte des conditions préalables requises qui pourraient entraîner ou entraver des résultats positifs en matière de développement soutenus par l'aide.

Les objectifs spécifiques sont notamment :

- décrire les résultats obtenus par la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- permettre aux « partenariats » nationaux, aux pays partenaires et aux donateurs/agences de clarifier, d'améliorer et de renforcer les politiques et les pratiques en cohérence avec la Déclaration de Paris en vue de garantir l'efficacité de l'aide et celle du développement.

La deuxième phase de l'évaluation doit mettre l'accent sur les résultats et réalisations volontaires et involontaires en matière d'efficacité de l'aide pouvant être attribués aux principes de l'efficacité de l'aide de la Déclaration de Paris, en tenant compte du contexte national ainsi que des facteurs et des forces qui auraient influencé l'efficacité de l'aide et l'atteinte des résultats de développement. Cette évaluation suit le Programme de l'Actions d'Accra, qui a réaffirmé la Déclaration de Paris et mis tout particulièrement en relief certains de ses principaux engagements :

- i) raffermir le principe d'appropriation ;
- ii) inclure tous les partenaires dans le cadre des partenariats et ;
- iii) adopter plus largement les méthodes de gestion axée sur les résultats.

Plus d'une vingtaine de pays, incluant le Mali, participent à l'évaluation phase II de la Déclaration de Paris, comparativement à la dizaine qui avait accepté, en 2007, de participer à la première phase. Les évaluations seront présentées sous forme de Synthèse au 4^{ème} Forum de Haut Niveau en Corée, en 2011

A.2 APPROCHES, MÉTHODOLOGIES ET LIMITES

La Revue / Réforme du Système International d'Aide au Mali est une expérience originale.

La coopération est, le plus souvent, analysée à l'échelon d'un pays comme un système complexe avec ses institutions, ses stratégies, ses méthodes et ses procédures. Mais le système international de l'aide est d'une dimension considérable pour un pays comme le Mali : le montant de l'aide publique au développement (APD) se situe en moyenne autour de 20% du PIB par an et représente près de 80% du Budget Spécial d'Investissement (BSI) et ceci depuis plusieurs décennies. Ce système est également très diversifié : environ cinquante institutions publiques de coopération interviennent au Mali, auxquelles il convient d'ajouter les nombreuses ONG et les autres institutions impliquées dans la coopération (collectivités décentralisées par exemple à travers la coopération - jumelage).

La gestion, la coordination et même l'animation d'un tel système soulèvent de complexes problèmes pour un pays comme le Mali. L'efficacité de l'aide peut ainsi être affectée. Devant de tels enjeux qui dépassent de loin les capacités du pays, le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, chargé spécialement des questions de coordination de l'aide au développement, a perçu l'importance du pilotage du système de coopération au niveau national des pays bénéficiaires.

C'est ainsi que le Mali, qui a toujours manifesté son intérêt, a été choisi par le CAD comme pays pilote pour mener une expérience novatrice en matière de construction progressive de consensus autour d'objectifs et de modes opératoires. Les autorités maliennes et les partenaires au développement membres de l'OCDE ont engagé, ensemble, un vaste programme articulé autour de deux axes majeurs : une évaluation collective du système d'aide appelée « Revue de l'aide au Mali » suivie de « Réforme de l'aide au Mali ».

Bénéficiant d'un volume important d'apports d'aide, le Mali accorde une attention particulière au renforcement des processus de coordination et d'harmonisation entre donateurs. Pour mettre en œuvre le processus d'harmonisation, en collaboration avec ses partenaires, le gouvernement a arrêté une approche de coordination par secteurs clés. Ainsi, les interventions des donateurs s'organisent autour de stratégies sectorielles et de cadres de dépenses à moyen terme. En outre, six donateurs, dont la Banque mondiale, ont signé en mars 2006 un protocole d'accord avec le Gouvernement malien sur un cadre conjoint d'appui budgétaire, aux termes duquel les signataires s'engagent à adopter une série uniforme de principes généraux pour l'aide budgétaire accordée au Mali.

Le gouvernement a établi un Secrétariat pour l'Harmonisation de l'Aide et adopté à cet égard un plan d'action qui aura pour effet de renforcer son rôle directeur. Les donateurs ont aligné leur aide sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et le gouvernement discute périodiquement avec eux de l'état d'avancement de cette stratégie.

Les donateurs ont par ailleurs mis en place une cellule d'appui technique qui les aide à harmoniser leurs interventions et à préparer les consultations avec les responsables du pays. Ils tiennent entre eux des réunions mensuelles dont la présidence change tous les six mois, selon un système de rotation alternée entre donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Il est possible que les apports d'aide au Mali augmentent avec l'afflux croissant de donateurs. Certains partenaires bilatéraux (Belgique, Canada, Danemark, Pays-Bas et Suède) ont choisi le Mali comme pays-cible de leur aide extérieure, et des partenaires non traditionnels (à savoir la Chine et l'Inde) sont de plus en plus présents dans le pays. Aussi le Mali fait-il face au défi d'unir les donateurs autour d'une stratégie conjointe et d'utiliser l'aide reçue de manière plus efficace grâce à une coordination et une harmonisation plus étroites des donateurs et une simplification accrue de l'aide.

Le Gouvernement du Mali a fait de l'appui budgétaire un instrument privilégié de sa coopération financière. Il a ainsi engagé avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) un dialogue très suivi qui a abouti à la signature de l'Arrangement Cadre relatif aux appuis budgétaires généraux et sectoriels. Tout cela participe à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Du point de vue méthodologique, l'Equipe d'évaluation a eu des entretiens avec divers acteurs de développement lors de réunions en groupes ou de rencontres individuelles, exploité un large éventail de documents et d'informations fournies aux consultants à leur demande ou volontairement. Toutes ces informations ont été exploitées à bon escient pour répondre aux différentes questions évaluatives.

La démarche méthodologique utilisée est basée sur une approche participative qui a inclus à toutes les étapes les parties prenantes à cette évaluation. Elle est structurée autour de trois questions clés de la chaîne logique qui sont:

- Q1: “ Quels importants facteurs ont eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ainsi que sur l'efficacité de l'aide et de résultats de développement ? » (La mise en contexte de la Déclaration de Paris au Mali)
- Q2: “Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? » (Processus et résultats intermédiaires)
- Q3: “La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? » (les résultats du développement)

Au plan pratique, la méthodologie utilisée a été la suivante :

- ✓ identification détaillée des publics cibles et le choix des différents outils de collecte des données : entretiens individuels semi-directifs, entretiens collectifs / focus-groups (notamment les structures nationales) ; questionnaire à l'attention des PTF (évaluation SCAP) ;
- ✓ la collecte des données proprement dite auprès des différents publics cibles. La collecte a essentiellement porté sur les documents et rapports dont la liste figure en annexe 5.
- ✓ une analyse documentaire détaillée ; analyse approfondie de données quantitatives, de faits et données chiffrées provenant des entretiens, des documents ou des rapports d'études de résultats et d'impact sur

certain aspects thématiques, basé sur l'analyse globale et la synthèse de l'information en procédant à des comparaisons et recoupements pour vérifier la fiabilité des données et des sources.

A cette phase, l'Equipe Nationale d'Evaluation a fait un point (avancées, difficultés) au Coordonnateur National de l'Evaluation ainsi qu'au « noyau technique » du Groupe de Référence National composé de la Cellule Technique du Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté, du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide et du Pool Technique des Partenaires Techniques et Financiers.

Limites de l'évaluation

L'efficacité de l'évaluation a été quelque peu entachée par plusieurs faits dont trois sont les plus marquants :

- l'instabilité des consultants au niveau de l'équipe (premier et deuxième consultants internationaux) ;
- l'impossibilité de rencontrer certains PTFs dits « non traditionnels » (Chine, Japon, Brésil, Libye...) malgré les contacts pris avec la Direction de la Coopération Internationale à cet effet ;
- le calendrier très serré de l'évaluation qui a obligé les consultants à travailler sous pression.

Au plan plus global, en raison du nombre d'acteurs concernés, les réformes demandent du temps de conception, de négociation et de mise en œuvre. Le temps écoulé représente un recul plutôt court pour apprécier l'efficacité d'une démarche aussi importante que la mise en œuvre des principes de la DdP.

La DdP s'inscrit dans une évolution de l'approche de l'APD, qui était déjà très dynamique avant son adoption. En effet les grandes remises en cause de l'efficacité de l'aide datent du début des années 1990. Les multiples réflexions ont induit de multiples évolutions conceptuelles (focalisation sur la pauvreté, importance de l'appropriation) et pratiques (mise en cause de l'approche projet, nouveaux instruments). Plusieurs ont été reprises dans les principes de la DdP. Parmi les évolutions de l'APD qu'on peut constater, quels sont les effets imputables à la mise en œuvre de la DdP, et quels sont ceux imputables aux autres tendances amorcées depuis plus de 15 ans ?

Le manque de recul et les difficultés d'attribution sont donc deux obstacles majeurs pour cette évaluation. Une attitude prudente consistera, d'une part à analyser le processus de changement plutôt que ses effets et, d'autre part, éviter de se focaliser sur les liens de causalité. En effet, l'important est moins de savoir ce que font les acteurs pour mettre en œuvre les principes de la DdP que de tenter d'apprécier dans quelle mesure l'évolution des caractéristiques de l'APD est susceptible de les rapprocher de ces principes, quels que soient les mobiles de cette évolution.

Il est important de mesurer la relation de confiance établie entre les bailleurs de fonds et le gouvernement.

Structure du rapport

Le document est structuré conformément à la présentation préconisée par l'équipe internationale d'évaluation (annexe A) ainsi qu'il suit :

- i. Préface
- ii. Remerciements
- iii. Acronymes
- iv. Sommaire
- A. Introduction
- B. Constats sur les questions d'évaluation communes
- C. Principaux enseignements et recommandations (le cas échéant) découlant des questions d'évaluation communes
- D. Constats des questions d'évaluation spécifiques aux pays (si de telles questions ont été adoptées)
- E. Principales conclusions, leçons et recommandations (le cas échéant) découlant des questions d'évaluation spécifiques aux pays (si de telles questions ont été adoptées)
- F. Principales implications éventuelles au-delà de la période prévue de la Déclaration de Paris

B. CONSTATS SUR LES QUESTIONS D'ÉVALUATION COMMUNES

Question évaluative B1 : *Les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur les effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement (La Déclaration de Paris dans son contexte)*

Contexte de la Mise en œuvre de la DdP

Le processus d'évaluation de la Déclaration de Paris a été expressément prévu par la Déclaration adoptée en 2005. Son objectif vise à « documenter, analyser et juger la pertinence et l'efficacité de la Déclaration de Paris au sein du pays et sa contribution en matière d'efficacité de l'aide et, à terme, en matière d'efficacité du développement, compris au niveau de la réduction de la pauvreté ».

Cette évaluation trouve également sa justification dans le fait que depuis l'adoption de la Déclaration, plusieurs facteurs, tant au niveau national qu'international, ont pu affecter la mise en œuvre de la Déclaration modifiant de ce fait les priorités préétablies. Dans cette partie de l'Évaluation, il s'agira de mettre l'accent sur les principaux facteurs d'influence sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Mali.

B.1.1 LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DU MALI : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Les aspects démographiques et sociaux

D'après les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, le Mali compte en 2009 environ 14,5 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique annuel de 3,6%. La population est très inégalement répartie : les régions du Sud fortement peuplées (plus de 20 habitants au kilomètre carré) contre celles du Nord peu peuplées (moins de 10 habitants au kilomètre carré). La forte croissance démographique, qui pèse lourdement sur le développement du pays, a fait l'objet de mesures inscrites dans la Politique Nationale de Population du Mali.

La population est jeune et majoritairement féminine (53,3% de femmes). L'espérance de vie à la naissance est de 50,78 ans en moyenne, 50,21 ans pour les hommes et 53,4 ans pour les femmes.

Le taux d'alphabétisation total des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus) est de 26%. Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement est passé de 64% en 2002 à 82% en 2009. Le rapport de parité fille-garçon dans les écoles primaire et secondaire est largement à l'avantage des garçons.

Le ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) est de 63,8%). C'est dire que la pauvreté est importante : 10% de la population les plus pauvres ne consomment que 2,4% des productions totales du pays, et les 10% les plus riches en consomment 30,2% (2001). L'indice de la pauvreté monétaire est estimé à 43,7% en 2009. Selon l'indicateur de pauvreté humaine, le Mali est classé 107^e sur 177 pays classés. Cette pauvreté est plus importante en milieu rural qu'urbain.

L'évolution de l'indice de développement humain (IDH) du Mali est retracée dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Evolution de l'IDH

Année	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
IDH	0,312	0,346	0,386	0,380	0,391	0,373	0,381	0,384	0,387

Source : PNUD

Il ressort de cette évolution que le Mali a fait des progrès en matière d'indice de développement humain. Le rapport 2010 du PNUD sur le développement humain, classe le Mali à la 178^e place sur 182 pays. Malgré une légère hausse de 0,005% comparativement à l'année 2009 avec une note de 0,371, ce pays est classé parmi les 17 pays les moins développés ayant un indice de développement humain (IDH) inférieur ou égal à 0,421. Le niveau des éléments composants l'IDH, est déterminé par le taux de scolarisation, l'accès aux soins de santé et le niveau de revenus.

A mi-parcours de la date butoir des OMD en 2015, le Mali semble en mesure d'atteindre les cibles dans certains domaines: éducation, accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH/sida. Par rapport aux huit OMD, on peut noter quelques résultats : en ce qui concerne la pauvreté et la faim, la malnutrition a stagné entre 2001 et 2006 à un taux de 38% (contre 17% OMD) ; en matière de santé, la proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km des centres de santé est passée de 46% en 2003 à 57% en 2009 ; le taux de mortalité des enfants de moins d'un an est passé de 113% en 2001 à 96% en 2006 ; le taux de mortalité maternelle est élevé (464 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2006 contre un objectif de 146 décès pour 100 000 naissances vivantes à l'horizon 2015) ; le taux de prévalence du VIH/sida a baissé de 0,4 point de pourcentage dans l'ensemble de la population passant de 1,7% en 2001 à 1,3% en 2006.

Tableau 2: Quelques principaux indicateurs clés de développement au Mali

Indicateurs	Années		Variation
	2006	2009	
PIB courant aux prix du marché (en milliards de FCFA)	3 096,90	8 996,45	190,50%
Taux de croissance du PIB réel (en %)	5,3	4,2	-20,75%
PIB nominal par tête (en milliers de FCFA) par an	266,4	340	27,63%
Taux de croissance de la population (en %)	2,63	3,6	36,88%
Espérance de vie à la naissance (en années)	50	54	8,00%
Stock nominal dette extérieure /PIB (en %)	20,3	25,3	24,63%
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	47,5	43,7	-8,00%
Prévalence du VIH/SIDA chez les adultes (en %)	1,3	ND	
Taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire (en %)	74,4	82	10,22%
Filles(en %)	69,5	73	5,04%
Garçons (en %)	79	96	21,52%
Indice de parité (Filles/Garçons) à l'école primaire (en %)	78,6	80	1,78%
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	26,2	24	-8,40%

Sources : DNSI/DNPD/DGDP/DNH/CPS-Santé et Education

Quelques caractéristiques économiques

Le Mali est classé parmi les pays à faible revenu selon la Banque mondiale. D'après cette institution, le PIB en \$US à prix courant en 2009 est de 8 996 454 787, avec un RNB/habitant de 680 \$ US (en 2005 le PIB/habitant était estimé à 380\$ selon World Development Indicators- WDI database).

La croissance de l'économie malienne a été de 4,6% sur la période de 2007 à 2009, en dépit des différentes crises (énergétique, alimentaire, etc.) qu'elle a connues. Ce taux de croissance est supérieur à celui enregistré

dans la zone Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (3,3% en 2007, 3,7% en 2008 et 2,9% en 2009).

Les secteurs primaire (notamment l'agriculture) et tertiaire contribuent le plus au PIB. De 2007 à 2009, les contributions sectorielles au PIB ont été les suivantes

Tableau 3 : Evolution sectorielle en pourcentage du PIB de 2007 à 2009

DESIGNATION	Moyenne (2002-2006)	2007	2008	2009	Moyenne (2007-2009)
PIB Secteur primaire (prix constant.)	39,80%	33,40%	36,10%	36,50%	35,30%
PIB Secteur secondaire (prix constant.)	22,70%	20,40%	18,60%	18,40%	19,10%
PIB Secteur tertiaire (prix constant.)	30,80%	38,60%	38,40%	38,00%	38,30%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	93,30%	93,00%	93,00%	92,90%	92,70%
Taxes indirectes (moins subvention.) (prix constant.)	6,70%	7,00%	7,00%	7,10%	7,30%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : 3^{ème} Revue du CSCRP portant sur l'année 2009

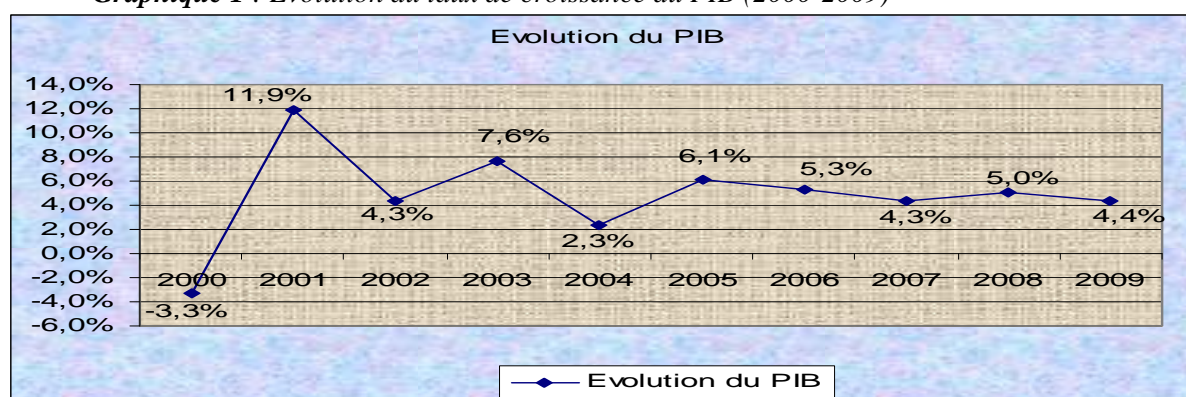
L'évolution de la part des différents secteurs dans le PIB indique que la contribution du secteur primaire a baissé au cours de période 2007-2009 par rapport à celle de 2002-2006. Il en est de même pour le secteur secondaire. Seule la part du secteur tertiaire a sensiblement augmenté au cours de la période considérée. Il est à noter que la croissance économique de ces trois dernières années, a été marquée par le dynamisme du secteur tertiaire. Ce secteur a contribué pour 2,4% au 4,5% de la croissance du PIB . Les taux de croissance réels du PIB sont retracés dans le tableau ci-après

Tableau 4 : Taux de croissance réelle du PIB

Secteur	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Primaire	-4,1%	6,6%	4,3%	2,5%	13,2%	5,6%	5,3%
Dont agriculture	-10,6%	10,1%	4,6%	1,0%	20,2%	6,4%	6,0%
Secondaire	2,7%	8,2%	8,3%	-4,6%	-4,6%	3,5%	4,5%
Tertiaire	7,1%	4,6%	9,4%	10,4%	4,3%	3,5%	5,3%

Source : 3^{ème} Revue du CSCRP portant sur l'année 2009

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB (2000-2009)



Source : 3^{ème} Revue du CSCRP portant sur l'année 2009

Les contraintes qui pèsent sur la croissance du PIB malien portent sur : les aléas climatiques, notamment la sécheresse, dont les effets sur le secteur rural se propagent sur le reste de l'économie ; la fluctuation des prix des principaux produits d'exportation et d'importation, qui rendent peu prévisibles les recettes d'exportations et les coûts de production ; l'enclavement du pays qui se traduit par des coûts de transport élevés que les consommateurs doivent supporter.

En ce qui concerne la balance commerciale, elle est structurellement déficitaire. En 2009 les importations ont légèrement baissé par rapport à 2008 marquées principalement par la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques sur le marché international ; les exportations, quant à elles, se sont repliées du fait de la baisse de 10,3% des volumes exportés.

Le taux de pression fiscale a atteint 14,9 % en 2009, inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA de 17 %. Cependant il a enregistré au cours de ces dernières années une tendance générale à s'améliorer : 14,8% en 2006, 15,1 % en 2007 et 14,7 % en 2008. Il est attendu un taux de 15,2% en 2010.

Tableau 5 : Evolution du TOFE de 2006 à 2009 (Milliards de FCFA)

DESIGNATION	2006	2007	2008	2009
Total Recettes et dons	1749 ,6	732,1	741,5	935,6
Recettes totales	546,1	569,9	607,3	
Recettes budgétaires	496,4	509,4	540,6	708,5
Recettes fiscales	470,5	487,2	519,4	662,2
Dépenses et prêts nets	780,3	845,6	828,2	1048,0
Dépenses courantes	403,6	437,1	459,1	515,5
Dépenses en capital	334,1	395,6	294,9	476,9
Déficit (engagements hors dons) en% PIB	-7,3%	-8,2%	-6,2%	-7,19%
Taux de pression fiscale (Recettes fiscales/PIB)	14,8%	15,1%	14,7%	14,9%

Source : DNTCP/DNPD

En matière de stratégie nationale de développement, après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002-2006), le Gouvernement a adopté pour la période 2007-2011, le *Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté* (CSCR). Ce document constitue désormais le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il vise à atteindre un taux de croissance annuel moyen de 7 %, en vue de réduire significativement la pauvreté et d'accélérer les progrès vers les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD). Il est en cohérence avec le *Projet de Développement Économique et Social* du Président de la République.

Le CSCR a retenu des orientations stratégiques et des axes d'intervention prioritaires.

Les orientations stratégiques concernent : la consolidation du cadre macro-économique ; le développement des infrastructures et du secteur productif ; la poursuite et la consolidation des réformes structurelles ; le renforcement du secteur social. Les axes d'intervention prioritaires sont définis dans les points suivants : la sécurité alimentaire et le développement rural ; le développement des petites et moyennes entreprises ; la préservation et la gestion durable des ressources naturelles ; la consolidation de la réforme des administrations publiques ; la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires ; le développement du secteur financier ; le développement des infrastructures ; la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ; le renforcement de la capacité de la société civile ; le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale ; la création et la promotion d'emplois durables ; le développement de l'accès aux services sociaux de base ; la lutte contre le VIH SIDA ; l'intégration au système commercial multi latéral. Les tableaux ci-dessous donnent la répartition des ressources budgétaires pour les principaux axes prioritaires.

Tableau 6 : Répartition du Cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT) par Axe (Milliards de FCFA)

AXES	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	Total
Axe1	339,515	351,366	385,763	415,386	446,704	1938,734
Axe 2	213,216	226,583	238,278	260,060	280,285	1218,422
Axe 3	287,594	311,045	320,416	343,509	373,510	1636,074
Autres	136,278	125,391	130,595	134,394	141,247	667,905
Total	976,603	1014,385	1075,052	1153,349	1241,746	5461,135

Source : CSCR P – Bamako, CTCSLP

Tableau 7 : Répartition relative du CBMT par Axe

AXES	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	Total
Axe1	34,8 %	34,6 %	35,9 %	36,0 %	36,0 %	35,5 %
Axe 2	21,8 %	22,3 %	22,2 %	22,6 %	22,6 %	22,3 %
Axe 3	29,5 %	30,7 %	29,8 %	29,8 %	30,1 %	30,0 %
Autres	14,0 %	12,4 %	12,2 %	11,7 %	11,4 %	12,2 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : CSCR P – Bamako, CTCSLP

Selon le document « Cadre des ressources à moyen terme 2010-2012 (CRMT), de la coordination des PTF-Mali (octobre 2009), le « Développement des infrastructures et du secteur productif » recevra 42,9% de l'ensemble des financements entre 2010 et 2012 devant le « Renforcement du secteur social », 28,2% et la « poursuite des réformes structurelles », 15%. En terme d'Axes d'intervention prioritaires, c'est le Développement et l'accès aux services sociaux qui attirent le plus d'intervention des PTF (28,2%) sur la période 2010-2012 en moyenne suivi du développement rural et la sécurité alimentaire avec 22,6%.

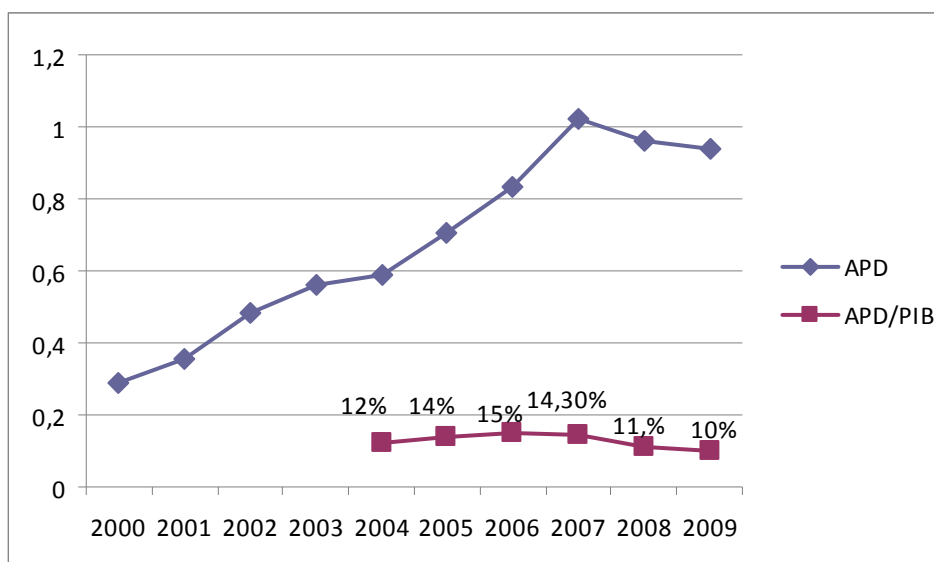
B1.2. LE CONTEXTE ACTUEL DE L'AIDE : LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INFLUENCE

L'Aide Publique au Développement (APD) est l'ensemble des ressources fournies par les bailleurs de fonds à un pays en développement pour soutenir son développement. Le Mali a bénéficié d'aide depuis le début de son indépendance. Au cours de cette période l'aide a considérablement augmenté passant de dix millions de dollars/an dans les années 1960 à 558 millions en 2007, 940 millions de dollars en 2009. En pourcentage du PIB, l'aide extérieure a augmenté de 10,3% en 2009 à près de 11% en 2010

Le contexte actuel de l'aide est également marqué par la complexité de l'architecture de l'aide et sa volatilité.

L'aide publique au développement a évolué ainsi qu'il apparaît dans le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Evolution de l'Aide Publique au Développement au Mali de 2000 à 2009 (milliards de \$ US)



Sources : OCDE, BM

Les facteurs déterminant l'octroi de l'aide à un pays présentent trois caractéristiques majeures, à savoir : son volume, sa forme et sa provenance. D'une façon générale le volume de l'aide accordée par les Partenaires Techniques et Financiers est déterminé en fonction du niveau de développement du pays, de la qualité de sa gouvernance et de sa vulnérabilité aux chocs externes. Mais il dépend également de la situation budgétaire propre des donateurs eux-mêmes : crises énergétique, alimentaire et financière.

Les principaux facteurs d'influence de l'aide au Mali depuis 2005 sont répertoriés en fonction des diverses réformes intervenues dont les effets contribueront à augmenter ou à décourager l'aide, ainsi que toutes autres situations nationales ou internationales de nature à modifier l'ordre de priorités du pays.

On fera cependant remarquer la difficulté à définir de façon exacte l'aide soumise à la Déclaration de Paris. Dans cette catégorie on comptabilise celles qui satisfont aux cinq principes de la Déclaration : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. L'aide se prêtant au mieux à ces exigences est constituée par l'appui budgétaire et les appuis sous forme d'approches « programme ».

Compte tenu de ce qui précède, on peut retenir les principaux événements et faits suivants

En mai 2007, l'Union Européenne a adopté le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement. Ce code vise à améliorer la performance de la politique de coopération de l'Union Européenne (UE), par une meilleure répartition des tâches entre les donateurs de l'UE dans les pays en développement. Il est fondé, entre autres, sur les principes contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle.

Lors du Sommet du G8 en 2005, les participants ont élaboré le Scénario de Gleneagles. Ce scénario prévoit l'augmentation progressive de l'aide par habitant jusqu'à hauteur de 85 US\$, à l'horizon 2011. Le but est de soutenir les besoins non financés des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté en relation avec les OMD.

Le Mali a été choisi comme pays pilote. Le Gouvernement a élaboré sur la base des priorités du CSCRP, un rapport national relatif au « Scénario de Gleneagles ». Ce rapport identifie les défis fondamentaux, les obstacles et les contraintes observées. Il relève aussi les opportunités, les programmes prioritaires, les ressources nécessaires et les besoins d'appui de la communauté internationale ainsi que les mesures d'accompagnement nécessaires.

Si l'engagement international de Gleneagles est respecté, le Mali recevra une enveloppe additionnelle d'Aide Publique au Développement (APD) estimée sur la période 2009-2011 à environ 513,2 milliards de FCFA.

Au nombre des facteurs qui ont de l'influence sur l'aide, on peut citer les différentes mesures adoptées par le Mali depuis l'adoption de la Déclaration de Paris en 2005. Parmi celles-ci on retiendra le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) 2007-2011 adopté par le gouvernement en 2006 ; la signature en 2006 de l'Arrangement Cadre entre le gouvernement du Mali et les partenaires au développement du Mali relatif aux appuis budgétaires ; les Arrangements spécifiques entre le gouvernement du Mali et les partenaires au développement relatifs aux appuis budgétaires sectoriels en faveur des secteurs de la santé (sanitaire et sociale) et l'éducation en 2006 ; l'adoption par le gouvernement du Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide 2007-2009 en 2007 ; l'adoption en 2008 par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) qui est la manifestation d'une volonté politique des Partenaires Techniques et Financiers du Mali de changer profondément leurs modalités d'aide ; l'adoption en 2005 d'un document cadre de la politique nationale de décentralisation (2005-2014) articulé autour de quatre axes (le développement des capacités des collectivités territoriales, l'amélioration de la déconcentration, le développement de la citoyenneté et le développement des prestations privées des services au niveau local).

Dans les facteurs influant la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, au plan national, il y a lieu de souligner les efforts fournis dans le but d'une amélioration de l'efficacité de l'aide au Mali. Dans ce cadre, le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers ont mis en place le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et le Pool Technique des PTF. Dans le même ordre d'idées des cadres de concertations régulières entre PTF et Gouvernement ont été mis en place. Il s'agit de la revue annuelle du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté; la Revue budgétaire conjointe; les commissions mixtes Gouvernement-PTF; les rencontres MEF-Troïka.

L'amélioration du climat des affaires constitue sans doute également un facteur positif à l'accroissement de l'aide. A cet égard les réformes entreprises au Mali en 2009 ont permis de progresser dans le classement Doing Business en passant de la 166^{ème} place en 2008 à la 156^{ème} place en 2009. Les réformes ont porté entre autres, sur la création d'une agence pour la promotion des investissements (API Mali), l'amélioration du système d'échange des données informatisées (EDI) entre les administrations fiscales, le renforcement des droits des actionnaires dans le code de procédure civile. Cependant des progrès restent à faire notamment l'adoption d'une loi d'orientation du secteur privé et l'amélioration de l'environnement judiciaire des entreprises.

En matière d'éléments significatifs dans le domaine de l'aide, on soulignera qu'en plus des fournisseurs traditionnels d'aide du Mali (adhérents de la Déclaration de Paris), d'autres pays interviennent également de façon substantielle dans l'aide : Chine, Libye, Inde, Brésil, etc. Les financements de ces pays interviennent prioritairement dans des secteurs ciblés tels que l'agriculture, les infrastructures et la santé. On peut assimiler ces financements à l'Aide Publique au Développement. Par ailleurs l'état des relations commerciales du Mali avec le reste du Monde indique qu'en 2008, la Chine a été le principal pays d'importations du Mali avec 26,7%. Outre ce pays, le Mali a pour partenaires commerciaux la France, la Côte d'Ivoire, la Belgique, le Luxembourg, la Grande Bretagne et l'Allemagne.

Un autre facteur qui a affecté les priorités établies dans la Déclaration de Paris réside dans les effets des crises énergétique, alimentaire et financière sur l'économie du pays. Ainsi, les conséquences de la crise acridienne de la campagne agricole 2004-2005 ont entraîné une perte pour le budget de l'Etat de plus de quatre milliards

(4.282.600.000) de francs CFA accordés en subventions pour importer le riz et le maïs. En 2008, les exonérations des droits et taxes à l'importation des produits alimentaires en raison de la crise alimentaire internationale ont coûté au budget de l'Etat un manque à gagner de plus de 9 milliards (9,578 millions) de francs CFA. Ces mesures de soutien avaient pour but de protéger les populations contre la flambée des prix. Elles sont diversement appréciées, jugées souvent comme mal ciblées.

La crise a aussi affecté les dépenses en capital qui ont représenté en 2009 37% du total des dépenses alors que le CSCRP prévoyait 45% : l'Etat a été amené à engager des dépenses prévues pour des investissements à financer des dépenses courantes pour faire face à la crise. Or, ces dépenses en capital sont l'une des sources de la croissance économique ; la même situation avait été observée en 2008 (35,6 % au lieu de 45,6%). Par rapport aux investissements du secteur privé productif, la part de l'investissement dans le PIB a connu un accroissement de 8% en 2009. Les investissements privés ont été de 23% plus élevés que les investissements publics. On soulignera toutefois que cela constitue un recul, car avant 2004 les investissements privés étaient toujours supérieurs d'au moins 40% aux investissements publics. Depuis 2005 ce taux n'a jamais dépassé 30%.

La crise a sans doute aussi joué sur les transferts des migrants. Ces transferts, selon la BCEAO – Mali, s'élevaient à 173,98 milliards de FCFA en 2009 contre 171,50 milliards de FCFA de dons de la coopération internationale publique à l'État en 2009. Par rapport à 2008, les transferts ont accusé une baisse de 4,7% en 2009 passant de 182,60 milliards de FCFA à 173,98 milliards ; alors que de 2006 à 2008, ils ont augmenté.

Tableau 8 : Transferts des Migrants (Millions de FCFA)

ANNEES	UEMOA	Europe	Etats-Unis	Reste du Monde	TOTAL
2008	36 417	61 521	15 017	69 661	182 616
2009	40 059	62 235	17 119	54 570	173 983
Taux d'accroissement 2008/2009	10,0 %	1,2 %	14,0 %	-21,7 %	-4,7 %

Sources : BCEAO – Mali

Aux montants constatés au niveau de la BCEAO il faut ajouter les transferts ne transitant pas par l'appareil bancaire ou par les sociétés spécialisées.¹

B1.3. LA PLACE DE L'AIDE SOUMISE AUX PRINCIPES DE LA DECLARATION DE PARIS

Le financement du développement du Mali requiert des besoins importants en ressources financières et techniques. Ces ressources proviennent de sources intérieures et extérieures. L'insuffisance des ressources intérieures amène le gouvernement à recourir aux ressources extérieures provenant de diverses sources : APD, investissements étrangers directs (IED), transferts des migrants maliens, etc...

En ce qui concerne l'Aide Publique au Développement, elle représente l'ensemble des subventions ou prêts à un pays dont l'objectif principal est le développement économique et le bien être. L'APD est constituée des dons projets et programmes ; des prêts, de l'assistance technique, etc.... Au regard de la faiblesse des ressources intérieures, l'APD restera pour longtemps une des principales sources de financement du développement du Mali. Ces ressources extérieures connaissent une augmentation constante sur la période de 2000 à 2009.

Un grand nombre de partenaires techniques et financiers bilatéraux (15), multilatéraux (13), de bailleurs de fonds non traditionnels et d'ONG participent au financement du développement du Mali. Le tableau ci-dessous donne la liste des Donneurs au Mali en 2009.

¹ Western Union, MoneyGram, etc.

Tableau n°9: Partenaires Techniques et Financiers du Mali

PTF traditionnels		PTF non traditionnels	
Bilatéraux	Multilatéraux		ONG
Allemagne	BAD	Brésil	
Autrichienne	BADEA	Chine	
Belgique	Banque Mondiale	Cuba	
Canada	BID	Inde	
Espagne	BIT	Venezuela	
France (AFD)	FAO	Fondation Aga Khan	
Danemark	FMI	Pays arabes (Arabie Saoudite,	
Italie	OIM	Libye	
Japon	OMS		
Libye	ONUDI		
Luxembourg	ONUSIDA		
Pays Bas	PAM		
Suède	PNUD		
Suisse	UNESCO		
USA	UNFPA		
	UNICEF		
	UNIFEM		
	Union Européenne		
	Fonds OPEP		
TOTAL : 15	TOTAL : 13	TOTAL : 8	

Source : CRMT 2010-2012

Les cinq principaux bailleurs de fonds en 2009 sont : les Etats Unis, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et la Chine représentant à eux seuls environ 60% de l'APD accordée au Mali. L'octroi de l'APD se fait pour 71 % en don. Cette tendance s'illustre notamment par le recours accru à l'aide budgétaire (globale ou sectorielle).

On peut constater des progrès en matière d'appui budgétaire avec 11 PTF en ABG (9) et en ABS (7) dans les secteurs de la décentralisation, de l'éducation et de la santé et de la GFP.

L'approche de l'appui budgétaire connaît une progression d'année en année : 18% du total des décaissements en 2008, et 24% des engagements en 2009 et une moyenne de 22% entre 2009 et 2012. Selon les prévisions, il devrait connaître une baisse entre 2010 (18%) et 2012 (22%). Cette baisse pourrait se situer entre 18% (2010) et 22% en 2012. L'évolution des prévisions révèle une baisse durant la période 2010 (486,65 millions de dollars) et 2012 (153 millions de dollars), due sans doute au manque de précisions dans la programmation.

Neuf PTF (Allemagne, BAD, Canada, Danemark, UE, France, Pays Bas, Suède et Banque Mondiale) feront de l'appui budgétaire général et six PTF (Canada, UE, Espagne, France, Pays Bas et Suède) feront de l'appui budgétaire sectoriel en 2010.

Tableau n° 10 : Prévisions des appuis budgétaires 2010-2012

Pays Institution	Monnaie	Prévisions 2009	Prévisions actualisées (RBC 2009)	Décaissements 2009	Taux de réalisation	Previsions 2010	Prévisions 2011	Prévisions 2012
			Millions		%		Millions	
Allemagne	Euros	5.00	5.00			5.00	4.00	n.d.
BAD	Unité de compte	12.00	22.00			6.00	n.d.	n.d.
Banque Mondiale	USD	55.00	65.00	65.00	118%	55.00	55.00	n.d.
Canada	CAD	10.00	10.00	10.00	100%	10.00	n.d.	n.d.
Danemark	DKK	24.00	24.00	24.00	100%	33.00	38.00	n.d.
DCE	Euros	29.46	29.46	27.10	92%	26.99	21.76	26.56
France	Euros	15.40	15.40	15.40	100%	10.00	n.d.	n.d.
Pays-Bas	Euros	10.00	10.00	10.00	100%	13.00	15.00	15.00
Suède	SEK	130.00	150.00			150.00	150.00	n.d.

Source : CRMT

Tableau n° 11 : Évolution de la part des dons - projets, aides budgétaires globales et aides budgétaires sectorielles par rapport au total des dons de 2007 à 2009 (Milliards de FCFA)

DESIGNATION	2 007		2 008		2 009	
	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total
Projets	90,2	49,8	54,6	40,7	74,1	43,2
Aide budgétaire globale (ABG)	49,2	27,2	25,0	18,6	51,9	30,3
Aides budgétaires sectorielles (ABS)	39,9	22,0	54,6	40,7	45,5	26,5
Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM)	1,9	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	181,2	100,0	134,2	100,0	171,5	100,0

Source : DNTCP

Tableau n° 12: Evolution du ratio APD/PIB (en millions de dollars)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
APD	287,82	357,74	482,56	559,13	587,85	703,80	830,90	1019,84	963,80	940
APD/PIB					12%	14%	15,0%	14,3%	11,0%	10 %

Source : OCDE, Banque Mondiale (indicateurs du développement dans le monde)

Au cours des trois dernières années, les ressources financières dont a disposé l'Etat sont retracées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 13: **RESSOURCES FINANCIERES** Milliards de FCFA

DESIGNATION	2 007		2 008		2 009		2007-2009
	Réalisé	Part réalisée	Réalisé	Part réalisée	Réalisé	Part réalisée	Part réalisée
Recettes et Dons	768,1	102,5 %	741,5	84,1 %	896,5	95,8 %	93,7 %
<i>Recettes totales</i>	<i>586,9</i>	<i>100,8 %</i>	<i>607,3</i>	<i>84,5 %</i>	<i>725,0</i>	<i>94,3 %</i>	<i>92,7 %</i>
• Recettes budgétaires	539,9	100,8 %	540,6	81,5 %	653,2	92,2 %	90,8 %
Recettes fiscales nettes	536,7	105,3 %	541,9	87,3 %	624,3	94,3 %	95,3 %
Impôts directs	106,6	100,4 %	149,7	133,3 %	177,1	144,6 %	127,0 %
Impôts indirects nets	430,1	106,6 %	392,2	87,5 %	447,2	91,0 %	95,0 %
TVA	238,7	99,5 %	200,8	78,4 %	247,4	88,4 %	88,4 %
Taxes Intérieures Sur les produits pétroliers	27,0	100,0 %	35,2	122,6 %	23,1	75,7 %	98,9 %
Taxes sur importations (Droits de Douanes et taxes)	86,7	115,6 %	64,3	81,2 %	90,1	106,6 %	101,0 %
Autres droits et taxes	77,7	89,0 %	91,9	90,7 %	93,6	81,7 %	86,8 %
Remboursement des exonérations et crédits de TVA	-27,0	168,8 %	-22,5	132,4 %	-7,0	38,7 %	110,5 %
Recettes non fiscales	30,2	116,6 %	21,2	49,9 %	28,9	62,3 %	69,9 %
Mesures supplémentaires							
Recettes des fonds spéciaux et des budgets annexes	47,0	100,0 %	66,7	121,3 %	71,8	119,7 %	114,5 %
<i>Dons</i>	<i>181,2</i>	<i>108,5 %</i>	<i>134,2</i>	<i>82,4 %</i>	<i>171,5</i>	<i>102,6 %</i>	<i>97,9 %</i>
Projets	90,2	97,0 %	54,6	53,3 %	74,1	67,3 %	71,6 %
Aide budgétaire globale (ABG)	49,2	198,4 %	25,0	100,0 %	51,9	206,0 %	168,11 %
Aides budgétaires sectorielles (ABS)	39,9	81,1 %	54,6	153,8 %	45,5	143,1 %	120,01 %
Initiative d'Annulation De la Dette Multilatérale (IADM)	1,9						

Source : DNTCP

De façon générale, les différents documents consultés font ressortir qu'au cours de ces dernières années, l'économie malienne a affiché une bonne croissance malgré les fluctuations annuelles dues à des chocs répétés de l'environnement international et des mauvaises conditions climatiques mais aussi des activités d'extraction d'or et des services de transport et de télécommunications au niveau national.

B1.4. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE

L'analyse du système de gestion de l'aide au Mali révèle un nombre élevé d'intervenants dans le dispositif institutionnel (voir Tableau en Annexe A.1.1 - Structures impliquées dans la gestion de l'Aide). En effet la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement fait l'objet d'un important appui institutionnel par le gouvernement complété par celui des PTF.

En ce qui concerne la gestion de l'aide après l'adoption de la Déclaration de Paris, il convient de retenir les événements marquants suivants: l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 ; les enquêtes de 2006 et 2008 de suivi de la mise en œuvre de

la Déclaration de Paris ; la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) (2007-2009) ; le Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide (PNAEA).

En outre, deux documents ont été adoptés au Mali dont les résultats participent à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris. Il s'agit :

- du PNAEA 2007-2009 adopté en Conseil des ministres en avril 2007 ;
- de la SCAP 2008-2011 et son plan d'actions, signée conjointement par le gouvernement et 14 PTF le 7 décembre 2009.

Dans le processus de gestion de l'aide publique au développement au Mali, nous l'avons souligné, les structures impliquées sont nombreuses.

Parmi ces structures nationales deux d'entre elles jouent un rôle essentiel. Il s'agit :

- de la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA).

A ces deux, s'ajoute du côté des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) une autre structure appelée Pool Technique.

Ces trois entités forment un cadre partenarial sous l'appellation de « Structures Co localisées ».

B2. Question Evaluative 2 (Processus Intermédiaires)

« Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires) »

L'examen de la gestion de l'aide permettra de décrire et d'analyser les résultats de la DP en termes d'amélioration de l'efficacité de l'aide ainsi que la contribution de l'aide aux résultats en matière de développement, d'analyser les résultats en contexte en tenant compte des conditions préalables requises qui pourraient entraîner ou entraver des résultats positifs en matière de développement soutenus par l'aide.

B2.1 Les données sur l'aide

La diversification des sources de financement du développement

Le financement du développement du Mali requiert d'immenses besoins en termes de ressources financières et techniques. Les ressources sont de deux ordres : intérieur et extérieur. L'insuffisance des ressources intérieures poussent le gouvernement à recourir aux ressources extérieures provenant soit de l'APD, soit des investissements étrangers directs (IED), soit encore des transferts des émigrés maliens ou autres.

Une plus forte présence des IED dans le pays contribue fortement au processus de développement. Cependant, cet élan est tempéré en raison de certains critères en matière d'investissement (risques pays, création d'un climat favorable à l'investissement privé et à la mobilisation de l'épargne locale) ;

Les transferts des Maliens de l'étranger dont les volumes globaux sont équivalents et parfois supérieurs à l'aide publique au développement constituent un appui important en termes de potentiel d'investissement au Mali. Cependant, la destination de ces ressources non investies pour l'essentiel dans des domaines économiques donne à réfléchir sur une sensibilisation urgente des émigrés. Les données disponibles donnent pour l'année 2005 un montant de 575 833 333 de dollars d'APD contre 456 000 000 dollars de transferts.

Au niveau du privé, autant l'APD finance le privé, autant le privé apporte d'importants montants financiers au développement des pays. Au Mali, divers fonds provenant de fondations privées permettent le financement d'activités de développement.

L'évolution de l'APD au Mali

Le Mali, tributaire de l'aide publique au développement depuis sa reconnaissance par la communauté internationale demeure un des pays les moins avancés avec des besoins essentiels non satisfaits. Malgré l'afflux de ressources extérieures en constante augmentation et les efforts consentis par le gouvernement, le processus de développement peine à trouver ses marques.

Au regard de la faiblesse des ressources intérieures, l'APD restera pour longtemps une des principales sources de financement du développement du Mali. Ces ressources extérieures connaissent une augmentation constante sur la période de 2000 à 2009.

L'APD a connu une ascension malgré la crise économique, alimentaire et énergétique internationale.

Tableau n° 14 : Evolution de l'APD de 2000 à 2009 (en millions de dollars)

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
APD	287,82	357,74	482,56	559,13	587,85	703,80	830,90	1019,84	963,80	940
APD/PIB					12%	14%	15,0	14,3	11,0	10 %
RNB/hab						440\$	460\$	530\$	610\$	680\$

Source : OCDE, Banque Mondiale (indicateurs du développement dans le monde)

Les cinq principaux bailleurs de fonds (C.F. tableau 15 ci-dessous) en 2009 sont : les Etats Unis, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et la Chine représentant à eux seuls environ 60% de l'APD accordée au Mali. La délivrance de l'APD se fait pour 71 % par don. Cette tendance s'illustre notamment par le recours accru à l'aide budgétaire (globale ou sectorielle).

Tableau n° 15 : Les principaux donateurs du Mali en 2009 en millions de francs CFA

Pays / Institutions	Montant
USA	99 952
Banque Mondiale	61 169
BAD	63 893
DCE	70 550
Chine	45 694

Les sources de l'aide publique au développement

Un grand nombre de partenaires techniques et financiers bilatéraux (15), multilatéraux (13), de bailleurs de fonds non traditionnels (+ de 6) et d'ONG participent au financement du développement du Mali.

Les modalités et instruments d'aide

Les modalités d'aide comprennent : l'aide projet et programme y compris la coopération technique représente 83% de l'APD totale accordée au pays, l'appui budgétaire (ABG et ABS).

L'appui budgétaire général (ABG) et sectoriel (ABS), représente seulement respectivement 9% et 2% de l'enveloppe d'APD accordée au pays. Pourtant, un grand espoir avait été placé dans cette modalité d'aide considérée par la Déclaration de Paris comme celle pouvant participer à une meilleure efficacité de l'aide. La Table ronde des bailleurs de fonds du Mali tenue en 2004 en faisait un objectif stratégique.

Plusieurs accords ont été signés: l'Accord cadre pour l'appui budgétaire signé en mars 2006 avec 6 bailleurs devenus 8 (BM, UE, BAD, Belgique, Canada, France, Pays Bas, Suède) et des accords sectoriels.

Cependant, l'imposition de conditionnalités au décaissement des fonds relevant de chaque PTF et le nombre réduit de ceux-ci (moins d'un tiers de l'ensemble des PTF intervenant dans le pays) en limite la portée. En effet, seulement 11 PTF sont engagés dans les appuis budgétaires qu'ils soient généraux ou sectoriels, même si la plupart font partie des principaux bailleurs du Mali comme l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale. L'engagement dans la modalité d'appui budgétaire requiert une confiance du bailleur dans le système de gestion du pays bénéficiaire.

Afin de maximiser les résultats, des instruments d'aide ont été élaborés et mis en œuvre à savoir :

- le Plan National d'Actions pour l'Efficacité de l'Aide (PNAEA) ;
- la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)

Ces deux instruments s'inscrivent dans la politique de l'efficacité de l'aide au Mali

B2.2 L'efficacité de l'aide au Mali : situation des progrès dans la mise en œuvre des engagements

Au Mali, l'opérationnalisation de la Déclaration de Paris a donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre de divers documents de stratégies et de plans d'actions. Le Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide (PNAEA) élaboré à l'initiative du gouvernement et la SCAP à celle des PTF, sont deux documents, préparés conjointement par le gouvernement et les PTF et adoptés par les deux parties (Gouvernement et PTF) respectivement en avril 2007 et en décembre 2009. Le PNAEA couvre la période 2007-2009 et vise à rendre l'aide reçue par le pays plus efficace. En raison des faiblesses constatées dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont convenu d'accompagner le Gouvernement du Mali (GdM) dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR), du PNAEA et du Projet de Développement Economique et Social (PDES). A cet effet, ils ont décidé d'élaborer la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) 2008-2011.

a) Analyse du Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide (PNAEA) et de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP)

Dans sa quête d'une plus grande efficacité de l'aide qu'on lui octroie, le gouvernement du Mali a manifesté sa volonté de renforcer son degré d'appropriation dans le processus de conception et de mise en œuvre des politiques publiques en élaborant le Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide en vue d'opérationnaliser la DdP. L'évaluation de l'état de mise en œuvre du PNAEA fait ressortir sur les cinquante deux (52) actions programmées dans le PNAEA, 17 ont été entièrement réalisées (soit 33%), 25 sont en cours de réalisation (soit 48%), et 10 actions n'ont pu être réalisées (19%).

Pour répondre à un certain nombre de soucis propres à eux et dont le principal vise à améliorer leurs interventions dans la recherche d'une meilleure efficacité de l'aide en conformité avec la Déclaration de Paris,

les PTF ont pris la décision concertée de disposer d'un cadre harmonisé de leurs interventions afin d'appuyer le Mali dans l'atteinte des objectifs de sa stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). Les raisons à la base de cette décision des PTF sont entre autres :

- la pratique en cours au niveau international d'élaborer des stratégies communes d'assistance pays ;
- la prise de conscience des donateurs de la nécessité d'accroître l'efficacité de leurs interventions et de réduire le nombre de leurs procédures de délivrance de l'aide afin de mieux respecter les systèmes nationaux ;
- la nécessité d'une coordination entre les PTF eux-mêmes pour avancer dans les actions d'efficacité de l'aide ;

La SCAP est un document de travail stratégique pour formuler un cadre commun. Le changement radical des modalités d'aide dans lequel s'engagent les PTF signataires de ce document aura l'impact recherché si le GdM participe pleinement au processus en assumant le leadership. C'est la raison pour laquelle l'appui des PTF au financement du CSCR est assorti d'« agenda commun gouvernement/PTF sur la période de la SCAP » qui contient les conditions d'atteinte des résultats recherchés.

On note des avancées dans la mise en œuvre de la SCAP, mais avec quelques contraintes à l'approche sectorielle notamment en matière de gestion financière des programmes.

L'analyse comparative globale du PNAEA et de la SCAP fait ressortir des similitudes et des différences. Le principal point commun étant que les deux documents visent le même objectif général qui est l'amélioration de l'efficacité de l'aide au Mali à travers la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du Programme d'Action d'Accra.

b) Pertinence de la coexistence des deux documents

Le principal objectif de la SCAP était la réforme dans l'intervention des PTF. Après deux ans de mise en œuvre, les changements importants peuvent être observés. Il ressort des entretiens que la SCAP est axée sur les résultats et que « les choses bougent ». Quelles mesures sont à prendre pour faire mieux évoluer la situation en conformité avec « la volonté politique des PTF de changer profondément leurs modalités d'aide et les modes de faire en développant une démarche novatrice de réponse collective au CSCR ». La partie malienne a été pleinement impliquée dans le processus de préparation et d'approbation de la SCAP.

Concernant la pertinence des deux plans (PNAEA et SCAP), les avis sont partagés sur la question : certains ne trouvent pas de contradictions, alors que d'autres pensent que la SCAP est malgré tout un document des PTF. Dans l'un ou l'autre cas, le problème est que les deux plans contiennent pratiquement les mêmes éléments fondamentaux, notamment l'objectif général comme indiqué dans les constats émergents et qui est la recherche de l'efficacité de l'aide au Mali.

Le maintien des deux documents adoptés conjointement par les mêmes acteurs au Mali et dont les résultats participeraient à l'atteinte des objectifs de la DdP, mis en œuvre parallèlement aurait des conséquences en termes d'efficacité de l'aide. Une telle situation peut paraître contraire aux principes de la Déclaration de Paris (appropriation, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle).

Pour tirer avantage de la coopération, des partenariats stratégiques ont été développés à divers niveaux avec les partenaires techniques et financiers aussi bien avant la DdP que sous la DdP pour la mise en œuvre d'une bonne gestion de l'APD à travers un dialogue inclusif. On note l'implication de tous les acteurs dans les travaux des différentes rencontres sur les questions relatives à la gestion de l'aide.

Concrètement, le dialogue politique s'est élargi et renforcé avec une prise de conscience sur les questions stratégiques de l'heure, avec des objectifs clairs à atteindre à un horizon donné. L'intérêt affiché des acteurs

(Gouvernement, PTF, Société civile, médias etc.) aux questions intéressant l'aide, sa gestion et son efficacité montre à bien des égards l'évolution positive de la Déclaration de Paris au niveau de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques globales et sectorielles et stratégies de développement.

On note que l'ensemble des donateurs engagés dans la division du travail sont des pays membres de l'UE qui donnent ainsi l'exemple pour respecter le code de l'Union Européenne du 15 mai 2007. Cependant, certaines contraintes sont à signaler : des appréhensions notamment des ministères sectoriels qui peuvent craindre de perdre des ressources en cas d'abandon d'un secteur par un donneur, la problématique des PTF « non traditionnels » et des fonds régionaux et verticaux, etc.

c) Les bonnes pratiques

Divers partenariats stratégiques offrant de nouvelles perspectives ont été bâtis entre les différents acteurs du développement : gouvernement-PTF, gouvernement-OSC, gouvernement-secteur privé.

Les conséquences imprévues de la DdP pourraient se situer tant au niveau des donateurs que des pays partenaires. De façon générale, on peut considérer que la DdP a constitué un acte « révolutionnaire » de par son contenu fait d'engagements particuliers à chaque partie et d'engagements collectifs, mais aussi du système de suivi mis en place tant au niveau international que des pays. Au Mali, on note une amélioration de la coordination de l'aide dans certains secteurs comme l'éducation et la santé. On peut également citer des progrès en matière de conception des stratégies et politiques de développement.

Les approches programmes qui étaient censées remplacer les projets de développement classiques n'ont pas beaucoup progressé. Il y a lieu de signaler le protocole d'accord budgétaire qui a été le principal déclencheur de la SCAP, instrument d'harmonisation des procédures entre donateurs.

Les cadres de partenariat ont connu des avancées avec la mise en place de la colocalisation dont l'évaluation permettra de dire qu'elle constitue une bonne pratique à répliquer ailleurs.

d) Les innovations dans les pratiques de l'aide

La mise en œuvre de la DdP a été l'occasion de nombreuses innovations dans les pratiques des donateurs qui ont connu diverses évolutions. Des changements importants sont apparus dans l'attitude des PTF. Certains se sont ainsi décidés à aller à l'aide budgétaire en privilégiant au préalable l'aide sectorielle pour tendre vers l'aide budgétaire globale. L'approche de l'appui budgétaire connaît une progression d'année en année. L'aide budgétaire est sans doute le moyen privilégié de réduire significativement les procédures et de s'appuyer sur la politique budgétaire du pays.

On observe par ailleurs une relative faiblesse de la pression fiscale posant le problème de la mobilisation des ressources internes propres et subséquentement celui de l'atteinte des critères de convergence communautaires (UEMOA) en matière de pression fiscale.

La réforme de l'aide a permis de mettre en place un dispositif institutionnel de pilotage du processus qui a permis au Mali de disposer de structures de coordination de l'aide au niveau du gouvernement (SHA) que des PTF (Pool Technique, Troïka) et de structures mixtes. On a pu observer des acquis indirects en matière de coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds dans le cadre du CSLP :

- volonté affirmée des acteurs du développement de faire du CSLP le cadre unique de référence pour le développement du Mali : effort donc vers l'alignement des activités de développement ;
- réunions de la Commission mixte Mali-Partenaires ;
- effort des bailleurs de fonds de coordonner les procédures de suivi conjoint, des ententes de cofinancement et d'initiatives de coopération déléguée.

Dans la recherche d'une synergie entre les objectifs du CSCRP 2007-2011 et ceux de la Déclaration de Paris visant l'harmonisation de l'Aide à l'horizon 2010 afin de contribuer à l'atteinte des objectifs visés par la Déclaration de Paris, le Gouvernement et les PTF ont convenu d'une co-localisation de ces trois structures, à savoir : la Cellule CSLP, le SHA et le Pool Technique des PTF.

B2. 3 Les résultats intermédiaires

a. Appropriation du Développement du Pays

Appropriation

Principe cardinal dans la DdP, l'appropriation montre dans quelle mesure le pays dispose de la base nécessaire en termes de politiques et stratégies et programmes élaborés et maîtrisés. Cependant, il faut rappeler que le seul fait de disposer d'une stratégie de développement ne garantit pas entièrement une utilisation efficace de l'aide.

C'est le caractère opérationnel de la stratégie de développement du pays qui permet de donner une note bonne ou mauvaise. L'évaluation PEFA 2006 et surtout celle de 2010 ont attribué au Mali une bonne note et en progrès notable sur la période.

Le plan d'action élaboré par le gouvernement s'articule autour des cinq axes de la DdP avec pour chaque axe du plan, l'identification des actions, des indicateurs de suivi, l'organisme responsable et le calendrier de mise en œuvre.

Sur l'axe de l'appropriation, le gouvernement et les PTF devront faire du CSCRP le cadre fédérateur de toutes les politiques et interventions. Sur l'alignement, le dialogue gouvernement/PTF devra être renforcé et des réformes (finances publiques, marchés publics, développement institutionnel) devront être programmées pour que les procédures gouvernementales inspirent la confiance. Sur l'harmonisation, les arrangements cadres relatifs aux appuis budgétaires et sectoriels devront être multipliés. Concernant la gestion axée sur les résultats, un CBMT 2007/2011 ainsi que de nouveaux CDMT ont été élaborés. Enfin, sur la responsabilité mutuelle, un secrétariat à l'harmonisation de l'aide du gouvernement malien a été mis en place et le Pool technique côté PTF est aussi en place.

L'articulation entre la stratégie de développement et le CSCRP et la gestion de l'aide doit être l'élément clé du dialogue GdM/PTF. Le gouvernement doit disposer d'une politique nationale de l'aide

On peut accepter avec la société civile (généralement très critique), que l'appropriation a été démocratique en ce sens que l'adoption du CSLP a vu la participation de l'ensemble des acteurs de développement à tout le moins la population.

Concernant sa participation, de la société civile la juge insuffisante. Les OSC ne sont pas associées de façon égale à tous les stades d'élaboration de politiques, ni sur les questions clés (cadre macro-économique) ou sensibles. Parallèlement, la faiblesse des OSC, au niveau des ressources humaines y compris des capacités ne leur permet pas une contribution appropriée et efficace aux consultations sur les questions de développement.

L'appropriation est une question de volonté politique des autorités du pays. Le Mali assume son leadership.

L'importance du partage des rôles pour permettre à chacun (bailleurs, gouvernement et société civile) de jouer son rôle et de la meilleure manière doit être actuellement mise en avant.

b. Bâtir des partenariats plus efficaces et davantage ouverts

1. Alignement

La qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire, financière et de passation des marchés est essentielle à l'alignement des donateurs. Entre 2006 et 2008, le Mali a réalisé d'énormes progrès dans le domaine de la

GFP. Il en a été de même en matière de passation de marchés où beaucoup d'efforts ont été entrepris pour adapter le système aux normes communautaires de l'UEMOA et assurer une meilleure transparence du système.

Allant dans le sens de ces efforts, le gouvernement a entrepris la prise en compte des contributions financières des donateurs dans le budget. Par rapport à l'objectif cible de 2010 qui est de 85%, l'indicateur d'alignement des apports d'aide sur les priorités nationales est passé de 60% des fonds versés au secteur public en 2005 à 73% en 2007 ;

Cet effort du gouvernement a été compensé et accompagné en termes de simplification des procédures des PTF en vue d'un alignement.

En plus de l'alignement, le renforcement des capacités couvre aussi les indicateurs d'appropriation et de responsabilité mutuelle. Pour un objectif cible de 50% d'apports de coopération technique mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés, le Mali a atteint 15% en 2005 et 75% en 2007, ce qui constitue un progrès remarquable.

Depuis le Consensus de Monterrey, la communauté des donateurs s'est engagée à aligner l'aide au développement sur les stratégies des pays partenaires, à œuvrer à l'amélioration des systèmes de ces derniers, à harmoniser en son sein les politiques et procédures en matière de coopération pour le développement.

En outre, d'autres déclarations et fora ont suivi (Rome, Marrakech, Paris et Hanoï) pour donner un contenu à l'action entreprise depuis Monterrey. Des changements importants sont apparus dans l'attitude des PTF. Certains ont adopté l'aide budgétaire en privilégiant au préalable l'aide sectorielle pour tendre vers l'aide budgétaire globale. Réalité au Mali, l'approche budgétaire reste pourtant en deçà des attentes du gouvernement qui aurait souhaité davantage d'engagements de la part des donateurs en termes de nombre et en termes de montants.

La quatrième Revue Budgétaire Conjointe qui s'est tenue en Octobre 2010 s'est déroulée d'une manière jugée satisfaisante par le Gouvernement et les PTF. Elle a marqué un tournant décisif dans le renforcement du dialogue et l'affirmation de la responsabilité mutuelle du GdM et des PTF à l'égard des populations au bénéfice desquelles tendent tous les efforts. Cependant elle a constaté que des efforts doivent encore être déployés dans l'efficacité des structures de contrôle et la lutte contre la corruption et a recommandé de réaliser et rendre visible l'exécution du plan national d'actions de lutte contre la corruption.

Concernant l'utilisation des systèmes nationaux de GFP, pour un objectif cible de 50%, en 2005, 29% de l'aide allouée au secteur public est passée par les systèmes nationaux de GFP et 34% en 2007 essentiellement dû à l'augmentation du nombre de donateurs ayant eu recours à l'appui budgétaire.

S'agissant du système de passation des marchés utilisé par les donateurs, on note entre 2005 (45%) et 2007 (35%) un fléchissement pour un objectif cible non défini.

La DdP souligne que les donateurs doivent éviter dans la mesure du possible la création d'unités parallèles de mise en œuvre de projets. L'enquête 2006 ayant servi de base au suivi de la mise en œuvre de la DdP a dénombré 65 et celle de 2008, 60, ce qui dénote une faible diminution ; l'objectif cible étant fixé au tiers de la base de 2005 soit 22 unités parallèles pour 2010.

En matière de prévisibilité de l'aide, pour un objectif de 85% en 2010 pour le Mali, le résultat a été de 71% en 2005 et 68% en 2007. Cet indicateur a connu des avancées notables, et son amélioration est prévue dans un instrument spécifique, le Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) adopté en 2009 pour la période 2010-2012. On note des progrès par rapport à la prévisibilité de l'aide, notamment en matière d'appuis budgétaires

(général et sectoriel). Il s'agit d'une importante contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour améliorer notamment la prévisibilité des financements dans la mise en œuvre du CSCRP. Les PTF permettent ainsi au Gouvernement d'avoir la visibilité la plus complète possible sur leurs intentions d'appuis financiers et de faire sa programmation des actions à soumettre au financement des donateurs ceci en cohérence avec son calendrier budgétaire. Cela facilite l'inscription de toutes les contributions des donateurs dans le budget de l'Etat.

2. Harmonisation

Elle relève principalement des donateurs qui, il faut le dire, n'ont pas la même philosophie d'intervention et les mêmes objectifs. Elle réduit la dispersion des interventions des PTF, les doublons et les concurrences, les coûts de transaction.

Une harmonisation des interventions facilite l'alignement des apports d'aide sur les stratégies et les systèmes nationaux surtout si les donateurs simplifient leurs procédures. La DdP prévoit comme objectif que 66% de l'aide au secteur public soit assurée à travers des cadres communs fondés sur des programmes. De 48% en 2005, le taux des approches fondés sur des cadres et des programmes est tombé à 41% en 2007 s'expliquant par l'insuffisance des cadres et de programmes sectoriels visant à faciliter la coordination des donateurs, par la domination de l'aide projet aux coûts de transaction élevés et le faible leadership du gouvernement dans la coordination de l'aide. La dernière évaluation du PAGAM/GFP dénote un progrès très important dans ce domaine, reconnu et apprécié par les PTF.

Relativement aux missions conjointes, les travaux d'analyse conjoints sont passés en proportion de 30 à 39% entre 2005 et 2007 en raison des efforts faits par les donateurs.

L'accord cadre pour l'ensemble des appuis budgétaires a été signé en mars 2006, les arrangements spécifiques sur l'aide budgétaire sectorielle (ABS) ont été signés en juillet 2006

L'aide non liée en 2005 a représenté 95% et en 2007, 93% pour un objectif cible devant dépasser 95% en 2010. La plupart des PTF membres du CAD font des efforts pour respecter la décision du CAD d'avril 2001 de délier l'aide à destination des pays les moins avancés.

La situation au niveau de cet indicateur fait ressortir qu'en dépit des efforts des donateurs, il reste du chemin à faire améliorer le dispositif commun de planification, l'approche programme, les missions conjointes, la division du travail, l'harmonisation des procédures, etc. L'harmonisation des procédures a fait suffisamment de chemin en malgré la diversité des procédures des bailleurs de fonds.

Un exemple en est donné avec le système Matrice Commune des déclencheurs au niveau des appuis budgétaires même si cela demande une harmonisation plus rapide pour plus d'effets positifs.

3. La division du travail au Mali des PTF au Mali

La division du travail vise à éviter la fragmentation de l'aide qui nuit à son efficacité et se manifeste par un grand nombre de donateurs dans un pays et leur éparpillement au niveau sectoriel et géographique avec une affectation de petits montants en termes financiers.

Le mapping de la division du travail fait ressortir une nécessité impérieuse : celle qui tenant compte des avantages comparatifs permet de déléguer, de faire des programmes conjoints et d'intervenir dans un nombre réduit de secteurs. On note 29 donateurs intervenant au Mali avec un taux de fragmentation de 21% pour un niveau d'APD de 940 millions de dollars en 2009 avec des donateurs non significatifs comme l'Italie, la Norvège, l'Espagne, GAVI, le FEM, l'IAEA, le FIDA et le FMI (selon la présentation faite lors de l'atelier

régional sur la division du travail tenu à Tunis les 2 et 3 novembre 2010). Les engagements pris au niveau international (notamment dans le PAA), ont commencé récemment, notamment dans le cadre de l'Equipe de travail sur la division du travail de l'OCDE. Le manque de coordination au niveau international dans la division du travail peut se répercuter au niveau du pays. Pour l'instant, il n'y a pas de cas d'école en la matière, les pays craignant une perte de ressources préfèrent rester dans le statu quo.

La situation de la mise en œuvre de la DdP au Mali fait ressortir un certain nombre de difficultés dont :

- Le caractère unilatéral des retraits qui ne s'inscrivent pas dans une stratégie (non concertation entre PTF)
- Deux coopérations déléguées sont revenues à leur stade initial

L'exemple du Luxembourg, cité par l'OCDE, illustre la situation de dispersion de ses efforts : avec un montant total de son APD de 141 millions de dollars en 2009, ce donneur est intervenu au niveau de 30 secteurs dans 87 pays bénéficiaires dans le monde.

On note que l'ensemble des donneurs engagés dans la division du travail sont des pays membres de l'UE qui donnent ainsi l'exemple pour respecter le code de l'Union Européenne du 15 mai 2007.

Tableau N° 16: Global de Positionnement des PTF

		DOMAINES DE CONCENTRATION DES PTF																			Nbre Total Domaines 2010	Nbre Total Domaines 2008		
		Developpement des Infrastructures et du secteur productif				Poursuite et consolidation des reformes structurelles								Renforcement du secteur social				Themes transversaux	A	S				
		Secteur Agricole et rural	Securité alimentaire	Infrastructures et Dev urbain	Environnement	Reforme de l'administration et de la Fonction Publique	Decentralisation et aménagement du Territoire	Cadre macro economique	Justice et Droits humains	Processus democratique et société civile	Secteur financier et micro finance	Formation professionnelle et emploi	Developpement PME PMI et environnement des affaires	Education	Santé	Eau Potable et assainissement	Lutte contre le VIH/SIDA	Genre						
UE	Allemagne	A		A	A		A			A				S		A	A	A		9	1	10	10	
	Belgique	A	A			A	A								A		S			5	1	6	8	
	Danemark	A						A	S	A	A	A				A				7	1	8	9	
	Espagne	A	A									A	A		A+S			A		6	1	6	13	
	France	A		A		A		A		A	A	A	A	A						9	0	9	15	
	Luxembourg	A		S			A					A			A	A		A		5	1	6	10	
	Pays-Bas	A					A	A		A			S	A	A					6	1	7	9	
	Suède	A			A			A		A					S	A		A		6	1	7	8	
	DUE	A+S	A	A	A	A	A+S	A		A		A	S			A				10	3	11	13	
	Suisse	A					A			A		A	A	A	A			A		8	0	8	8	
	Canada	A+S	A			A		A	A	A	A			A	A			A		10	1	10	11	
	Etats Unis	A	A	A	A		A	A		A	A	A	A	A	A	A	A	A		15	0	15	15	
	Japon	A	A	A	A			A						A	A	A				8	0	8	6	
	Chine	A		A								A		A	A			A		6	0	6	6	
	SNU	PNUD				A	A	A			A		A								5	0	5	11
		BIT									A	A	A								3	0	3	3
CNUCED								A												1	0	1	1	
FAO		A	A		A															3	0	3	6	
FENU				A			A				A									3	0	3	3	
UNFPA														A	A			A		3	0	3	4	
UNESCO									A					A				A		3	0	3	8	
UNIFEM									A					A				A		3	2	3	0	
UNICEF								A						A	A	A				4	0	4	7	
OIM									A									A		2	0	2	4	
OMS															A		A	A		3	0	3	4	
PAM		A	A												A					3	0	3	7	
ONUSIDA															A		A			2	0	2	3	
ONUDI			A									A	A							3	0	3	6	
BAD		A		A	A		A	A						A		A	A			8	0	8	9	
BM		A		A	A		A	A			A	A	A	A		A	A			11	0	11	12	
FMI																			0	0	0	1		
BOAD																			0	0	0	2		
A		18	9	9	9	5	11	13	4	11	7	11	8	13	14	10	7	12						
S		2	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	2	1	2	0	0	1						
Nbre Total PTF 2010		18	8	10	9	6	11	13	5	11	7	11	10	14	13	10	7	13						
Nbre Total PTF 2008		20	11	12	10	5	14	13	9	14	9	10	14	19	19	18	12	16						
Différence 2010-2008		-2	-3	-2	-1	1	-3	0	-4	-3	-2	1	-4	-5	-6	-8	-5	-3						

A = Actif
 S = Silencieux
 A = Actif DC prioritaire
 A+S = Actif et Coopération délégué dans le même domaine de concentration

c. Obtenir des résultats de développement et en rendre compte

1. Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats est une responsabilité partagée des donateurs et des pays partenaires. Comme les autres pays partenaires ayant adhéré à la DdP, le Mali s'est engagé à créer des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats afin de permettre de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des structures de développement. Le pays n'a pas connu de performance dans ce domaine : aucun mécanisme formel n'a été mis en place entre 2005 et 2007. Cependant, des efforts ont été faits par le gouvernement dans le cadre de l'information statistique et des revues CSCRP.

2. Responsabilité mutuelle

Jusqu'en 2007, le Mali ne disposait pas de mécanisme formel d'évaluation mutuelle. Le dispositif de suivi du CSLP pourrait cependant servir de mécanisme dans la mesure où y participent tous les acteurs de développement (gouvernement, PTF, société civile). Mais il ne s'agit d'un mécanisme formel comme le requiert la Déclaration de Paris c'est à dire un mécanisme spécifiquement dédié aux évaluations mutuelles. L'objectif est d'impliquer un plus grand nombre d'acteurs (Parlement société civile) pour contrôler et rendre transparente la gestion de l'aide. Mais on note un problème de communication de l'information entre le gouvernement et les PTF et de gestion de l'information au niveau du gouvernement. L'évolution n'indique pas une accélération des mesures à ce niveau. Malgré les progrès à travers le programme anti corruption financé par la Banque mondiale en 1999, le phénomène de la corruption est toujours répandu comme le montre un des rapports du Vérificateur Général de la République évaluant à 103 milliards de FCFA le montant du manque à gagner de l'Etat entre 2002 et 2006.

Beaucoup d'efforts sont faits pour renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques.

Mais on note que :

- les instances parlementaires sont progressivement impliquées dans la planification;
- les PTF, la société civile et le secteur privé participent à la planification à travers les groupes sectoriels;
- des difficultés persistantes pour obtenir une information exhaustive en rapport avec les prévisions des décaissements;

le tableau ci-dessus indique de façon succincte le résultat obtenu selon les douze indicateurs définis dans la DdP

Tableau n° 17 : Résumé des résultats intermédiaires

	Indicateurs	Résultats intermédiaires
1	Stratégies nationales et cadres opérationnels plus solides	<ul style="list-style-type: none">- Adoption en 2002 puis en 2006 par le gouvernement du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période 2007-2011 (cadre unique de référence pour l'ensemble des politiques publiques au Mali)- Généralisation de l'approche Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) (21 en 2008 selon le bilan du PNAEA)- Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) actualisé annuellement ;- Cadre de Ressources à Moyen Terme (CRMT) tracé- Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide opérationnel (mise en œuvre et suivi du PNAEA, coordination de l'aide;- Mise en place par les PTF d'un Pool Technique pour renforcer leur coordination

		- Cohérence entre le CSCRP, les Programmes, les CDMT et le Budget d'Etat assurée
2	Meilleur alignement	<ul style="list-style-type: none"> - Conditionnalités harmonisées entre donateurs, s'appuyant sur les stratégies et programmes du gouvernement bénéficiaire ; - Engagements financiers des donateurs pluriannuels (sous réserve des performances réalisées); - Calendrier d'engagements et des versements des donateurs compatible avec le cycle budgétaire du gouvernement bénéficiaire ; - Dispositifs d'évaluation des donateurs intégrés aux dispositifs d'évaluation du gouvernement bénéficiaire. - Décaissements de façon concertée. - Progrès réalisés sur l'ABG et l'ABS - Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets baisse - Fonds décaissés par les PTF conformément aux montants inscrits dans la Loi des Finances.
3	Mesures et normes bien définies	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) opérée en 2007 et en 2010. - Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) approuvé par le gouvernement du Mali en 2005 (2006-2009) et pour une seconde phase 2011-2015. - Un nouveau Code des Marchés Publics adopté en 2008 pour y introduire plus de transparence et de déconcentration.
4	Moins de doubles emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un Pool Technique chargé de l'Harmonisation de l'aide et du suivi du Plan d'Action en liaison avec le SHA. - Co-localisation de ces trois structures, à savoir : la Cellule CSLP, le SHA et Le Pool Technique des PTF. - Concertation entre le Secrétariat (Gouvernement) et les PTF sur les questions macro-économiques, de finances publiques, etc. - Diminution du nombre des missions sur le terrain. - 34% de l'aide allouée au secteur public passe désormais par les systèmes nationaux de GFP. - 35% de l'aide allouée au secteur public passe par le système de passation des marchés - Adoption de la Division du Travail et la Complémentarité comme principe de base des donateurs, principe de partenariat silencieux mis en œuvre.
5	Réformes et simplification des politiques et procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Réformes et simplification des politiques et procédures des donneurs fonction du leadership du gouvernement. - Donateurs réticents à mettre en place des fonds fiduciaires financés par des donateurs multiples
6	Meilleure prévisibilité	<p>Cadre de ressources à moyen terme 2010-2012 élaboré par la coordination des PTF au Mali en 2009 pour améliorer la prévisibilité de l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> - Base pluriannuelle d'intervention des donateurs à travers le Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) - Conditionnalités réorganisées plutôt que réduites. - Avancées dans le déliement de l'aide sauf avec certains

		<p>donateurs et aussi en matière d'aide alimentaire et de coopération technique</p> <p>La plupart des donateurs, notamment les pays membres de l'UE et la Délégation de la Commission Européenne ont un programme de coopération sur une durée minimale de trois ans</p>
7	Délégation suffisante	<p>. De façon générale pas d'évolution encore dans le bon sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sièges restreignent la gestion de l'aide sur le terrain ; - il existe peu de marge de manœuvre aux missions sur le terrain ; - certaines opérations sur le terrain sont soumises à restriction. - certaines décisions des sièges pour des raisons politiques ou géostratégiques limitent les actions des agences sur le terrain.
8	Intégration suffisante des initiatives mondiales	<ul style="list-style-type: none"> - programmes mondiaux non intégrés aux systèmes nationaux ; - gestion ne relève pas du pays ; - Les mécanismes de reporting, d'audit, d'évaluation extranationaux et créant des surcharges de travail dans des administrations à capacités déjà faibles. - interventions parfois non alignées sur les priorités du pays.
9	Meilleure capacité	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de développement axés sur les résultats introduits de façon timide. - Peu d'effort des PTF pour renforcer les mécanismes et outils d'évaluation des stratégies nationales
10	Amélioration des systèmes de reddition des comptes	<ul style="list-style-type: none"> - contraintes politiques dans la reddition des comptes aux citoyens des pays du donneur et de celui du pays - Parlements rarement saisis dans le pays de la gestion de l'aide - rapport de la revue du CSCRP annexé au projet de loi des finances 2010 soumis à l'Assemblée Nationale. - Pas de compte rendu aux citoyens de l'utilisation de l'aide.
11	Moins de corruption et plus de transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Phénomène de corruption persistante d'où une mauvaise utilisation des ressources publiques - Organisation d'un Forum National sur la Lutte contre la corruption et mise en place d'un Comité de suivi - Tribunaux saisis de certains dossiers dont le traitement est toujours en cours* - - Transparency International dans son rapport 2010 classe le Mali à la 116ème place sur 178 pays classés, avec un indice de perception de la corruption s'élevant à 2,7 sur une échelle de 10 points.
12	Synthèse : La mise en œuvre de la DP a-t-elle permis à l'aide de contribuer davantage à obtenir des résultats de développement ?	<p>La DdP a créé une sorte de dynamique dans la recherche d'impacts en matière de développement. Tous les domaines font l'objet soit d'un début soit de véritables changements de pratiques et de comportements dans l'acheminement et la gestion de l'aide. Une prise de conscience est née dans la recherche de l'impact de l'aide</p>

Source : SHA - Pool Technique

B3. Question évaluative 3

«La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? (les résultats du développement)»

L'engagement des donateurs au titre de la DdP et du PAA à utiliser et à renforcer les systèmes nationaux, avec la promesse d'accroître la part de l'aide apportée aux pays par le biais des approches-programmes, est particulièrement approprié pour les pays qui ont élaboré des stratégies sectorielles saines et axées sur les résultats, et qui attendent une aide plus directe et plus prévisible de la part des donateurs afin de mettre en œuvre leurs stratégies visant à obtenir des résultats à la fois meilleurs et durables. Ainsi l'objectif de la question évaluative B3 du présent rapport est de répondre à la question «La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ?

B.3.1. Vue d'ensemble des secteurs Santé et Agriculture

B.3.1.1 secteur santé

La mise en œuvre du PRODESS II depuis 2005 a permis d'aboutir à des progrès notables sous le leadership du ministère de la Santé et avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cependant, les acquis sont principalement situés au niveau de l'évolution quantitatif de certains indicateurs. Ainsi, des efforts particuliers méritent d'être menés pour le renforcement de la qualité des soins et de l'accessibilité financière des plus pauvres aux services de santé.

Les nouvelles réformes devraient encore renforcer le système de santé en le rendant plus performant pour l'atteinte des OMD. Pour ce faire, le Ministère de la Santé a priorisé certains axes prioritaires définis dans le Plan stratégique national de renforcement du système de Santé, le plan stratégique de développement des ressources humaines, à la politique du médicament, au renforcement de l'équipement et de la maintenance, au financement du secteur, au système d'information et aux nouvelles stratégies novatrices (partenariat public-privé et qualité des services de santé).

Les principaux résultats obtenus sont classés à travers les différents volets du PRODESS.

Volet 1 : accessibilité géographique aux services de santé des districts sanitaires :

L'accessibilité géographique concerne la disponibilité des services de santé par la construction et la réhabilitation des centres de santé et le développement de stratégies complémentaires pour y faire face. Ainsi pour le premier contact les tableaux suivants donnent un aperçu sur l'évolution des centres de santé pour le premier contact et l'accessibilité à 5 Km pour ces centres.

TABLEAU : 18 : *EVOLUTION NOMBRE DE CSCOM FONCTIONNELS (2003-2009)*

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Kayes	94	108	115	130	141	156	167
Koulikoro	85	88	103	107	116	120	156
Sikasso	142	143	152	152	153	156	188
Ségou	123	128	134	134	145	163	165
Mopti	93	102	109	109	112	118	134
Tombouctou	31	35	41	51	51	53	67
Gao	37	39	40	43	49	48	55
Kidal	5	6	7	7	7	7	9
Bamako	50	50	52	52	52	52	52
TOTAL	660	699	753	785	826	873	993

*Source SLIS 2009

Au total trente un (31) nouveaux CSCOM ont été créés en 2009. Le maximum de création a été réalisé dans les régions de Kayes (12) et de Sikasso (8).

Volet 2 : disponibilité, qualité et gestion des ressources humaines

Tableau N° 19 : Evolution des ratios par type de personnel et par zone de pauvreté

EVOLUTION DES RATIOS PAR TYPE DE PERSONNEL PAR ZONE DE PAUVRETE DE 2007 à 2009

Zones de pauvreté	Population Totale 2007	Type personnel	Effectif pers.	Normes OMS	Ratio = 1 pour
Zone 1 (très pauvre) : Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti	8 157 121	Médecin	384	1/1000 Hbts	21 243
		Sage-Femme	178	1/5000 Hbts	45 827
		Infirmier/Assistant Méd.	1665	1/5000 Hbts	4 899
Zone 2 (moy. pauvre) : Kayes, Tombouctou, Gao, Kidal	2 823 553	Médecin	156	1/1000 Hbts	18 100
		Sage-Femme	63	1/5000 Hbts	44 818
		Infirmier/Assistant Méd.	759	1/5000 Hbts	3 720
Zone 3 : Bamako	1 642 365	Médecin	140	1/1000 Hbts	11 731
		Sage-Femme	275	1/5000 Hbts	5 972
		Infirmier/Assistant Méd.	509	1/5000 Hbts	3 227
	12 623 039				
Zones de pauvreté	Population Totale 2008	Type personnel	Effectif pers.	Norme	Ratio = 1 pour
Zone 1 (très pauvre) : Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti	8 343 760	Médecin	506	1/1000 Hbts	16 490
		Sage-Femme	204	1/5000 Hbts	40 901
		Infirmier/Assistant Méd.	1776	1/5000 Hbts	4 698
Zone 2 (moy. pauvre) : Kayes, Tombouctou, Gao, Kidal	2 883 608	Médecin	200	1/1000 Hbts	14 418
		Sage-Femme	82	1/5000 Hbts	35 166
		Infirmier/Assistant Méd.	963	1/5000 Hbts	2 994
Zone 3 : Bamako	1 731 021	Médecin	187	1/1000 Hbts	9 257
		Sage-Femme	316	1/5000 Hbts	5 478
		Infirmier/Assistant Méd.	618	1/5000 Hbts	2 801
	12 958 389				
Zones de pauvreté	Population Totale 2009	Type personnel	Effectif pers.	Norme	Ratio = 1 pour
Zone 1 (très pauvre) : Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti	9 417 809	Médecin	501	1/1000 Hbts	18 798
		Sage-Femme	214	1/5000 Hbts	44 008
		Infirmier/Assistant Méd.	1596	1/5000 Hbts	5 901
Zone 2 (moy. pauvre) : Kayes, Tombouctou, Gao, Kidal	3 290 261	Médecin	214	1/1000 Hbts	15 375
		Sage-Femme	79	1/5000 Hbts	41 649
		Infirmier/Assistant Méd.	756	1/5000 Hbts	4 352
Zone 3 : Bamako	1 809 106	Médecin	216	1/1000 Hbts	8 375
		Sage-Femme	349	1/5000 Hbts	5 184
		Infirmier/Assistant Méd.	598	1/5000 Hbts	3 025
	14 517 176				

Source : rapport DFM (ex DAF), Comité de suivi PRODESS Novembre 2010

Notons toutefois que parmi les stratégies proposées pour faire face à la pénurie de certaines catégories de personnel technique qualifié dans les régions, on compte le recrutement de personnel contractuel (en particulier infirmiers polyvalents et médecins) par les communes sur les subventions des ressources PPTE du secteur de la santé, ainsi que le recrutement par les collectivités décentralisées de personnel additionnel (en particulier d'infirmiers et d'infirmières obstétriciennes) pour lequel existe aujourd'hui un déficit important. Le tableau suivant donne la situation des effectifs recrutés sur fonds PPTE de 2001 à 2006. Notons que depuis 2007, aucun recrutement n'a été effectué sur ces fonds.

La situation du personnel ne fait pas apparaître un déficit de personnel en chiffres absolus, mais plutôt des problèmes de répartition judicieuse de certaines catégories de personnel, en particulier les sages-femmes et les infirmières obstétriciennes. L'absence d'une politique sectorielle de développement des ressources humaines a longtemps été une contrainte majeure pour le développement du personnel de santé.

Volet 3 : disponibilité des médicaments essentiels, des vaccins et des consommables médicaux.

La plupart des indicateurs liés suivi de la politique pharmaceutique sont obtenus à partir d'enquêtes et de rapports d'activités. Ainsi, une enquête menée par la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM) et l'OMS sur la disponibilité et les prix a conclu que les ME sont disponibles à 80% dans le secteur public, une autre enquête menée avec le concours de USAID en 2007 à Sikasso, Ségou et Bamako a indiqué que les ME sont disponibles à 85% dans le secteur public. La politique retenue est de faire des livraisons mensuelles dans les régions avec un stock de sécurité de trois mois.

Volet 4. Amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et lutte contre les maladies

La santé de la mère et de l'enfant est un domaine dans lequel d'importants efforts sont déployés. Plusieurs interventions visant la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et néonatale ont été entreprises au cours de la mise en œuvre du PRODESS, comme la mise à jour des normes et procédures en santé reproductive avec l'intégration de nouvelles composantes comme le dépistage et la prise en charge de la fistule obstétricale ; la mise en œuvre de la gratuité de la césarienne ; la poursuite du processus d'organisation de la référence-évacuation au niveau des districts sanitaires avec comme porte d'entrée la prise en charge des urgences obstétricales ; ou encore la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) aux futures mamans et aux enfants de moins de cinq ans. Le taux de césarienne est ainsi passé de 0,98% en 2005 à 1,89% en 2006 et 2,06% en 2007 ; la proportion de décès après césarienne, quant à elle, est passée de 2,05 en 2006 à 1,98 en 2007. La continuité des services comme élément de qualité a été améliorée.

Le processus de l'organisation de la référence évacuation qui a démarré depuis quelques années en vue de renforcer les capacités de prise en charge des urgences chirurgicales et médicales des structures de première référence se poursuit. Ainsi le nombre de Districts Sanitaires ayant organisé la référence/évacuation est passé à 59.

Le nombre de structures de soins obstétricaux d'urgence complets (SONUC) est passé de 39 en 2006 à 51 en 2009 (51 sur 26 prévus) ; le nombre de Soins obstétricaux d'urgence de base (SONUB) est passé de 41 en 2006 à 56 en 2009 sur 95 prévus (Source rapport 2009, DNS).

Le taux de césarienne a constamment augmenté dans l'ensemble : 0,94% en 2005, 1,89% en 2006, 2,07% en 2007 et 2,17% en 2008, 2,33% et en 2009, cependant il est toujours en dessous des prévisions (5%)

Le processus de renforcement de l'organisation de la référence évacuation se poursuit en vue d'améliorer la prise en charge des urgences obstétricales des structures de première référence. Aussi le nombre de districts sanitaires ayant organisé le système de référence évacuation avec

partage de coûts est passé de 57 en 2007 à 59 en 2009 soit 100%.

Le taux d'accouchement assisté est en augmentation : 58% en 2007, 61% en 2008 et 64% en 2009. Les taux des 3 régions du nord et de celle de Kayes restent faibles : Gao (22% en 2008), (24% en 2009), Nous constatons que les régions qui ont une faible accessibilité géographique ont aussi une faible couverture en accouchement assisté.

Volet 6 : réforme des établissements hospitaliers et des autres établissements de recherche

Les principaux résultats sur les indicateurs hospitaliers sont présentés dans les tableaux ci- après :

Tableau 20 : Consultations externes déclarées par les Hôpitaux en 2009 et proportion de consultants référés parmi l'ensemble des consultants externes déclarés

Hôpitaux	Consultations	% Consultation par Hôpital	Nouveaux Consultants	Nombre Référés	% référés
CHUOS	150 080	21,1%	44 708	-	-
GABRIEL TOURE	154 844	21,7%	143 324	5	0,0%
IOTA	75 851	10,7%	31 578	-	-
POINT G	48 846	6,9%	49 390	10 735	21,7%
<i>Sous-total 1</i>	429 621	60,3%	269 000	10 740	4,0%
GAO	37 151	5,2%	29 807	667	2,2%
KATI	30 488	4,3%	12 480	584	4,7%
KAYES	42 225	5,9%	29 930	2 923	9,8%
Luxembourg MERE ENFANT	22 075	3,1%	22 075	-	-
MOPTI	33 681	4,7%	29 243	3 040	10,4%
SEGOU	51 669	7,3%	40 347	1 054	2,6%
SIKASSO	45 135	6,3%	26 608	1 391	5,2%
TOMBOUCTOU	19 999	2,8%	12 040	1 397	11,6%
<i>Sous-total 2</i>	282 423	39,7%	202 530	11 056	5,5%
Total Général	712 044	100,0%	471 530	21 796	4,6%

Source: SIH 2009

Au total, 712 044 consultations externes ont été enregistrées dans les Hôpitaux en 2009, contre 688 018 en 2008, soit une augmentation de 3% entre 2008 et 2009. La proportion des malades vus sur référence ou évacuation est de 4,6 % pour l'ensemble des hôpitaux. Ce taux est plus élevé au Point G soit 22%, il est plus faible au Gabriel Touré avec seulement 0,0%. Le CHUOS, l'IOTA et l'hôpital mère –enfant le Luxembourg n'ont pas déclaré des cas vus sur référence en consultation externe.

L'analyse de ce tableau révèle que les hôpitaux ne jouent pas suffisamment leur mission de référence. L'essentiel des activités semble réserver aux consultations. Ceci pourrait aussi s'expliquer par une insuffisance dans la collecte et l'analyse de données au sein des hôpitaux.

Enfin, on constate une augmentation régulière du financement des hôpitaux, représentant en moyenne 14,3% du financement du PRODESS sur la période 2005-2008.

Volet 7 : renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation

La mise en œuvre de la *décentralisation dans le secteur de la santé* s'est poursuivie à travers entre autres :

Poursuite du partenariat dans la mise en œuvre du transfert des compétences de l'Etat aux CT en matière de santé avec :

- Structures du département
- MATCL/DNCT
- Partenaires techniques (Groupe de travail sur la décentralisation)
- Collectivités (Association des Municipalités du Mali, Association des Collectivités, Cercles et Régions du Mali (ACCRM), Haut Conseil des Collectivités)

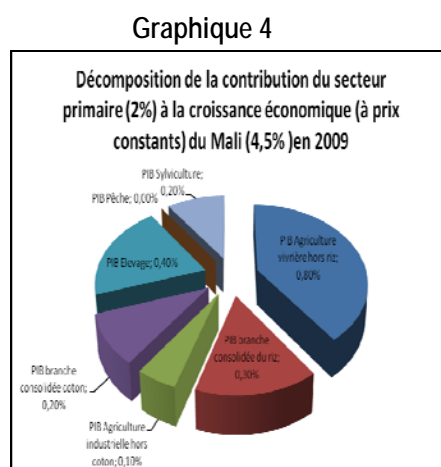
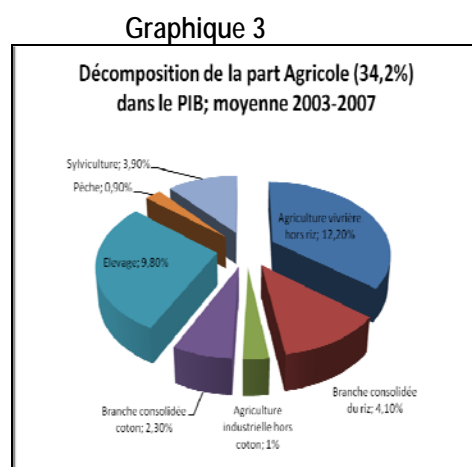
Spécifiquement, la Fédération Nationale des Associations de Centre de Santé Communautaires (FENASCOM) a réalisé les actions suivantes :

- Harmonisation et officialisation nationale des modules de formation pour les ASACO et les démembrements, pool de formateurs nationaux disponible (planification, mobilisation sociale gestion et cadre juridique)
- Poursuite de la dissémination et du suivi de la convention d'assistance mutuelle (CAM) COMMUNE / ASACO;
- Nouveaux partenariats avec: RECOTRADE, Reimicom, RQIAC, UNITERRA, Plan Mali, SADEVE, Antenna technologie, ACDI
- Réalisation d'une Étude pour la création d'un centre de recherche et de formation sur la santé communautaire.

B.3.1.2 Secteur Agriculture

Sur la période 2003-2007, la part agricole dans le PIB est de 34,2 %. La contribution du sous-secteur de l'agriculture a été la plus importante au cours de la période (19.6%), puis l'Élevage (9.8%), la sylviculture (3.9%) et la pêche (0.9%)² (voir graphique 3). En 2009, le secteur primaire a contribué pour 2 points au taux de croissance du Mali évalué à 4.5% sur un objectif de 6.5% (voir graphique 4).

Cette contribution repose pour l'essentiel sur la production de céréales (riz, mil/sorgho, maïs) qui s'établit en moyenne à 3 371 615 tonnes (Campagne 2003/04 à 2007/08) et a mobilisé près de 72 % des superficies cultivées.



La consommation de céréales s'élève en moyenne par personne et par an à 214 kg (ODHD/PNUD, 2007) et celle en protéine d'origine animale 16,5 kg (source : Projet d'Appui à l'agriculture Africaine : Rapport National 2007).

La part Agricole dans la croissance pendant les dernières années a été en moyenne de 34,78 % et constitué de 1,6 % sur le période de 2004 à 2009 pour un taux global moyen de 4,6 % (cf. tableau 21 ci-après). Ainsi le secteur primaire joue un rôle moteur pour la croissance de l'économie nationale.

Tableau 21 : Contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)

DESIGNATION	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2004-2009
Secteur primaire	-1,5	2,3	1,5	0,9	4,4	2	1,6
Secteur secondaire	0,6	1,8	1,8	-1	-0,9	0,7	0,5
Secteur tertiaire	2,4	1,6	3,3	3,8	1,6	1,3	2,4
Taxes indirectes	0,8	0,4	-1,3	0,6	-0,1	0,4	0,1
Taux de croissance	2,3	6,1	5,3	4,3	5	4,5	4,6
Source : INSTAT/DNPD							

La contribution des différents sous-secteurs du secteur primaire à la croissance nationale est consignée dans le tableau 22 ci-dessous. Ces chiffres confirment la tendance générale de la contribution du secteur à la croissance. Ils indiquent aussi qu'en moyenne le PIB Agriculture constitue 62,5 % de la croissance du secteur primaire.

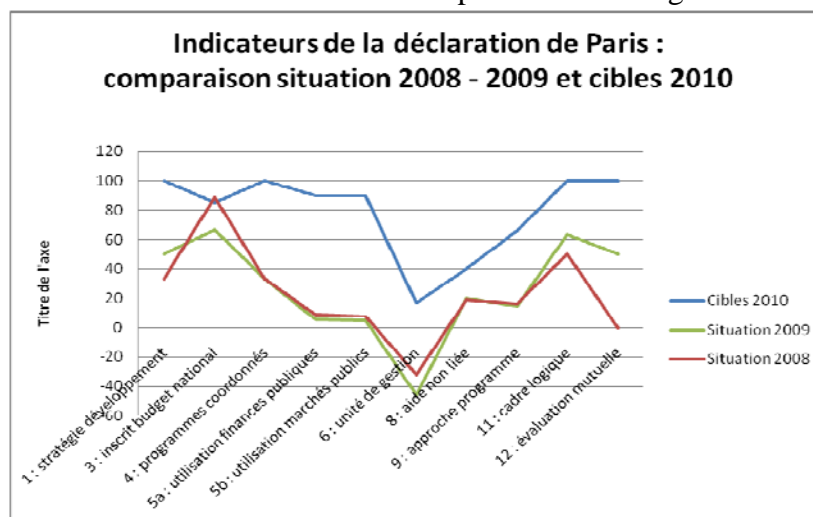
Tableau 22 : Contributions du secteur primaire à la croissance économique (à prix constants)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
PIB Secteur primaire	-1,50%	2,30%	1,50%	0,80%	4,40%	2,00%	1,60%
PIB Agriculture	-2,30%	1,90%	0,90%	0,20%	3,90%	1,40%	1,00%
* PIB Agriculture vivrière hors riz	-1,50%	1,30%	1,20%	0,80%	1,80%	0,80%	0,70%
* PIB branche consolidée du riz	-0,50%	0,40%	0,20%	0,10%	1,90%	0,30%	0,40%
* PIB Agriculture industrielle hors coton	-0,10%	0,40%	0,00%	0,10%	0,20%	0,10%	0,10%
* PIB branche consolidée coton	-0,10%	-0,20%	-0,60%	-0,80%	-0,20%	0,20%	-0,30%
PIB Elevage	0,70%	0,20%	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%	0,40%
PIB Pêche	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PIB Sylviculture	0,10%	0,10%	0,10%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
Source : INSTAT/DNPD							

Le secteur agricole est financé dans le budget global à hauteur de 122,2 milliards de FCFA en moyenne entre 2002 et 2008 soit 27,1 milliards de FCFA de dépenses ordinaires et 93,7 milliards de FCFA de dépenses d'investissements. Ainsi la part du budget prévue pour l'Agriculture dans le budget global de l'Etat est de 14,3% en moyenne sur la période en termes de prévision. Ce ratio est au delà de 10% fixé à Maputo.

Dans cette optique le graphique 5 ci-dessous montre une évaluation de l'évolution des 12 indicateurs pendant les dernières années (2008 et 2009) par rapport à la situation-cible de 2010. Cette évaluation ressort de la 2^e revue sectorielle conjointe du SDR tenue en octobre 2010. Elle montre que le niveau-cible 2010 pour ces indicateurs ne pourra certainement pas être atteint cette année mais quelques avancées sont observées.

Graphique 5 : Evaluation des indicateurs de la DdP pour le secteur agricole

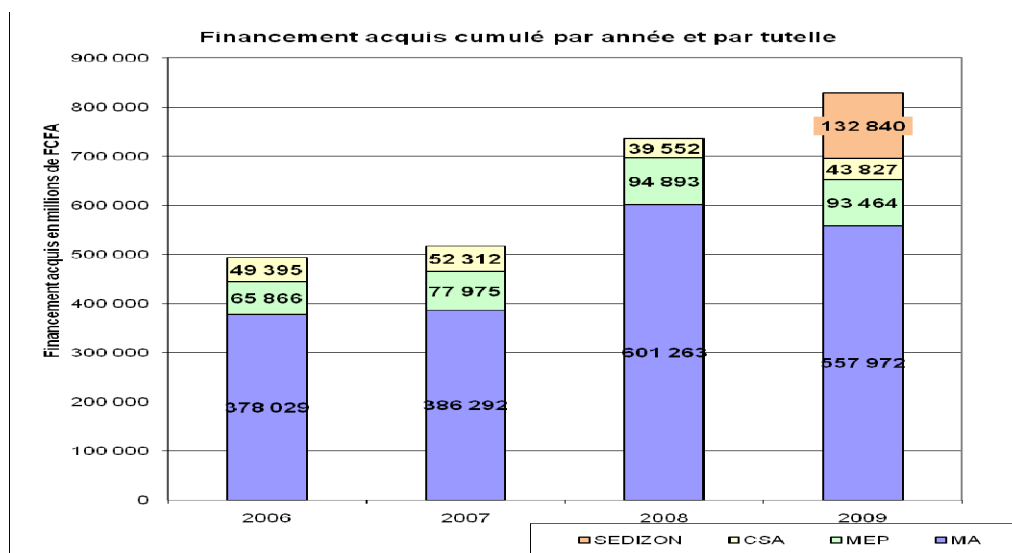


Depuis 2002 le volume des investissements inscrits, réalisés et financés sur ressources internes ne cessent d'augmenter, il passe de 4,4 milliards FCFA à 19,1 milliards de FCFA en 2008. Ces investissements sont soutenus par la mise en œuvre des grands projets et programmes de développement dans le domaine agricole. Le financement total acquis (intérieur et extérieur) du portefeuille des projets et programmes du MA au 31 décembre 2009 est de 557,972 milliards de Fcfa.

L'évolution des financements acquis des P/P du SDR est présentée dans le graphique 6 ci-dessous dans lequel on voit que c'est toujours le Ministère de l'Agriculture qui occupe la première place dans le secteur avec un volume total acquis de plus 557.972.000.000 FCFA en 2009. Un autre constat réside dans la grande progression des volumes pour l'ensemble du secteur entre 2006 et 2009.

Il est aussi important de constater que de 2008 à 2009 le volume des financements acquis pour le SEDIZON a plus que triplé en passant de 39.552.000.000 à 132.840.000.000 FCFA.

Graphique 6 : Evolution des financements acquis des P/P dans le SDR



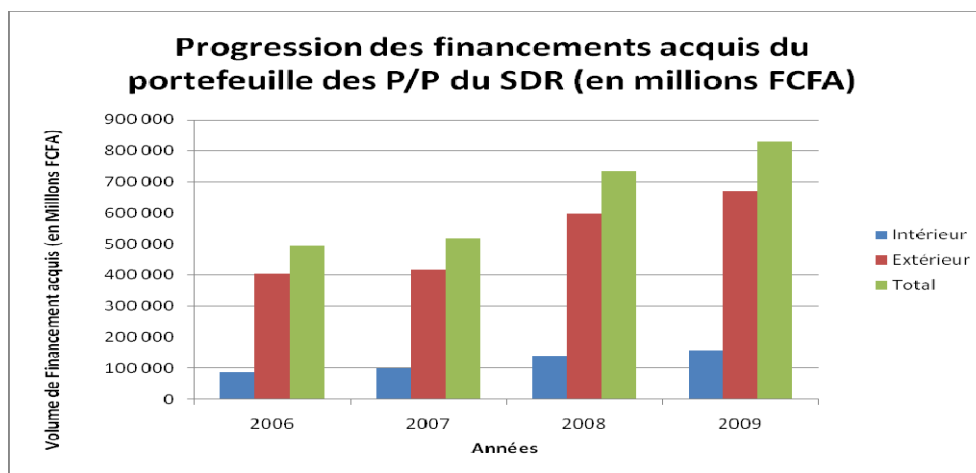
Le graphique 7 ci-dessous montre la contribution des deux sources essentielles du financement des P/P du secteur, à savoir l'intérieur (Etat et autres sources internes) et l'extérieur (apport de PTF). De ce graphique il apparaît que même si la contribution des ressources intérieures au financement du SDR reste encore limitée (moins de 20 % du total des investissements), cette contribution a connu une augmentation relative d'année en année de 2006 à 2009.

Cette contribution du financement intérieur s'est située à 19 % pour l'ensemble du SDR comme cela ressort du graphique 7 et du tableau 23 ci-après. Ce graphique indique aussi que pour l'ensemble du financement du secteur les subventions extérieures constituent 24 % des investissements dans le SDR.

Tableau 23 : Répartition du portefeuille des PP par type de financement (en millions de F CFA)

Type de financement	MA	%
Prêt	370 810	66,5
Subvention	95 184	17,0
Financement intérieur	91 978	16,5
Total	557 972	100

Graphique 7 : Répartition des sources de financement SDR



Les documents de la 2^e revue conjointe indiquent qu'à la date du 31/12/2009, les investissements dans le développement du SDR sont réalisés à travers la mise en œuvre de 126 P/P repartis entre les départements du secteur.

Un des impacts visibles de la mise en œuvre de la DdP dans le SDR l'effectivité du PASAM et celle très prochaine du PAPAM conformément aux principes de l'approche sectorielle et la responsabilisation totale des acteurs à la base. La capacité d'absorption de ces acteurs peut constituer une contrainte dans le processus de mise en œuvre de ces programmes, mais des mesures de renforcement de capacités y sont envisagées.

B3.2. Impact de la Déclaration de Paris sur la réduction de la pauvreté

L'OMD-3 « Égalité des sexes et autonomisation des femmes », lié à tous les autres objectifs de développement, est l'un des secteurs clés de la réduction de la pauvreté. De façon générale, l'évolution de la situation des femmes a été marquée par des progrès considérables notamment un engagement politique soutenu en faveur de la consolidation de leurs droits. Cependant, certaines pratiques socioculturelles constituent encore de sérieux obstacles.

Malgré les engagements et les annonces faites aux niveaux international et national, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes ne figurent toujours pas parmi les priorités en termes de financement. Compte tenu la transversalité du sujet, les questions de Genre sont intégrées dans les programmes mais il est difficile de dégager la part du budget affectée au genre dans les secteurs et programmes.

La part du budget du MPFEF n'évolue pas significativement et situe autour de 0,40% du budget national. Le plan décennal pour l'atteinte des OMD présenté à la table ronde des bailleurs a prévu un montant de 336,033 milliards FCFA pour l'atteinte de l'OMD 3. Depuis 2009, le MPFEF a élaboré une politique nationale d'égalité entre les femmes et les hommes assortie d'un plan d'actions couvrant la période 2010-2012 dont le coût total est évalué à 7,150 milliards FCFA. Ce montant du Plan d'Actions sera mobilisé à partir des ressources nationales publiques et privées, des collectivités décentralisées, des contributions des PTF, et celles des bénéficiaires.

De façon générale, l'évolution de la situation des femmes a été marquée par des progrès considérables notamment un engagement politique soutenu en faveur de la consolidation de leurs droits. Il n'existe pas de discrimination formelle à l'encontre des femmes de nature à limiter leur accès aux services publics, aux

ressources ou à la responsabilité. Cependant, certaines pratiques socioculturelles constituent les principaux obstacles à l'égalité dans les rapports de genre.

Malgré les efforts du Gouvernement dans le domaine de l'éducation, on observe de grandes disparités d'accès à l'éducation entre filles et garçons (voir OMD 2). Concernant l'éducation au niveau du primaire, la parité est toujours en faveur des garçons avec toutefois une baisse considérable des disparités. Les filles sont largement majoritaires dans certaines filières de formation au niveau de l'éducation secondaire (coupe et couture, secrétariat bureautique, etc.).

Le taux d'alphabétisation des adultes est faible au niveau national (26%) avec un écart considérable entre les hommes (35%) et les femmes (18%), soit un indice de parité de 0,51 à partir des résultats de l'ELIM 2006. Le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 ans et plus est nettement plus élevé en milieu urbain (22%) qu'en milieu rural (environ 9%). L'analphabétisme limite les capacités des femmes à profiter pleinement des ressources nécessaires pour améliorer leur niveau de vie.

En plus des indicateurs relatifs à l'éducation (primaire, secondaire et supérieure), l'objectif d'égalité de genre s'appuie sur un indicateur de l'emploi relatif à la proportion de femmes parmi les salariés non agricoles (participation à l'activité économique) et à la proportion de sièges occupés par les femmes dans les instances de décision (représentation politique).

B3. 3 La mise en œuvre de la DdP et renforcement des capacités institutionnelles et du capital social

Au niveau national la mise en œuvre de la DdP a permis de renforcer les capacités au niveau de certaines structures telles que :

1. Le Ministère des Finances, organe de conception et d'élaboration de la politique budgétaire à travers le Programme d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) en matière de renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques (au total, des progrès ont été observés dans le cadre de la préparation du Budget, de l'interconnexion de la chaîne des dépenses, de la réforme du système de passation des marchés publics, de la déconcentration des crédits budgétaires et du contrôle interne) ;
2. la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), outil national de la conception de la stratégie de lutte contre la pauvreté ;
3. le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) ;
4. les Directions Administratives et Financières actuelles Directions des Finances et du Matériel des ministères sectoriels (santé et éducation qui sont chargées de la gestion des ressources financières) ;
5. les Cellules de Planification et de Statistiques des départements ministériels ;
6. l'Institut National de la Statistique (INSTAT) qui est l'organe de collecte et d'interprétation des données nationales.

Le renforcement des capacités au niveau de ces administrations a permis la conception, le suivi et l'évaluation des budgets programmes, des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et des cadres de Ressources à moyen terme (CRMT).

En outre un Programme National de Développement Institutionnel a été mis en place et soutenu par certains PTF. Il devrait contribuer à renforcer les capacités de l'ensemble de l'administration d'Etat.

Si au plan national des progrès sont visibles, au niveau régional et local les efforts semblent limités ou même inexistantes en matière de renforcement de capacité.

La société civile quant à elle n'a pas bénéficié de renforcement de capacités à travers la DdP. A contrario elle estime que le renforcement des relations Gouvernement/PTF a eu pour effet de réduire l'appui des PTF aux Organisations de la Société Civile (OSC). Cependant il apparaît qu'un Fonds Commun de Renforcement des Capacités de la Société Civile est en voie de préparation financé par certains PTF.

B3.4 : Modalités de l'aide, soutien budgétaire général ou sectoriel

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris le Gouvernement du Mali et ses partenaires ont convenu :

- de mieux coordonner leurs activités et de substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds et ;
- d'examiner les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures afin de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide-programme à travers le budget de l'Etat. Ainsi des instruments comme les appuis budgétaires général (ABG) et sectoriel (ABS) furent retenus.

Mise en œuvre des ABG et ABS :

- Un premier arrangement cadre entre le GDM et les Partenaires au Développement relatifs aux appuis budgétaires a été signé en mars 2006. Il s'articulait sur les principes généraux suivants :
 - une concertation/coordination conduite par le gouvernement bénéficiaire ;
 - des conditionnalités harmonisées entre donateurs, s'appuyant sur les stratégies et programmes du gouvernement bénéficiaire ;
 - des engagements financiers pluriannuels (sous réserve des performances réalisées) de la part des donateurs, afin de permettre au gouvernement bénéficiaire d'établir ses prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ;
 - un calendrier des engagements et de versements des donateurs compatible avec le cycle budgétaire du gouvernement bénéficiaire ;
 - des dispositifs d'évaluation des donateurs intégrés aux dispositifs d'évaluation du gouvernement bénéficiaire ;
 - un processus de dialogue collectif pour le règlement des éventuels différends.

Cet arrangement souscrit par six (6) PTF en 2006 a été renouvelé en 2010 avec la participation de quatorze (14) donateurs.

- Des Arrangements Spécifiques relatifs aux secteurs de la santé et de l'éducation ont été signés en juillet 2006.

Pour ce qui est de la santé les objectifs visés sont les suivants :

- amélioration de l'accès géographique aux services de santé des districts sanitaires ;
- amélioration de la disponibilité et de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé ;
- amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels, des vaccins et des consommables médicaux ;
- amélioration de la qualité des services de santé, augmentation de la demande et renforcement de la lutte contre les maladies ;
- accessibilité financière, soutien à la demande et participation ;

- amélioration de la qualité des services dans les hôpitaux de deuxième et troisième référence et dans les établissements spécialisés ;
 - renforcement des capacités institutionnelles et de la décentralisation.
- En juin 2007, un Arrangement Spécifique en faveur du CSCRP (2007-2011) était aussi signé.

Effets des ABG et ABS :

Après quelques années de mise en œuvre des ABG/ABS, les effets suivants ont été identifiés :

- Sur les dépenses publiques :
 - amélioration de l'efficacité opérationnelle et allocative ;
 - meilleure répartition entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissements ;
- Sur la gestion macroéconomique :
 - contribution au maintien de la stabilité macroéconomique ;
 - contribution au maintien de la discipline fiscale (décaissements liés à l'amélioration des recettes fiscales) ;
 - prévisibilité de l'aide à moyen terme (1 à 3 ans).
- Sur la réduction de la pauvreté :
 - liens clairs entre ABG/ABS et l'expansion des services sociaux de base.
- Sur les institutions :
 - renforcement du processus budgétaire et la gestion des finances publiques ;
 - renforcement du processus de la formulation des politiques au niveau macro (CSLP, macroéconomie) et au niveau sectoriel.
 - augmentation de la coordination, de l'exhaustivité et de la cohérence de l'aide ;
 - augmentation des capacités des structures de l'Etat au niveau de la planification et de l'exécution.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des ABG et ABS de 2003 à 2009 et par PTF.

TABLEAU N° 24 : EVALUATION DES OPERATIONS D'AIDE BUDGETAIRE AU MALI

Désignation	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL 2003- 2009
ABG	41,525	29,833	48,160	41,112	50,785	60,103	94,093	365,611
BAD						11,503	15,846	27,349
BM	16,310	11,650	11,650	11,650	20,970	20,970	30,290	123,490
DCE	21,594	14,562	25,740	16,844	11,163	8,438	19,328	117,669
France	-	-	5,9	6,559	6,559	6,559	7,018	32,598
Canada	-	-	-	-	-	-	3,909	3,909
Danemark	-	-	-	-	-	-	2,105	2,015
Pays-Bas	-	-	-	-	6,560	7,871	6,560	20,991
Suède	3,621	3,621	4,867	6,059	5,533	4,762	9,037	37,500
ABS	-	-	-	41,571	48,943	55,021	46,577	192,112
SANTE	-	-	-	4,809	6,161	10,006	10,532	31,508
Canada	-	-	-	-	1,066	5,079	5,605	11,750
Pays-Bas	-	-	-	2,624	2,624	2,624	2,624	10,496
Suède	-	-	-	2,185	2,471	2,303	2,303	9,262
EDUCATION	-	-	-	21,684	29,016	32,662	2,303	106,677
Belgique	-	-	-	-	2,623	2,623	-	5,246
Canada	-	-	-	-	2,986	5,079	5,605	13,670
France	-	-	-	-	1,967	1,967	1,311	5,245
Pays-Bas	-	-	-	14,431	14,431	16,399	16,399	61,660
Suède	-	-	-	7,253	7,009	6,594	-	20,856
DECENTRALISATION	-	-	-	13,110	9,420	11,144	11,144	44,818
CE	-	-	-	13,110	9,420	11,144	11,144	44,818
COTON	-	-	-	1,968	3,280	-	-	5,248
CE	-	-	-	1,968	3,280	-	-	5,248
CFP	-	-	-	-	1,066	1,209	1,586	3,861
Canada	-	-	-	-	1,066	1,209	1,586	3,861
TOTAL ABG+ABG	41,525	29,833	48,160	82,683	99,728	115,124	140,670	557,723

Source : Rapport Evaluation des opérations budgétaires – vol II - Août 2010

Les PTF du Mali se sont engagés à travers le Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) jusqu'à l'horizon 2015. C'est ce qui apparaît dans le tableau N° 25 ci-dessous. Cet outil de prévision permet au GdM d'avoir des projections budgétaires plus fiables

Tableau N°25 Engagements financiers par PTF période 2009 – 2015 (milliards FCFA)

PTF/Ans	Prévisions								Décaissements	
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total période	2009	2010
Allemagne	15,160	16,160	22,300	20,351	12,825	4,592	0,000	91,387	18,246	0,000
BAD	78,857	58,153	53,725	35,863	22,093	13,327	11,294	273,311	43,582	7,646
Belgique	12,144	9,154	9,369	3,280	3,345	0,000	0,000	37,292	5,929	0,000
Canada	41,749	44,306	44,003	44,715	44,776	44,565	40,368	304,482	32,359	0,000
Danemark	0,143	0,168	0,213	0,191	0,097	0,091	0,005	0,907	0,083	0,000
DCE	43,886	57,062	70,349	72,647	74,635	32,768	0,000	351,348	47,772	0,000
Espagne	3,159	6,592	6,970	5,948	2,428	0,788	0,000	25,885	3,225	4,003
Etats Unis	67,287	136,688	104,909	79,736	0,000	0,000	0,000	388,620	58,479	110,003
FNUAP	2,204	3,448	2,317	2,317	0,000	0,000	0,000	10,286	2,049	0,000
France	29,066	17,412	7,216	0,000	0,000	0,000	0,000	53,693	31,943	0,000
Japon	26,330	19,100	5,700	0,700	0,600	0,000	0,000	52,430	2,728	0,000
Luxembourg	5,703	8,101	11,682	5,826	0,397	0,198	0,000	31,908	5,703	0,000
OIM	0,000	0,040	0,070	0,068	0,000	0,000	0,000	0,178	0,040	0,000
OMS	2,874	2,666	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	5,539	2,874	0,000
ONUDI	0,460	0,297	0,080	0,000	0,000	0,000	0,000	0,838	0,000	0,000
ONUSIDA										
UNESCO	1,101	1,658	0,626	0,000	0,000	0,000	0,000	3,386	1,101	0,000
PAM	9,406	9,115	10,618	2,905	0,413	0,000	0,000	32,457	9,406	0,000
Pays-Bas	32,689	21,220	24,509	27,723	0,000	0,000	0,000	106,140	29,649	0,000
PNUD	10,281	10,863	10,863	10,863	27,723	0,000	0,000	70,592	12,595	0,000
Suède	18,219	14,622	15,982	13,781	2,754	2,251	0,000	67,609	3,223	1,573
Suisse	5,294	5,625	3,646	0,388	0,388	0,000	0,000	15,340	9,725	3,577
UNICEF	14,007	15,941	15,120	12,155	0,000	0,000	0,000	57,224	13,841	0,000
BM	75,013	78,851	102,748	51,289	19,252	3,347	3,347	333,845	63,149	78,791
BIT	1,201	0,465	0,075	0,075	0,000	0,000	0,000	1,816	0,000	0,000
Total général	496,23	537,71	523,09	390,82	211,72	101,93	55,01	2316,51	397,70	205,592

Source CRMT ; SHA

Prévisibilité de l'aide

Sur la période 2010-2012, les annonces d'appuis extérieurs sont au total de 978.3 milliards FCFA. Le tableau ci-dessous donne un aperçu global des engagements des PTF individuellement considérés sur la période 2010-12. Par ailleurs il permet d'apprécier le niveau de prévisibilité de chaque PTF.

Depuis l'adoption du CRMT actualisé les engagements sont tenus avec beaucoup de rigueur. Ceci est confirmé par le tableau suivant bâti à partir des situations de décaissements fournies par l'Agence Comptable Centrale (ACCT) de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNCTP).

Ce tableau donne la situation des décaissements des PTF en 2009 et 2010 (en milliards de FCFA)

On constate que plusieurs PTF (Pays Bas, Canada, BM) ont réalisé leurs objectifs ; certains comme l'Allemagne, l'AFD, la BAD et le DANEMARK ont dépassé leurs prévisions annuelles du fait de versements sur les reliquats des exercices antérieurs.

Tableau N°26 : Situation des décaissements des PTF en 2009 et 2010 (en milliards de FCFA)

Nature	Bailleurs	2010			2009
		Cumul annuel			Taux
		Prév	Réal	Taux	
APPUI GLOBAL					
	Banque Mondiale	34,900	36,433	104%	96%
PRETS	BAD	9,000	11,890	132%	63%
	FMI	2,948	3,008	102%	
	S/TOTAL PRETS	46,848	51,331	110%	86%
	SUEDE	13,202	8,264	63%	88%
	PAYS-BAS	8,527	8,527	100%	100%
	Allemagne	3,280	6,560	200%	0%
	AFD (France)	3,280	8,003	244%	97%
DONS	DANEMARK	2,894	2,895	100%	105%
	CANADA	4,770	7,938	166%	100%
	Banque Mondiale				100%
	UNION EURO	14,273	12,726	89%	107%
	S/TOTAL DONS	50,226	54,913	109%	95%
TOTAL Appui Global		97,074	106,244	109%	91%
	UE	5,189	4,581	88%	85%
	Suède & Norvège				167%
	PAYS-BAS	15,743	5,860	37%	100%
ABS					153%
	CANADA	16,004	12,445	78%	83%
	Espagne	1,312	0,656	50%	50%
	Suisse	0,415	0,415	100%	
	S/TOTAL	38,663	23,957	62%	96%
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	135,737	130,201	96%	93%

Sources : chiffres de la DNTCP/ ACCT

B3.5. OMD au le Mali

Selon le rapport du PNUD sur les OMD au Mali les performances sont très contrastées selon les 8 objectifs et les cibles de référence.

Le Rapport relève :

- **de bonnes perspectives** dans certains domaines comme l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle, l'accès à l'eau potable, à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus et même intensifiés, mais
- **des scénarios tendancielles très pessimistes à l'horizon 2015** en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, l'inversion de la tendance en matière de propagation du VIH/sida, du paludisme et des autres maladies pour lesquelles les performances sont très faibles.

Le financement des OMD est prévu dans le cadre du CSCR qui constitue le cadre unique de référence de toutes les stratégies de développement économique du Mali. Le deuxième rapport de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le Mali fait ressortir que l'atteinte des huit OMD d'ici 2015 nécessitera un accroissement considérable du volume de l'Aide Publique au Développement et particulièrement dans sa composante « DON ».

B4. Cadre des Conclusions

B4.1 La Déclaration de Paris, et l'efficacité de l'aide

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a abouti à des résultats tangibles dans les domaines suivants : une meilleure coordination de l'aide ; le dialogue entre le Gouvernement et PTF ; Une amélioration de la prévisibilité de l'aide ; une meilleure division de travail des PTF.

En ce qui concerne la gestion de l'aide après l'adoption de la Déclaration de Paris, les événements suivants participent à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris. Ce sont: l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 ; les enquêtes de 2006 et 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ; la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) (2007-2009) ; le Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide (PNAEA).

En matière de coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds, on peut noter ces acquis ; la volonté affirmée des acteurs du développement de faire du CSLP le cadre unique de référence pour le développement du Mali, effort donc vers l'alignement des activités de développement ; les réunions de la Commission mixte Mali-Partenaires, lieu de partage d'informations plutôt qu'un lieu formel de coordination ou de prise de décision ; les efforts de quelques bailleurs de fonds de coordonner les procédures de suivi conjoint, des ententes de cofinancement et d'initiatives de coopération déléguée.

Par rapport à la prévisibilité de l'aide, l'élaboration du Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT) adopté en 2009 pour la période 2010-2012 constitue une importante avancée. Avec le CRMT, on note des progrès par rapport à la prévisibilité de l'aide, notamment en matière d'appuis budgétaires (général et sectoriel). Il s'agit d'une importante contribution des Partenaires Techniques et Financiers pour améliorer notamment la prévisibilité des financements dans la mise en œuvre du CSCR. Cela permet ainsi au Gouvernement d'avoir la visibilité la plus complète possible sur les intentions d'appuis financiers et de faire la programmation des actions à soumettre au financement des donateurs ceci en cohérence avec le calendrier budgétaire. Cela facilite l'inscription de toutes les contributions des donateurs dans le budget de l'Etat.

B4.2 Mise en œuvre des cinq principes de la Déclaration de Paris

Le rapport de l'enquête 2008 de suivi de la Déclaration de Paris soulignait que le Mali avait encore des défis à relever. Il indiquait ces défis par rapport aux cinq principes de la Déclaration. Ce sont :

- **En appropriation** : l'opérationnalisation de la stratégie et la coordination efficace de l'aide. Pour rendre ses stratégies nationales et ses cadres opérationnels plus solides, le gouvernement a adopté le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période 2007-2011 (cadre unique de référence pour l'ensemble des politiques publiques au Mali) ; il a procédé à la généralisation de l'approche Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) (21 en 2008 selon le bilan du PNAEA), actualisé annuellement le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), tracé le Cadre des Ressources à Moyen Terme (CRMT), a rendu opérationnel le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (mise en œuvre et suivi du PNAEA, coordination de l'aide, mise en place par les PTF d'un Pool Technique pour renforcer leur coordination. Enfin, il a assuré la cohérence entre le CSCR, les Programmes, les CDMT et le Budget d'Etat.
- **En alignement** : l'amélioration des systèmes et procédures nationales ; l'augmentation de l'utilisation des procédures nationales par les Partenaires Techniques et Financiers, notamment par le biais d'approches programmes. Dans le domaine d'un meilleur alignement, on peut citer :

- **En harmonisation** : la simplification et l'harmonisation des procédures des bailleurs ; la coordination des missions et des travaux analytiques. En vue de tendre à moins de doubles emplois possibles, on peut citer les mesures suivantes : la création d'un Pool Technique chargé de l'Harmonisation de l'aide et du suivi du Plan d'Action en liaison avec le SHA ; la Co-localisation de la Cellule CSLP, du SHA et du Pool Technique des PTF ; la concertation entre le Secrétariat (Gouvernement) et les PTF sur les questions macro-économiques, de finances publiques, etc. ; la diminution du nombre des missions sur le terrain. ; -34% de l'aide allouée au secteur public passe désormais par les systèmes nationaux de GFP ; 35% de l'aide allouée au secteur public passe par le système de passation des marchés ; l'adoption de la Division du Travail et la Complémentarité comme principe de base des donateurs, principe de partenariat silencieux mis en œuvre.

Mais ce principe souffre encore des faits suivants : les réformes et la simplification des politiques et procédures des donateurs fonction du leadership du gouvernement ; les Donateurs sont réticents à mettre en place des fonds fiduciaires financés par des donateurs multiples.

- **En gestion axée sur les résultats** : poursuivre les progrès en matière de suivi-évaluation, opérationnaliser le nouveau cadre de suivi-évaluation du Cadre stratégique pour la Croissance et la réduction de la Pauvreté. Dans ce domaine, des mesures et normes sont définies : l'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) a été opérée en 2007 et en 2010 ; le Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) a été approuvé par le gouvernement du Mali en 2005 (2006-2009) et pour une seconde phase 2011-2015 ; un nouveau Code des Marchés Publics a été adopté en 2008 pour y introduire plus de transparence et de déconcentration.
- En responsabilité mutuelle : transformer les mécanismes existants en véritables mécanismes d'évaluation mutuelle.

B4.3 Déclaration de Paris et résultats de développement

Au niveau des engagements du Gouvernement et des PTF, l'examen des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, à partir de l'évolution des indicateurs montre la dynamique qu'a créée la Déclaration de Paris. Celle-ci a constitué un outil qui a favorisé l'efficacité de l'aide et par conséquent a été utile : les PTF, ont changé leurs comportements comme le montrent les efforts faits en matière d'harmonisation et de coordination de leurs procédures et d'alignement sur les systèmes du pays. De façon spécifique, cela s'est traduit dans deux secteurs particuliers (la Santé et l'Agriculture) ainsi qu'il suit.

B4. 3.1 Secteur de la santé

L'application des principes de la DdP permet de faire les constats suivants: les stratégies nationales et les cadres opérationnels sont devenus plus solides ; des réformes et la simplification des politiques et des procédures des PTF, et une meilleure collaboration ont été possibles ; une meilleure prévisibilité des engagements pluriannuels au regard des apports d'aide à travers les accords de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS), des autres documents de coopération a été rendue possible.

Au plan du financement de la santé, un document de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été élaboré pour la période 2009-2011 qui inclut les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Le

budget de la Santé a évolué de façon croissante de près de 98,5 milliards FCFA en 2006 à 114,8 milliards FCFA en 2009.

En matière de résultats atteints en matière de Santé, globalement des avancées variables selon les domaines sont constatées. Ainsi en ce qui concerne le PRODESS, en 2009, la plupart des objectifs fixés ont été atteints pour l'ensemble des indicateurs sauf pour l'utilisation des services de santé et la prévalence contraceptive. Sur la question des OMD, la DdP constitue une spécificité sur laquelle une attention soutenue est accordée en raison des engagements pris et soutenus et suivis au niveau international. Il existe donc un lien entre la mise en œuvre de la DdP et la mise en œuvre des OMD au niveau des résultats intermédiaires. L'aide a été davantage orientée vers la réalisation des OMD pour contribuer à une meilleure efficacité de l'aide et réduire la pauvreté.

La DdP par les précisions données au niveau de ses principes a servi pour orienter les différents acteurs (PTF et pays partenaires) dans leurs priorités de développement. Le CSCRП a été réorienté dans les priorités du gouvernement pour prendre en compte les objectifs d'efficacité de l'aide à travers les actions de lutte contre la pauvreté qui visent essentiellement les populations les plus pauvres.

B4.3.2 Secteur de l'Agriculture

Dans ce secteur, un certain nombre de constats peuvent être faits subséquemment à l'application des principes de la DdP: les stratégies nationales et les cadres opérationnels sont renforcés ; une part assez importante des apports de l'aide est comptabilisée dans le budget national ; la Division du Travail et la Complémentarité a été adoptée comme un principe de base des PTF.

Sur le plan du financement, la part du budget prévu pour l'Agriculture dans le budget global de l'Etat est de 14,3% en moyenne sur la période de 2002 à 2008. Ce ratio est au delà de 10% fixé à Maputo.

En termes de contributions du secteur à la croissance économique, en 2009, le secteur primaire a contribué pour 2 points au taux de croissance du Mali évalué à 4.5% sur un objectif de 6.5%. Cette contribution repose pour l'essentiel sur la production de céréales (riz, mil/sorgho, maïs).

La part agricole dans la croissance pendant les dernières années a été en moyenne de 34,78 %. Ainsi le secteur primaire joue un rôle moteur pour la croissance de l'économie nationale.

D'autres résultats positifs sont à signaler, tels que: l'élaboration et l'adoption du plan de passage à l'approche sectorielle ; l'élaboration de la LOA et l'élaboration de la Politique de Développement Agricole et son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

Outre ces deux secteurs, on peut noter que la DdP touche l'ensemble des secteurs de développement du pays dans la mesure où l'APD intéresse toute l'économie du pays dans ses différents domaines. Du reste les différentes études menées dans d'autres pays aussi bien qu'au Mali illustrent bien le lien de causalité entre l'atteinte de résultats dans les secteurs et la DdP, l'efficacité de l'aide concernant toute activité financée par les ressources de l'APD.

De ce point de vue on peut signaler que la mise en œuvre de la DdP a contribué à renforcer des capacités institutionnelles pour la conception et l'élaboration de politiques : Ministère des Finances, organe de conception et d'élaboration de la politique budgétaire à travers le Programme d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFP) en matière de renforcement des efforts d'assainissement des finances publiques (au total, des progrès ont été observés dans le cadre de la préparation du Budget, de l'interconnexion de la chaîne des dépenses, de la réforme du système de passation des marchés publics, de la déconcentration des crédits budgétaires et du contrôle interne) ; Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), outil national de la conception de la stratégie de lutte contre la pauvreté ;

les Directions Administratives et Financières des ministères sectoriels (santé et éducation qui sont chargées de la gestion des ressources financières ; Cellules de Planification Statistiques des départements ministériels, etc.

En matière de résultats de développement en faveur des femmes, des hommes et des groupes exclus, au plan social on note des progrès significatifs réalisés au titre du développement humain et de la lutte contre la pauvreté. Selon le dernier Rapport 2009 de mise en œuvre (Revue à mis parcours du CSCRP, Groupe « Pauvreté et OMD ») les résultats suivants ont été atteints: de façon générale, l'évolution de la situation des femmes a été marquée par des progrès considérables notamment un engagement politique soutenu en faveur de la consolidation de leurs droits. Il n'existe pas de discrimination formelle à l'encontre des femmes de nature à limiter leur accès aux services publics, aux ressources ou à la responsabilité. Cependant, certaines pratiques socioculturelles constituent les principaux obstacles à l'égalité dans les rapports de genre. En matière de développement humain, le Mali a fait des progrès en IDH. En OMD, le Gouvernement, à travers une appropriation politique au plus haut niveau, a pris des mesures afin d'accélérer la mise en œuvre des OMD du Mali. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des OMD, surtout dans l'accès aux services sociaux de base, sont à mettre à l'actif des différents programmes sectoriels (éducation, santé, égalité du genre). Les défis à relever restent nombreux mais les initiatives d'accélération des OMD, dont l'initiative des 166 communes les plus vulnérables du PNSA, font espérer quant à l'atteinte de résultats plus appréciables à l'horizon 2015.

B4.4 Valeur ajoutée de la Déclaration de Paris et nouveaux partenaires de coopération

Il est peut être difficile de savoir si d'autres stratégies auraient pu conduire aux mêmes résultats parce qu'elles n'ont pas été mises en œuvre. Et même si elles avaient été mises en œuvre, l'environnement serait-il le même ? Il y aurait sans nul doute des différences contextuelles difficiles à imaginer

L'étude de liens souligne qu'il faut identifier les mécanismes de changement qui opèrent dans des contextes spécifiques. Parmi les mécanismes de changement, on peut trouver :

- La responsabilisation des acteurs (gouvernement, OSC, Parlement, secteur privé)
- Les réformes perçues comme positives
- Le renforcement de la confiance entre partenaires au développement
- Le renforcement de la confiance des citoyens des pays bénéficiaires envers les gouvernements
- L'amélioration des compétences liées à la prise de décisions : i) l'amélioration au niveau de la gestion des risques ; ii) amélioration des compétences en termes de négociation et d'influence des agences donneuses au sein de leurs propres communautés politiques ; etc.

La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a instauré de bonnes pratiques.. De façon générale, on peut considérer que la DdP a constitué un acte innovateur par son contenu fait d'engagements particuliers à chaque partie et d'engagements collectifs, mais aussi du système de suivi en place tant au niveau international que des pays. Au Mali, on note une amélioration de la coordination de l'aide dans certains secteurs comme l'éducation et la santé. On peut également citer des progrès en matière de conception des stratégies et politiques de développement. On peut cependant noter que les approches programmes qui étaient censées remplacer les projets de développement classiques n'ont pas beaucoup progressé. Il y a lieu de signaler le protocole d'accord budgétaire qui a été le principal déclencheur de la SCAP, instrument d'harmonisation des procédures entre donneurs.

Les cadres de partenariat ont connu des avancées avec la mise en place de la colocalisation dont l'évaluation permettra de dire si oui ou non elle constitue une bonne pratique à répliquer ailleurs.

Les membres du CAD avaient recommandé lors de leur réunion ministérielle que « les organismes des membres entreprendront d'adapter en souplesse et coordonner leurs politiques et leurs pratiques au Mali et dans quelques autres pays afin de tester la faisabilité et les avantages des changements préconisés, de mettre en commun les pratiques qui conduiront au succès et, d'en généraliser progressivement l'application. »

A ces considérations, il faut ajouter que d'autres facteurs significatifs sont intervenus dans le domaine de l'aide. On soulignera qu'en plus des fournisseurs traditionnels d'aide du Mali (adhérents de la Déclaration de Paris), d'autres pays interviennent également de façon substantielle dans l'aide : Chine, Libye, Inde,

Brésil, etc. Les financements de ces pays sont importants, mais ils n'ont pu être évalués dans le cadre de cette étude. De plus on peut relever que les transferts des Maliens de l'étranger sont importants et dont les volumes globaux sont équivalents et parfois supérieurs à l'aide publique au développement. Cependant, ces ressources ne sont pas investies pour l'essentiel dans des domaines économiques.

C PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS (LE CAS ECHEANT) DECOULANT DES QUESTIONS EVALUATIVES COMMUNES

C1 Enseignements

la dépendance accrue du Mali vis-à-vis de l'aide publique au développement constitue une tendance lourde ;

- l'aide en constante augmentation qui occupe une place importante dans l'économie malienne n'est pas suffisamment coordonnée par indécision des autorités : conséquence, on note une imprécision dans les attributions et des duplications des structures impliquées dans la gestion de l'APD (une mauvaise division du travail qui persiste au niveau du gouvernement), une mauvaise circulation de l'information ; or l'insuffisance de l'information sur l'aide est source d'aide inefficace en raison des conséquences que cela peut entraîner sur la reddition des comptes (gabegie, corruption, manque de contrôle, de transparence, etc.) ;
- la situation de dispersion constitue une faiblesse institutionnelle au niveau du gouvernement. La gestion de l'aide confiée à plusieurs entités ministérielles créant le risque de compétition entre ministères et rendant difficile voire impossible toute tentative de coordination de l'APD
- le Pool Technique est la structure chargée d'assurer une meilleure coordination entre PTF ne couvre pas tous les PTF (les donateurs non classiques n'en sont pas membres)
- la mise en œuvre de la DdP a permis certains progrès, certains résultats qu'il faut capitaliser et renforcer pour espérer des résultats à plus long terme.

Parmi les mécanismes de changement, on peut trouver :

- la responsabilisation des acteurs (gouvernement, OSC, Parlement, secteur privé)
- les réformes perçues comme positives
- le renforcement de la confiance entre le gouvernement et les PTF
- la prise de conscience que l'aide n'est qu'un élément et ne doit pas être le principal qui contribue au développement d'un pays. Il faut plus que l'aide pour développer un pays ;
- la base du développement repose sur l'appropriation nationale des politiques et stratégies de développement ;
- le leadership du processus de développement doit être assuré par le gouvernement ;
- la réussite de la réforme de l'aide prévue dans la DdP et le PAA nécessite des réformes à opérer par les donateurs et le pay partenaire.

C2 Recommandations

C2.1. Recommandations au Gouvernement

- élaborer une nouvelle politique nationale de l'aide dont les objectifs seraient :
 - o Renforcer le leadership du Gouvernement sur la gestion de l'aide ;
 - o Permettre à l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'aide de connaître précisément les orientations du Gouvernement
 - o Eviter la coexistence du Plan National d'Action sur l'Efficacité de l'Aide avec celui de la SCAP

- un engagement politique au plus haut niveau est indispensable pour renforcer les instruments et les capacités de gestion de l'aide au Mali pour adopter une tendance de substitution des ressources internes à l'APD
- une meilleure promotion de la Déclaration de Paris en ses cinq axes
- redéfinition/clarification des mandats/rôles des structures en charge de la révision du cadre institutionnel de suivi de l'efficacité de l'aide et du développement en vue d'une meilleure coordination et gestion de l'aide : rationalisation du système de coordination de l'aide en regroupant l'ensemble des services en charge de la gestion des ressources extérieures au sein d'une structure unique de gestion de l'aide comme l'ont fait certains pays cités en exemple comme le Ghana, le Mozambique, la Tanzanie ou l'Ouganda (gain en temps, en coûts de transaction et en ressources humaines qui pourraient redéployées à d'autres tâches
- renforcement des attributions du SHA et changement de sa dénomination en Secrétariat à la coordination et à l'efficacité de l'aide (SCEA) pour en faire une structure phare de la coordination de l'aide avec deux principales attributions :

C2.2 Recommandations aux PTF

- Respect des engagements pris dans la DdP ;
- Réforme des conditionnalités de l'aide (octroi, acheminement, gestion) ;
- Renforcement de la prévisibilité qui est un outil, pas un objectif afin d'inciter la réforme avec la participation de tous les acteurs ;
- Accent sur l'appui au gouvernement dans la mise en œuvre de son plan d'action du gouvernement et éviter les duplications inutiles.
- Augmentation de l'aide fournie à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales du pays
- Décaissements conformément aux prévisions annuelles
- Augmentation des missions conjointes
- Meilleure gouvernance de l'aide : assurer l'information sur l'aide : ex de la division du travail entre donateurs, les PTF devraient davantage considérer le Gouvernement et ne pas décider seuls.
- Suivi des engagements réciproques et renforcement de la coopération déléguée en réduisant le nombre d'acteurs.
- la mise en œuvre effective par les donateurs des principes arrêtés : pour cela, il faut une révision des politiques d'aide qui soient en phase avec les engagements souscrits.

D. CONSTATS DES QUESTIONS D'EVALUATION SPECIFIQUES AU MALI

Les questions d'évaluation spécifiques retenues au Mali sont : la santé, l'agriculture et l'analyse des performances des structures colocalisées

D1. Secteur Santé

D1.1 Contexte du développement du secteur sanitaire

La stratégie adoptée par le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 1998-2007 visait à améliorer la situation sanitaire de la population malienne. Elle met l'accent sur la fourniture de soins de santé primaire au niveau communautaire, de service de référence au niveau des structures sanitaires de cercles/ communes (district) et l'amélioration de la qualité des soins au niveau des hôpitaux (régions et nationaux) afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Le coût total de la composante santé de la deuxième phase quinquennale PDDSS, le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) II prolongé avait été estimé à 557 milliards dont 211, 67 milliards pour la période 2009- 2011. Un document de Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été élaboré pour ce programme pour la période 2009-2011 qui inclut les dépenses d'investissement et de

fonctionnement. Les principales sources de financement du PRODESS sont : le Gouvernement du Mali, les PTF et les recouvrements de coûts. La prise en compte de l'équité permettra de répondre aux besoins en services sanitaires de base de la vaste majorité de la population. En outre l'approche participative mise en œuvre dans le cadre du programme permet d'associer les bénéficiaires, à travers leurs représentants élus, aux décisions concernant les services de santé et la gestion des activités.

Le succès du programme lancera les conditions indispensables pour assurer la pérennité du système de santé, grâce à une gestion plus rationnelle et économiquement plus efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

D1.2. Mise en œuvre de la déclaration de Paris

Suite aux engagements de la déclaration de Paris, le secteur de la santé a entrepris la mise en œuvre de certaines réformes notamment avec la signature de l'Arrangement cadre entre le Gouvernement du Mali et les Partenaires au Développement relatif aux Appuis Budgétaires (mars 2005) et l'Arrangement Spécifique relatif à l'Appui Budgétaire Sectoriel en faveur des secteurs sanitaire et social le 19 juillet 2006. De même le département a signé le 20 avril 2009 le COMPACT avec 13 PTF pour obtenir plus d'efficacité dans la mise en œuvre du PRODESS afin d'accélérer l'atteinte des OMD. Ces différentes actions devaient permettre de faire évoluer positivement les principes retenus sur les engagements de la Déclaration de Paris. Ainsi, la démarche retenue a pour objectif d'apprécier le niveau de mise en œuvre au niveau du secteur de la santé de la Déclaration de Paris à travers les cinq principes visant à améliorer la gestion de l'aide : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Les conséquences sur la mise en œuvre de ces réformes sur les résultats de santé seront appréciés dans un deuxième temps.

Appropriation

La situation sur la disponibilité des politiques et stratégies de développement dans le domaine de la santé a évolué positivement.

La politique sectorielle est mise en œuvre à travers le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 1998-2007 (PDDSS). Les problèmes de santé et les aspects de prévention sont identifiés et leurs réponses sont documentées et consignées dans les différents plans d'actions. La composante santé du Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) II 2005-2009 prolongé à 2011 constitue la deuxième phase opérationnelle et quinquennale du PDDSS. En 1998, le Gouvernement, les PTF et la société civile ont décidé que le PRODESS servira de document de référence commun à tous les acteurs concernés pour les interventions en matière de santé. Outre un plan d'action décrivant l'ensemble des activités qui seront entreprises à tous les niveaux du système de santé, il fait ressortir les projections budgétaires. Ces documents élaborés sur la base d'un processus largement participatif (Gouvernement, société civile, PTF) recensent toutes les stratégies essentielles relatives à l'organisation de l'offre de santé pour le bénéfice des populations. Les interventions en matière de santé sont mises en œuvre suivant les stratégies et normes spécifiées par le (PRODESS) II prolongé qui est renforcé par les documents de politiques spécifiques (Plans stratégiques sur la stratégie de survie de l'Enfant, le diabète, le Paludisme,). Les dispositions sont en cours pour l'évaluation du Plan Décennal de Développement Sanitaire et l'élaboration d'un nouveau.

En 2004, le département a harmonisé le suivi du programme avec le cycle de planification budgétaire du Ministère de l'Economie et des Finances qui est calé sur l'année civile. Le processus de planification initial du Ministère de la Santé prenait en compte le premier semestre de l'année N-1 et le premier semestre de l'année N.

Depuis 2007, la coordination des stratégies de développement du Mali a été davantage renforcée sous le leadership du Cadre Stratégique de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011.

Les objectifs du PRODESS II sont harmonisés avec ceux du Cadre Stratégique de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour lesquels le Mali a élaboré un Plan Décennal 2006-2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En effet, ces différents documents ont pour objectifs communs de réduire la mortalité maternelle (OMD 5), la mortalité des enfants de moins de 5 ans (OMD 4) et le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (cible 4 de l'OMD 1). C'est ainsi que les revues sectorielles dont celle de la santé sont organisées avant la revue du CSCR pour que les conclusions des évaluations sectorielles puissent être prises en compte au niveau du cadre fédérateur qui oriente également la politique budgétaire du Mali.

La pertinence de l'existence des stratégies de développement dans le domaine de la santé étant établie, le suivi de leur mise en œuvre déterminera leur opérationnalité. A titre d'illustration, le PRODESS ayant priorisé le développement des soins de santé primaires, tous les acteurs soutiennent la création des centres de santé communautaire (1^{er} contact avec la population fournissant les soins de santé de base). Les autorités sanitaires n'acceptent pas la réalisation des investissements qui ne respectent pas les critères de création de ces centres notamment la conformité avec la carte sanitaire établie à l'échelle du pays et le plan type de construction adopté pour ces centres. Le Mali disposait de 993 Centres de Santé Communautaire fonctionnels en 2009 (Rapport SLIS 2010) dont certains ont été financés par l'Etat, soit par les PTF ou soit par les communautés.

Alignement

En 2005 comme en 1998, les structures pérennes de l'Etat ont été responsabilisées pour la mise en œuvre du programme sanitaire dans le cadre des renforcements des capacités par un soutien coordonné. Cela se traduit par une réduction des coûts de transaction (charges élevées pour la gestion d'un projet) et la disponibilité des travailleurs engagés par l'Etat même après l'arrêt ou la fin de l'intervention spécifique. Pour l'approche projet, les cadres ne restent pas après la fin du projet et ce cas de figure ne contribue pas au renforcement des capacités de l'administration. Cependant, à partir de 2005 certains PTF ont réduit considérablement les activités mises en œuvre par leur agence d'exécution au profit d'un appui financier au département de la santé pour le financement des activités prioritaires. Le renforcement institutionnel des structures de l'administration notamment la Cellule de Planification et de Statistique et la Direction Administrative et Financière (actuelle Direction des Finances et du Matériel) a permis de réunir les conditions pour un relèvement de la capacité de gestion financière et de planification pour la mise en œuvre du programme.

Pour maintenir un renforcement des capacités par un soutien coordonné, les groupes thématiques ont été créés autour du PRODESS (groupe d'appui aux Directions Administratives et Financières, aux ressources humaines, ...). Les missions de ces groupes thématiques incluent le renforcement de capacité des cadres nationaux à travers les échanges techniques des experts sur les thèmes et problèmes spécifiques qui apparaissent dans la mise en œuvre du PRODESS. En réalité, seul le groupe d'appui aux Directions Administratives (actuelle Direction des Finances et du Matériel) a fonctionné avec satisfaction jusque là. Il a permis de réfléchir sur les problèmes spécifiques et de proposer des réponses consensuelles comme pour la détermination des méthodes de calculs de certains nouveaux indicateurs financiers dont le besoin de suivi est ressenti lors de la mise en œuvre du programme.

En 2006, avec la Signature de l'Arrangement Spécifique de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS), les financements de quatre donateurs (Pays- Bas, Suède, Canada et l'Espagne) sur la cinquantaine de PTF appuyant le PRODESS ont été alignés sur les procédures nationales des finances publiques. Ceci représente 38% de l'aide reçue en 2008 par le Ministère de la santé dont la gestion est réalisée par les mécanismes fiduciaires du pays. Le comité de suivi de l'ABS qui est chargé de l'examen des conditionnalités pour les décaissements de l'ABS a été remplacé par le comité technique du PRODESS (revue commune) en 2009 dans le souci de réaliser une plus grande efficacité collective. Le taux d'exécution de l'ABS se situant à 99% en 2008 (c.f tableau suivant) dénote une forte mobilisation des ressources extérieures qui est rare pour les financements extérieurs enregistrant de faible taux d'exécution en raison des procédures de gestion complexes et diversifiées.

Tableau N° 27 : Financements reçus de l'Etat et des PTF de 2005 A 2008 (en milliards FCFA)

Rubriques	2005			2 006			2 007			2 008		
	Prévis.	Réalisat.	Taux de mobilisat	Prévis.	Réalisati on	Taux mobilisat	Prévis.	Réalisati on	Taux mobilisat	Prévis.	Réalisa t	Taux mobilisa t
Etat	55	48	0,87	69	65	0,94	67	63	0,94	79	73	0,92
ABS	-	-	-	5	5	1,03	8	8	0,97	8	8	0,99
PTF	26	20	0,78	46	29	0,63	38	34	0,89	26	20	0,78

Source : Rapports DFM/ comité de suivi du PRODESS

Certains PTF ont accepté les nouvelles reformes car ils ont estimé que la démarche de renforcement de capacité de l'administration a été satisfaisante eu égard à la capacité de mobilisation des ressources qui a évolué, ainsi que les engagements pour la réalisation d'audit commun consensuel. De même, les cadres du département ont conduit de manière satisfaisante l'élaboration de documents importants tels que le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et le Plan Stratégique National de Développement des Ressources Humaines.

Bâtir des partenariats de développement plus efficaces et davantage ouverts

L'examen des missions et des analyses des donneurs vers une meilleure coordination fait ressortir que depuis 1998 avec la mise en œuvre de l'approche sectorielle, le PRODESS a créé les conditions d'un partenariat mieux structuré avec le Gouvernement et les PTF dans un premier temps et entre les différents partenaires eux mêmes dans un second temps.

Dans le cadre des procédures et des dispositifs officiels qui soient communs à plusieurs donneurs, le processus de planification du PRODESS joue un rôle important. En effet, le Ministère de la Santé et ses partenaires élaborent un calendrier annuel des activités de planification qui spécifie les dates des revues communes (cadres de l'administration, des collectivités territoriales, la société civile et les PTFs). La société civile est représentée par la FENASCOM (Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire), le Groupe Pivot santé (ONG nationales, certaines ONG internationales intervenant dans le domaine sanitaire). Le secteur privé a été intégré au dispositif commun de suivi du PRODESS. Ces revues prennent en compte l'utilisation des ressources locales à travers le recouvrement des coûts. La coopération sud- sud est limitée à des échanges d'informations épidémiologiques et des voyages d'échanges d'expérience.

Le processus est basé sur une programmation graduelle du bas (niveau opérationnel avec le district de santé) vers le haut (niveaux région, central et national avec une intégration des données de tous les différents échelons). Il faut signaler que dans le cadre de la prise en compte de certains aspects d'accompagnement des activités de santé, les programmes du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées (MDSSPA) sont intégrés à ce processus. De même, les dispositions sont en cours pour la prise en compte des activités du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)* dans ce schéma. Ce cadre de suivi évaluation des différents programmes ont permis d'optimiser les interventions de tous les acteurs. Il est ressorti des entretiens que les cadres nationaux sont mieux impliqués dans l'identification et la formulation des accords de coopération définissant la gestion de l'aide d'où un renforcement de la planification stratégique de l'administration à ce niveau.

*décret 149 du 18 mars 2010

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur de la santé élisent un chef de file (annuel) qui organise les échanges d'informations entre les PTF du secteur et avec le Gouvernement. Les différents chefs de file ont été l'OMS (1998-2001), la Banque Mondiale (2002), les Pays-Bas (2003-2004), l'UNICEF (2004-2005 et 2010), le Canada (2005-2006), USAID (2006-2007), le PAM (2007-2008) et les Pays-Bas (2008-2009).

En 2006, les engagements de la Déclaration de Paris ont renforcé ce cadre de partenariat en instituant des mécanismes de suivi pour apprécier les réformes vers une harmonisation de leurs interventions donnant l'opportunité de réaliser un plaidoyer pour les PTF qui n'ont pas encore adoptés ces principes.

Ainsi, les PTF ont institutionnalisé des réunions mensuelles auxquelles sont invités certains représentants de l'administration sanitaire et la société civile pour discuter sur les thématiques spécifiques, des résultats des recherches et adopter une position harmonisée pour les discussions sur les réformes du département. De l'avis de certains partenaires ce mécanisme a considérablement réduit les risques de duplications des interventions des donateurs qui sont mieux informés sur les actions des uns et des autres. Le dialogue politique en serait mieux harmonisé facilitant les échanges avec le Gouvernement et une prise de position commune permettant de mettre en œuvre les bénéfices liés à un partenariat silencieux. Par exemple, en 2009 les PTF ont délégué un représentant pour participer aux travaux de validation de l'audit 2008 du PRODESS qui a été chargé de formuler les observations communes de l'ensemble des PTF rassemblées par ce dernier. Ce système de délégation permet d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles et de mieux orienter leur travail avec plus d'efficacité.

Les différents accords et programmes de coopération des PTF spécifient également des appuis au secteur de la santé qui devront être conformes avec les priorités nationales notamment le PRODESS et le CSCR. Ceci constitue un aspect positif du partenariat dans la mesure où les priorités du pays bénéficiaire de l'aide sont appuyées par les PTF. L'illustration de ce cas de figure est faite pour les indicateurs conditionnant le décaissement de la tranche OMD de la convention avec l'Union Européenne signée le 18 mars 2009 qui sont cohérents avec ceux du secteur de la santé et ceux du CSCR. Ainsi, les taux de couverture vaccinale de pentavalent 3 et de la rougeole pour les enfants de moins d'une année, les taux d'accouchements assistés figurent à la fois dans l'évaluation sectorielle, la revue annuelle du CSCR et sont également évalués pour les décaissements de l'Union Européenne. Cependant, les entretiens ont révélé que les PTF peuvent exiger également la prise en compte d'indicateurs non retenus au préalable dans les documents sectoriels. C'est le cas pour la réduction des disparités pour les principaux indicateurs sur la santé de la convention de financement entre l'Union Européenne et le Gouvernement. En effet, il avait été rapporté que les progrès de ces indicateurs étaient lents eu égard aux conditions sociales et culturelles particulières pour lesquelles les changements exigent une durée dans le temps malgré les investissements. Ces aspects dénotent souvent un faible leadership du pays dans le dialogue politique avec les PTF qui est atténué par la pertinence de la recherche de l'équité sur la situation des indicateurs entre la moyenne nationale et celle des différentes régions du Mali proposée par le calcul des disparités.

Les accords de l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) et les autres documents de coopération donnent une prévisibilité des engagements pluriannuels d'au moins 3 ans sur la période du CSCR et du PRODESS II prolongé (fin 2011) comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau N° 28 : ANNONCES DES PTF SIGNATAIRES DU COMPACT DANS LE CDMT REVISE

N°	PTF	Annonces CDMT des Pays Signataires (en milliers FCFA)		
		2009	2010	2011
1	Pays Bas	2 230 254	2 230 254	2 230 254
2	UNICEF	5 354 751	5 068 660	5 096 784
3	Canada	5 327 511	5 708 048	6 278 852
4	France	1 574 297	1 967 871	22 958
5	OMS	1 703 951	1 744 164	1 744 164
6	Belgique	1 574 297	1 967 871	22 958
7	Suède	2 044 718	2 044 718	
8	UNFPA	1 725 000	1 725 000	1 725 000
9	Espagne	1 311 914	1 311 914	

Source : COMPACT- 2009

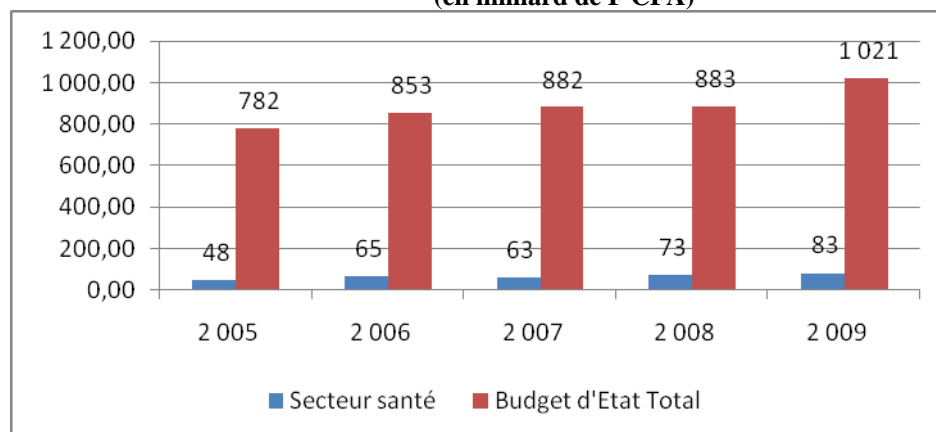
N.B. L'Union Européenne et la Banque Mondiale ne ressortent pas car elles effectuent des Appuis Budgétaires Généraux

Selon les avis des cadres de l'administration rencontrés, les annonces des financements ne sont pas disponibles pour certains PTF en début d'année faisant recourir le système de planification sur un budget historique avant la confirmation par le siège du PTF concerné. Ceci dénote l'insuffisance de responsabilités octroyées à certaines représentations locales des donateurs qui malgré tout disposent de plus de spécialistes locaux.

Les responsables rencontrés sont largement en faveur de l'ABS du fait que les partenaires apportent un appui non ciblé pouvant être mobilisé par le département au profit des investissements ou du fonctionnement suivant les activités pertinentes retenues dans les programmes opérationnels. Ceci facilite la complémentarité et l'efficacité dans la gestion du programme car tous les domaines sont couverts à hauteur des financements disponibles qui ne font pas des restrictions par exemple pour le financement des volets constructions et cela pour un financement harmonieux de tous les compartiments du programme sanitaire. Cependant le comité de suivi du PRODESS a relevé les insuffisances de l'ABS pour le retard dans la mise à disposition des fonds. Cet état de fait pénalise la réalisation des activités sur le chronogramme établi pouvant compromettre l'atteinte des objectifs attendus des programmes opérationnels annuels.

Au-delà de l'ABS, l'Union Européenne et la Banque Mondiale interviennent dans l'Appui Budgétaire Général (ABG) qui finance un appui direct au Budget d'Etat. Ces accords exigent au préalable un certain niveau de performance des indicateurs des départements sectoriels dont la santé. Les données du tableau suivant attestent d'une augmentation des financements du secteur santé sur le budget d'Etat (8,16% en 2009 contre 6,19% en 2005) qui pourrait être attribuée en partie aux apports de ces partenaires extérieurs au budget d'Etat.

**Graphique 8 : Evolutions budget d'Etat secteur santé et budget d'Etat total 2005-2009
(en milliard de F CFA)**



Source : Relevés Comptes Administratifs 2005 à 2009- MEF

Les initiatives et programmes mondiaux ne sont pas totalement intégrés dans les objectifs généraux de développement sanitaire (Fonds Mondial, GAVI). Ils exigent des procédures particulières et un rapportage spécifique qui pose des difficultés de suivi par le cadre commun institué. Le problème de la pérennité de ces interventions verticales des financements extérieurs reste d'actualité. Cependant, les engagements relatifs à la Déclaration de Paris (2005) ont permis au département de la santé d'obtenir le financement d'un programme de renforcement du système de santé par l'initiative GAVI en 2009 au delà de leur financement traditionnel limité exclusivement à la vaccination. En effet, l'obtention de résultat durable nécessite un appui global intégrant les ressources humaines, les investissements, la maintenance et tous les aspects complémentaires liés au développement sanitaire.

Depuis l'année 1999, le PRODESS disposait de cadres d'évaluation des performances transparents et qui permettaient de réaliser le suivi des performances à des échéances régulières. Le programme sanitaire a été élaboré suivant le modèle de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Les activités pertinentes sont intégrées dans les programmes opérationnels en faisant référence au cadre logique du programme (rappel des effets, des résultats attendus, des extrants pour chacune des activités proposées). Les revues approuvent les résultats annuels de la mise en œuvre du programme sur la base des indicateurs de performance du PRODESS.

Néanmoins, jusqu'en 2007, certains PTF poursuivaient l'organisation des revues spécifiques malgré leur participation aux revues du PRODESS. Les raisons évoquées pour ce choix des PTF concernaient le manque de fiabilité de quelques indicateurs et la non prise en compte d'indicateurs pouvant mieux renseigner les domaines d'intervention des PTF spécifiques. Le processus des réformes liées à une meilleure gestion de l'aide exige au préalable la reconnaissance de résultats communs par les PTF engagés dans le financement des activités du programmes.

Obtenir des résultats de développement et en rendre compte

Depuis le début de la mise en œuvre du programme en 1999, le Gouvernement et les partenaires sont responsables des résultats des objectifs assignés au PRODESS, de par les avantages de l'approche sectorielle et des mécanismes de gestion du PRODESS qui font ressortir une forte implication des PTF et des autres acteurs. Cependant, de l'avis de certains acteurs, certains PTF n'avaient intégré le processus faisant ressortir un fort taux d'absentéisme lors des revues communes du PRODESS (Rapports du comité de suivi (2001) PRODESS).

La signature du COMPACT entre le Gouvernement et les PTF en 2009 devra renforcer le cadre d'évaluation du PRODESS. Le COMPACT a initié des instruments pour apprécier la mise en œuvre de l'efficacité de l'aide. Le département a organisé en 2010 les trois revues annuelles qui ont apprécié quelques constats dans la mise en œuvre du COMPACT et de certains engagements du Gouvernement et des PTF liés également aux réformes de la gestion de l'aide. Il s'agit de :

- 2 revues techniques : pendant l'année N, une sur les résultats des indicateurs de l'année N-1 et l'autre sur ceux à mi- parcours de l'année N
- une revue politique pour approuver les résultats des premières revues.

Les rapports des différentes revues sont disponibles ainsi que les recommandations formulées lors de ces assises qui devront être exécutées par les responsables retenus à cet effet. La prochaine revue pour l'année N+1 sera chargée d'effectuer l'état de mise en œuvre des recommandations. Finalement, l'évaluation du COMPACT devra permettre d'approfondir les réflexions sur la problématique de l'efficacité de l'aide pour le secteur de la santé en renseignant les indicateurs spécifiques attribués au Gouvernement et ceux des PTF pour mesurer leur engagements mutuels pour la mise en œuvre de la déclaration de Paris.

Les réformes envisagées pour le processus du budget programme devront permettre d'améliorer les systèmes de réédition des comptes auprès des citoyens maliens et du parlement. Il serait intéressant de simplifier les outils de suivi évaluation du programme de façon à éviter leur multiplicité (outils de planification du PRODESS, Budget programme..). En effet leur remplissage nécessite beaucoup de temps pour les équipes socio- sanitaires au détriment de la mise en œuvre des activités.

Le public est associé à la gestion des centres de santé aux différents niveaux de la pyramide sanitaire à travers les représentants élus (société civile). La publication des données relatives à la mobilisation et la distribution des ressources de façon globale sur le site internet du département de la santé permettra de renforcer la transparence dans la gestion des ressources.

D1.3 Conclusion sur les effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Les résultats atteints pour la mise en œuvre du PRODESS ne peuvent pas être principalement attribués à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris malgré les réformes engagées à ce niveau. Néanmoins, les effets d'une meilleure organisation des différents acteurs pour l'atteinte des objectifs communs peuvent être examinés.

La situation sanitaire reste caractérisée par une mortalité et une morbidité élevée. Les résultats de la quatrième Enquête Démographique et de Santé (EDS-IV) ont établi que le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 238‰ en 1996, à 229‰ en 2001 et à 191‰ en 2006.

Les taux de mortalité infantile s'illustrent par la baisse de 123‰ en 1996, à 113‰ en 2001 puis 96‰ en 2006. (OMD 4). La situation sanitaire de la population malienne reste préoccupante, comme le montrent le fait que près d'un enfant sur cinq n'atteint pas l'âge de cinq ans. La charge morbide liée au paludisme, à la malnutrition et à la tuberculose reste très importante.

Le taux de mortalité maternelle (OMD 5) demeure l'un des plus élevés dans la sous région avec 464 pour 100.000 en 2006 contre 582 en 2001. La fécondité reste élevée à 6,6 enfants par femme, liée à un taux de prévalence contraceptive plus ou moins stagnant à 6%.

Ce bas niveau de santé de la population s'explique par les conséquences des maladies infectieuses et parasitaires, les carences nutritionnelles chez les enfants et les femmes enceintes, l'insuffisance d'hygiène et d'éducation sanitaire.

Malgré les progrès réalisés, il est évident qu'un effort supplémentaire sera nécessaire pour accélérer l'amélioration du niveau des indicateurs de l'OMD-5 afin d'atteindre les cibles fixées pour 2015. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Santé, et le Royaume des Pays Bas ont signé un nouvel Accord en décembre 2009 pour accélérer l'atteinte de cet objectif en cofinancement avec d'autres partenaires. La Feuille de Route du Ministère de la santé pour réduire la mortalité maternelle, néo-natale et infantile intègre des stratégies complémentaires, avec des activités planifiées et budgétisées, pour atteindre les objectifs fixés. Les projections établies fixent un taux de 344 en 2011 et 146 en 2015. Pour atteindre cet objectif OMD, il faut réaliser des gains de réduction de 35 points par an en moyenne entre 2006 et 2015.

La malnutrition constitue un problème de santé publique au Mali. L'enquête PROFILES de 2004 a montré que 51% de la mortalité infanto juvénile est attribuable à la malnutrition. Le Mali à travers la mise œuvre de la politique sectorielle de santé recherche des solutions aux problèmes de santé énumérés ci-dessus.

Le tableau suivant reprend l'évolution de quelques indicateurs essentiels dans la mise en œuvre du PRODESS.

Tableau N° 29 : Récapitulatif des Indicateurs de Couverture de santé 2003-2009

Indicateurs	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Nombre de CSCOM	660	699	753	785	826	873	993
PMA < 5 Km (%)	46	47	50	51	53	58	57%
PMA < 15 Km (%)	69	71	75	76	79	80	85%
Fréquentation (NC/Hbts/An)	0,23	0,25	0,26	0,26	0,29	0,29	0,33
Consultations Prénatales (%)	59	75	75	75	78%	82%	90%
Accht Assistés (%)	42	49	53	55	58%	61%	64%
DTCP3/Penta3 <12mois (%)	79	90	91	92	94%	94%	101%
Taux d'utilisation des services PF (%)	2,71	2,36	3,16	3,76	4,17%	4,05	4,55

* **Source SLIS 2009**

PMA= Paquet Minimum d'Activités

Accht Assistés = Accouchement Assisté

PF = Planning Familial

IEC = Information Education Communication

En 2009, la plupart des objectifs fixés ont été atteints pour l'ensemble des indicateurs sauf pour l'utilisation des services de santé et la prévalence contraceptive

Cela pourrait s'expliquer par :

- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées,
- L'insuffisance dans le suivi des activités d'IEC ;
- L'inaccessibilité, et l'insuffisance dans l'organisation des services
- L'insuffisance de complétude des données des structures intervenant dans la PF
- Le faible taux de scolarisation et d'alphabétisation,

- L'insuffisance d'implication des hommes dans la PF.

Les concertations engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à partir de l'année 2005 ont permis de faire évoluer positivement l'approche de partenariat. Ainsi, les différents acteurs du programme sanitaire ont accepté en 2008 de limiter le cadre du dialogue politique à 35 indicateurs traceurs du cadre commun du PRODESS pour les nécessités d'alléger le suivi évaluation et d'une harmonisation soutenue dans le cadre de l'approche sectorielle. Ces efforts ont simplifié les modalités de mobilisation de l'aide conditionnée aux performances sur les indicateurs du cadre communs.

A cet effet, les services de production de statistiques ont été renforcés (Système Local d'Information Sanitaire et Système d'Information Hospitalier afin de pouvoir élaborer annuellement l'ensemble des indicateurs de suivi du programme. Les Enquêtes Démographiques de Santé du Mali (EDSM) sont réalisées systématiquement tous les cinq ans pour déterminer l'évolution du niveau des indicateurs d'impact.

Les acteurs rencontrés ont fait savoir que la culture GAR est appliquée par les techniciens bien qu'au niveau opérationnel les équipes changent souvent créant le besoin de renforcement de capacité. Ils ont exprimé le souci d'un effort à fournir pour lier davantage l'utilisation des ressources à l'atteinte des objectifs du programme. Dans un souci de recherche d'une plus grande efficacité dans ce sens, le Canada élabore actuellement un programme de renforcement des capacités des cadres de certains services des départements de la Santé, de l'Education et du Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la mise en œuvre de l'ABS. Cette expérience pourrait bénéficier d'une seconde étape afin de pouvoir élargir les bénéficiaires dans un cadre plus général.

Les priorités du programmes ont été mieux établies au regard des besoins de plus pauvres. Le CDMT de la santé recommande l'allocation de 60% des ressources aux régions, 30% aux services centraux et 10% aux Etablissements Hospitaliers*. Le programme opérationnel 2008 du département été exécuté à hauteur de 58% dans les régions, 14% au niveau des Etablissements hospitaliers et 14% pour les services centraux**. Les régions ont été réparties par en 3 zones de pauvreté avec les régions les plus pauvres recevant plus de ressources. Il serait intéressant de mener des études spécifiques sur les résultats des allocations budgétaires pour le bénéfice des plus pauvres. Les priorités des femmes et des filles sont pris en compte à travers les activités de santé de la reproduction et de nutrition. Les programmes de gratuité existent pour la prise en charge de la césarienne, du paludisme pour les enfants et les femmes enceintes

1. *CDMT santé 2009-2011
2. **Rapport DFM comité de suivi- décembre 2009

Les informations se rapportant aux donneurs n'ayant pas endossé la DdP devront être rapportées dans le suivi global du programme sanitaire de façon à présenter une situation complète du secteur intégrant toutes les ressources intégrées. En réalité cette intégration reste souvent difficile car les échanges avec ces PTF spécifiques n'ont pas abouti à la disponibilité de la production des informations de façon régulière.

D2. Secteur agriculture

D2.1. Contexte

Au Mali, 43,7 millions d'ha sont utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Sur l'ensemble des terres cultivables, seuls 3,2 millions d'ha (soit 7%), sont cultivés dont moins de 300 000 ha bénéficient d'autres sources d'eau que la pluie (source Gouvernement. Table ronde 2008). Sur les 800 000 exploitations agricoles du pays, environ 700 000 soit 86 %, pratiquent l'agriculture et 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (Source : Etude Rurale Structurelle ; 2008 IER).

Les ressources en eau de surface sont très importantes. Les fleuves, Niger et Sénégal, et leurs affluents traversent le pays respectivement sur 1.700 km (soit 40% du cours total du fleuve Niger) d'Est en Ouest et sur 900 km (soit 53% du cours du fleuve Sénégal) à l'Ouest. L'ensemble des bassins versants de ces cours d'eau offre un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger, s'étend sur plus de 30.000 km² et figure parmi les grandes richesses écologiques du pays, voire de l'Afrique de l'Ouest. Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 2.720 milliards de m³ avec un taux de reconstitution estimé à 66 milliards de m³/an (Source DNH).

En 2007, l'ensemble du cheptel malien (sans la volaille) est estimé à 9 057 791 Unités Bétail Tropical (UBT) contre 5 272 400 UBT en 1990 soit une augmentation de 3,4% par an. Il est majoritairement composé de bovins (60%), suivis des ovins-caprins (21%) (Rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Mali. avril 2009). L'élevage des exploitations modernes est localisé dans le District de Bamako avec près de 8000 têtes.

La situation de l'économie nationale dépend fortement des activités agricoles dont les niveaux de production sont encore fortement tributaires des aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi des déprédateurs, des épizooties et des feux involontaires. Un tel faciès de l'économie en présence d'une population rurale en forte croissance, se traduit surtout par de fortes fluctuations du PIB et une paupérisation accrue de la population.

Pendant la période de 2006 à maintenant, la croissance du PIB du Mali est globalement restée en deçà des prévisions du CSCRP 2007-2011. Elle a évolué en dents de scie et a été caractérisée par des fluctuations liées essentiellement aux climatiques qui conditionnent en grande partie la productivité et la production agricole. En moyenne de 2007 à 2009 le taux de croissance a été inférieur à la prévision (4,6 % contre 7,0 %).

D2.2 Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Appropriation

La « Déclaration de Paris » est une initiative internationale coordonnée par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Elle définit des engagements mutuels entre les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires de l'aide, assortis d'indicateurs et d'objectifs précis, visant à réformer les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide pour améliorer sa qualité.

L'analyse de l'évolution du SDR dans le contexte de la mise en œuvre de la DdP révèle que d'importants efforts ont été faits à travers l'élaboration de la LOA, l'élaboration de la Politique de Développement Agricole et son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). Conformément aux TRD génériques de la phase II, l'évaluation de la mise en œuvre la DdP dans le secteur agricole se fera à travers la revue des questions évaluatives et des cinq (5) axes d'évaluation de la DdP.

Ainsi, l'évaluation de l'impact de la DdP sur le développement du secteur agricole au Mali peut se voir à travers quelques éléments déterminants comme : a) le contexte institutionnel du Secteur du Développement Rural (SDR) où les actions pertinentes de développement sont caractérisées, jusque là essentiellement, par une « approche projet » avec plus de 126 P/P en exécution dont le financement est assuré par plus d'une trentaine de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; b) le PDDAA/NEPAD, en tant que point de convergence des efforts des Gouvernements africains, se fixe comme objectif fondamental d'accélérer la croissance à travers la promotion du développement agricole afin d'éradiquer la faim, réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et accroître les opportunités de marchés ; c) la déclaration de Maputo de 2006 relative à l'allocation d'au moins 10% des ressources budgétaires nationales au secteur Agricole ayant marqué un grand changement dans l'approche des Gouvernements

africains en faveur de l'Agriculture ; d) l'adoption en janvier 2005 par la CEDEAO de sa politique régionale agricole (ECOWAP) qui s'inspire du PDDAA/NEPAD et e) la mise en œuvre de la LOA avec comme corollaire l'élaboration de la Politique de Développement Agricole (PDA) et son Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA).

Le GdM a fait un effort très important en terme d'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement du secteur. Pour preuve, en conformité avec le CSCR (2007-2011), la LOA adoptée en 2006, consacre les conditions de passage à l'approche sectorielle dans le SDR, et édicte l'élaboration de la PDA assortie du PNISA.

La signature du PACTE ECOWAP/PDDAA-MALI manifeste l'engagement de toutes les parties prenantes (Gouvernement du Mali, l'Union Africaine (NEPAD/PDDAA), la CEDEAO, la Profession Agricole, les Collectivités Territoriales, les associations et organisations de la société civile, le secteur Privé et les PTF) dans le processus de la mise en œuvre harmonieuse de la DdP dans le secteur. Conformément à cet engagement, l'élaboration de la PDA et du PNISA constitue une traduction de l'ECOWAP/PDDAA du NEPAD en politiques et stratégies nationales pour le Mali.

Le processus d'élaboration de la Politique de Développement Agricole (PDA) est actuellement en cours, Le PNISA qui fédère l'ensemble des processus de planification sous-régionaux, nationaux et locaux, couvre les tutelles administratives impliquées dans le secteur Agricole : Ministère de l'Agriculture (MA), Ministère de l'Elevage et de la Pêche (MEP), Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA), Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Développement Intégré de la Zone de l'Office du Niger (SEDIZON), Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

L'existence d'un groupe thématique propre au SDR dans le Pool Technique de PTF représente une des avancées dans le cadre la mise en œuvre de la DdP dans le SDR. Ainsi, pour ce critère, le leadership du Gouvernement dans le SDR est manifeste, même la participation de la profession agricole pourrait connaître des améliorations en terme de renforcement de capacités de proposition.

L'analyse des documents de la seconde revue sectorielle conjointe du SDR montre que l'alignement de l'aide avec les priorités définies par le Gouvernement dans le secteur agricole est de plus en plus visible. La plupart des Projets et Programme (P/P) sont compatibles avec les stratégies nationales. Une part assez importante des apports de l'aide publique est comptabilisée dans le budget national :

- ✓ 79 % des P/P du Secteur du Développement Rural (SDR) sont inscrits dans la Loi des Finances ;
- ✓ 66% du volume de financement des P/P (SDR) inscrit dans la Loi des Finances ;
- ✓ 85 % des P/P ont une contre - partie nationale.

Cependant aucun P/P n'est pour le moment rattaché au PNISA et l'alignement de l'aide avec les systèmes et procédures du Mali reste toujours très timide. En effet, seulement 6 % des P/P du secteur utilisent les systèmes nationaux de gestion pour le financement extérieur. La plupart des PTF, même s'ils adhèrent au principe de cet alignement, restent très regardant et retissant à son application lors de la mise en œuvre des P/P dans le secteur. Des efforts sont de plus en plus sensibles au niveau de certains PTF pour cet alignement, mais il est souvent ressorti des faiblesses réelles quant à la capacité surtout de la profession agricole et des collectivités décentralisées de jouer pleinement leur rôle de maîtrise d'ouvrage des P/P dans lesquels elles sont impliquées. (Structures des chambres d'agriculture et certaines collectivités).

En 2009 dans le secteur, 22 projets sont cofinancés par plusieurs bailleurs mais il n'existe pas encore de panier commun (soit 20 % contre 19 % en 2008). Concernant l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés pour le financement extérieur, en 2009 seulement 5 % des P/P y ont recours contre 8 % en 2008. Ceci corrobore la lenteur et l'hésitation des PTF à appliquer convenablement le principe de l'alignement. Il est souvent fait allusion à la capacité intrinsèque du système national de passation des marchés qui ne rassure pas certains PTF. Par ailleurs, il est observé que 63 P/P ont une unité de gestion parallèle soit 58% des P/P. Ceci indique les efforts à faire pour la mise en œuvre intégrale de l'approche sectorielle.

Bâtir des partenariats de développement plus efficaces et davantage ouverts

L'harmonisation est recherchée à travers deux aspects à savoir : (i) l'utilisation de procédures ou dispositifs communs de préparation des P/P et de conduite des missions de terrain ; (ii) l'encouragement des analyses conjointes des P/P. Par rapport à ces deux aspects, les objectifs-cibles pour 2010 étaient : (i) 66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes et (ii) 40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement et 66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement. A l'analyse des résultats, la 2^e revue conjointe a retenu que : (i) en 2009, 16 P/P (soit 15 % des interventions) sont mis en œuvre par le biais de « programmes » (contre 16 % en 2008), mais il n'existe pas de panier commun des interventions ; (ii) pour les missions conjointes de terrain il n'est pas observé d'évolution et la plupart des PTF effectuent leurs missions de terrain de manière séparée.

Le secteur agricole malien est caractérisé par une « approche projet » avec près de 170 projets en exécution financés par une trentaine de PTF (situation en 2008). Conformément à l'une des recommandations de la Table Ronde du Gouvernement du Mali et de ses partenaires, tenue en juin 2008, il a été convenu d'orienter les actions de développement agricole vers une approche sectorielle, avec éventuellement des appuis budgétaires sectoriels. Cette volonté a été traduite par l'élaboration et l'adoption du plan de passage à l'approche sectorielle pour le développement rural (PASDR) qui vise à l'horizon 2011. L'approche sectorielle est un processus qui permet l'articulation des priorités nationales et la réalisation des objectifs de développement durable dans un cadre cohérent et participatif pour le SDR. Elle intègre les processus de la planification et de la gestion aux niveaux macro-économique, méso économique et micro-économique des efforts de développement national.

Conformément aux principes du PDDAA/NEPAD, la formulation du PNISA dans le contexte spécifique du Mali, le PNISA suit les orientations du plan de passage à l'approche sectorielle pour le développement rural selon l'architecture actuellement en cours de discussion. Le plan de passage à l'approche sectorielle qui a été élaboré est présenté dans un tableau en annexe. Il se met présentement en œuvre au niveau de l'ensemble du SDR au Mali.

Dans le secteur du développement rural au Mali, il existe ainsi trois (3) principaux documents de référence sur le secteur développement rural qui sont : (i) la Loi d'Orientation Agricole (LOA) promulguée le 05 septembre 2006, intègre l'ensemble des politiques et stratégies du secteur développement agricole et en fixe le cadre d'orientations à long terme ; (ii) le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011) ; et (iii) le Projet de Développement Economique et Social (PDES) dont le volet agricole constitue la base du travail gouvernemental dans le secteur agricole.

Les orientations prescrites par ces cadres et outils de politique sont en cohérence avec celles de l'ECOWAP/PDDAA, et tout comme ces dernières visent à contribuer à la réalisation des OMD,

notamment la réduction de moitié du taux de pauvreté et l'éradication de la faim. La volonté du GdM a été traduite par l'élaboration et l'adoption du plan de passage à l'approche sectorielle pour le développement rural (PASDR) qui vise à l'horizon 2011, l'élaboration d'une Politique de Développement Agricole (PDA) et d'un Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). Le PNISA qui a été adopté en octobre 2009 pour répondre aux exigences de la politique agricole régionale *ECOWAP* de la CEDEAO dans le cadre du processus PCDA, encourage un suivi opérationnel et une adéquate gestion des capacités sous le leadership du GRM.

L'articulation PNISA – CDMT – Loi des finances /BPO passe par la validation des liens budgétaires et sectoriels entre PNISA – CDMT - Loi des finances/budget programme par objectif. Le PNISA servira de base pour alimenter les CDMT des départements du secteur et donc pour élaborer leur Budget Programme par Objectif (BPO) et la loi de finance. Le dénominateur commun sera l'Unité Fonctionnelle. L'Unité Fonctionnelle est la structure référencée dans la loi des finances comme administrateur du crédit alloué. La liste des Unités fonctionnelles du secteur est fournie selon les états analytiques des dépenses du budget (depuis 2009) édités par la DGB. L'élaboration du PNISA et des CDMT doit concourir à alimenter les budgets programmes.

Le PNIP-SA contient trois principaux programmes d'investissement et six filières à savoir : (i) Promotion des filières céréalières (maïs, mil/sorgho, riz) ; (ii) Promotion des filières lait/viande ; et (iii) Promotion des filières pêche et aquaculture. Le PNIP-SA vise à réaliser un taux de croissance de 6% dans le secteur agricole à l'horizon 2015. Les ressources financières recherchées concernent les gaps de financement des programmes prioritaires non couverts par l'Etat et les autres acteurs (bénéficiaires, privés, OSC, PTF).

Avec l'adoption et la mise en œuvre du PNISA, les conditionnalités de mise en œuvre des P/P au niveau des différents partenaires seront uniformisées et simplifiées en faisant plus appel aux procédures nationales de gestion, l'application du système budgétaire national et le dispositif national de passation et gestion des marchés publics.

Le PNISA (*Programme National d'Investissement Sectoriel Agricole*) a été adopté en octobre 2009 pour répondre aux exigences de la politique agricole régionale *ECOWAP* de la CEDEAO dans le cadre du processus PCDA. Le PNISA encourage un suivi opérationnel et une adéquate gestion des capacités sous le leadership du GdM. Le coût du PNIP-SA est évalué à **358,845 milliards de francs CFA** soit une valeur moyenne des investissements d'un montant de 71,7 milliards de FCFA consacré par an au secteur développement rural. Après l'approbation du PNIP-SA par le Gouvernement un business meeting a été organisé en octobre 2010 à Bamako pour la recherche de son financement. Cette rencontre a vu la participation de l'ensemble des PTF du secteur qui ont tous manifesté leur intérêt d'aller dans le sens de la DdP dans le cadre de ce programme.

Ainsi, le premier teste de mise en œuvre du PNIP-SA sera fait à travers le Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM) sur financement conjoint Banque Mondiale, FIDA, FEM, le Gouvernement du Mali et bénéficiaires. D'un coût total de 160 millions \$US, le projet sera réalisé en trois (3) composantes ainsi que suit : (i) Composante 1 : Transfert de technologies et prestation de services aux producteurs agricoles pour 59,1 millions \$US ; (ii) Composante 2 : Infrastructures d'irrigation pour 67 millions \$US ; (iii) Composante 3 : Approche programmatique compréhensive et suivi sectoriel pour 26,9 millions \$US.

Par ailleurs, le Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali (PASAM) qui est le premier appui du Danemark au Mali dans ce secteur, soutient la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le

domaine de la promotion, modernisation et diversification de l'agriculture organisées par la Loi d'Orientation Agricole. Un volet essentiel du programme est d'accompagner le Gouvernement du Mali dans un processus de renforcement de la coordination des actions dans le secteur à travers l'appropriation nationale, l'alignement des appuis sur les priorités et stratégies nationales et la généralisation de l'utilisation des structures et procédures nationales. A cet effet, le PASAM soutient activement la formulation d'un Programme National pour les Investissements du Secteur Agricole (PNISA). Un des objectifs à terme est de tendre progressivement vers un appui budgétaire sectoriel, conformément aux directives de la DdP.

L'indicateur relatif aux stratégies axées sur les résultats vise la mise en place de cadres d'évaluation des progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies nationales de développement et les programmes sectoriels. Dans le secteur agricole, l'objectif-cible 2010 envisage de réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi. La situation établie à la 2^e revue conjointe indique qu'en 2009 au Mali une évolution positive est constatée par rapport à l'indicateur, car il est établi que des cadres d'évaluation orientés vers les résultats existent dans 63 % de P/P contre 50 % en 2008. Dans l'ensemble, 69 projets disposent d'un cadre logique soit seulement 63 % du total.

Pour le système national de suivi de la mise en œuvre de P/P, il est institué au niveau de la CPS/SDR le principe de la revue annuelle des P/P (à ce jour dix (10) revues annuelles de P/P ont été effectuées). Par ailleurs, dans le dispositif de suivi national des P/P, il existe à la CPS/SDR le Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR) selon lequel, 43 P/P ont été évalués en trois ans. L'ensemble de ce dispositif est donc complété par la Revue sectorielle conjointe (Etat, PTF, Profession agricole, Société Civile et Privés) qui vient de tenir sa seconde session en octobre 2010.

Obtenir des résultats de développement et en rendre compte :

Le passage à une approche sectorielle étant un processus progressif où différentes modalités de mise en œuvre doivent obligatoirement cohabiter le plus harmonieusement possible la préparation et la mise en œuvre du PNISA et du Programme National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) servira d'élément de base de ce passage. Pour le moment un nombre limité de P/P sont intégrés dans le PNISA.

L'élaboration en cours de la PDA de laquelle le PNISA sera décliné permettra d'orienter les interventions des partenaires vers plus de prévisibilité de leurs engagements. Au niveau des P/P intégrés dans le PNISA les procédures de gestion publique restent liées à celles des donneurs. Les interventions dans le cadre des P/P sont rarement coordonnées en termes d'évaluation conjointe.

On note une progression du pourcentage des P/P ayant un cadre logique et réalisant une évaluation mutuelle notamment avec la tenue des revues sectorielles conjointes. Cependant, dans la gestion des P/P du secteur il est constaté que les décaissements sont difficiles et lents au niveau certain partenaires. Ceci a des conséquences sur l'exécution correcte des programmes et renchérissement les coûts de passation des marchés. Au niveau de certains partenaires les conditionnalités semblent être plutôt réorganisées que réduites.

L'appréciation de l'effet de la corruption dans la mise en œuvre des P/P dans le secteur est assez difficile pour l'ensemble du pays. Cependant, avec le passage à l'approche sectorielle la mise en œuvre des P/P se fera conformément aux procédures nationales validées par les partenaires et l'utilisation du système budgétaire national et la passation de marchés sur la base avec le système national de gestion des marchés publics.

L'application systématique des procédures nationales de gestion de marchés publics réduit les risques de corruption. Les difficultés d'utilisation des systèmes nationaux de gestion publique de l'aide participent aussi de cette situation.

D.2.3 Conclusion sur les effets de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

- a) L'élaboration et l'adoption du plan de passage à l'approche sectorielle dans la mise en œuvre des P/P dans le SDR constitue une avancée majeure. A cet égard l'adoption et la mise en œuvre de la PDA et sa traduction dans le PNISA contribue à donner une meilleure visibilité et une meilleure prévisibilité budgétaire à moyen terme de l'aide dans le secteur.
- b) L'approche sectorielle et la mise en œuvre du PNISA (à travers sa tranche prioritaire : le Programme National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole : PNIP-SA) constitue l'instrument idéal pour une meilleure gestion et une meilleure utilisation de l'aide dans le SDR. L'application systématique des procédures nationales de gestion budgétaire et de gestion des marchés publics garantit une réduction drastique des risques de corruption dans la gestion des P/P de développement.
- c) Le passage de tous les intervenants dans l'approche sectorielle constitue un gage d'un partenariat fécond ouvert et efficace dans la mise en œuvre des P/P dans le secteur. Dans l'optique du passage à cette approche, la mise en place d'un sous/groupe du Pool technique des PTF pour le secteur et l'instauration du dialogue permanent avec les Départements du secteur constitue un partenariat amélioré. Par ailleurs, la tenue des revues sectorielles annuelles conjointes du secteur est aussi une avancée.

Dans le SDR la mise en œuvre de la DdP est assez récente. Le passage à l'approche sectorielle est en cours et il n'a pas été encore identifié d'effets imprévus. Cependant, la mise en œuvre des P/P conformément à l'approche sectorielle et la gestion des P/P axée sur les résultats pourrait avoir des repercussions sur les groupes vulnérables comme les femmes, et les jeunes dans le secteur.

Les expériences connues de mise en œuvre de P/P dans le SDR sur financement de partenaires dont l'intervention n'est pas endossée à la DdP ne sont très nombreuses mais peuvent présenter un certain intérêt. Il s'agit du projet Malibya et les complexes sucriers chinois en zone ON d'une part, et d'autre part les projets vénézuélien et brésilien :

- d) La cogestion à SUKALA donne des résultats intéressants qui peuvent être valorisés sur d'autres types cultures et de mise en valeur agricole ;
- e) Malibya n'est qu'en phase de réalisation des infrastructures et ne présente pas pour le moment un résultat à analyser et évaluer.
- f) Les projets vénézuélien et brésilien dans le secteur sont aussi à leur début et ne présentent pas encore de résultats exploitables.

D3. Structures colocalisées

Les structures colocalisées ont fait l'objet d'une évaluation spécifique dont le rapport est en cours de validation on peut cependant noter l'évolution suivante dans la mise en place de ces structures qui sont : le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide, la Cellule Technique CSLP et le Pool Technique. Le site web des structures colocalisées indiquent en substance que :

« En 1997, le Gouvernement du Mali a engagé une réforme de l'aide avec l'appui, entre autres, du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economiques (OCDE). Se situant dans l'esprit de cette réforme, les autorités du Mali ont opérationnalisé avec l'accompagnement des PTF, le Cadre Partenarial (CP) -communément désigné sous la terminologie de « colocalisation »-, composé de la Cellule Technique du CSLP (CT-CSLP), du Secrétariat à

l'Harmonisation de l'Aide (SHA) et du Pool Technique (PT) des PTF. Les trois structures (CT-CSLP, SHA et PT) sont localisées sur un même site –abritant initialement la seule CT-CSLP-, mis à leur disposition par le Gouvernement. En conséquence, le partenariat entre les trois structures est dénommé la « colocalisation ». Cette avancée devra permettre d'appuyer le renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les PTF à travers leur interface respectif, autour de la coordination et de la gestion de l'aide, d'asseoir le leadership du Gouvernement et de renforcer l'appropriation nationale conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Par ailleurs, elle devrait permettre une meilleure communication entre les trois structures ainsi qu'une meilleure préparation des travaux conjoints GdM/PTF : commission mixte, revue CSCRP, évaluation de la SCAP et du Plan National Efficacité de l'Aide, Revue Budgétaire Conjointe, rencontre mensuelles MEF-Troïka PTF » ;

D3.1 Analyse Comparative des Trois Structures

L'analyse comparative des trois structures montre qu'elles travaillent toutes sur la gestion de l'aide avec plus ou moins des variantes d'intervention.

Tableau 30 : Objectifs et missions des structures colocalisées

Structures	Statut	Autorités de Tutelle	Objectifs	Missions	Mécanisme de Financement
SHA	Comité Interministériel + projet	MEF	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités SHA, - La mise en œuvre du plan d'action pour l'efficacité de l'aide, - Le renforcement du dialogue entre le gouvernement et les partenaires autour de la coordination et la gestion de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le Plan National d'Action relatif à l'efficacité de l'aide 2009 et la Déclaration de Paris dont il assure le suivi en relation avec les départements ministériels et structures impliquées dans la gestion de l'aide, - Assurer l'interface avec le Pôle Technique de l'Harmonisation des Partenaires Techniques et Financiers, - Développer le dialogue avec les PTF en vue d'une meilleure coordination de l'aide par le Gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement Extérieur très important. - Contribution du GDM pour les salaires des fonctionnaires + les apports en nature(locaux, eau et électricité)
CT-CSLP	Service Public	MEF	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi-évaluation du CSCRP, - suivre le fonctionnement des mécanismes institutionnels et le processus de 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre la politique de Lutte contre la Pauvreté de l'Etat, - Coordonner l'ensemble des 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget d'Etat - Financement Extérieur pour certains investissements.

			<p>réforme de l'aide au Mali,</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer l'appropriation du processus CSLP par l'ensemble de ses acteurs au niveau national, régional et local. - Centraliser et diffuser les données et informations relatives au CSCR, P, - suivre l'allocation des ressources budgétaires conformément aux priorités définies dans le CSCR, P, - Veiller à la mise en œuvre des recommandations de la TRBF du Mali sur le CSCR, P, - Coordonner le processus de révisions du CSCR, P. 	<p>activités pour la mise en œuvre du CSLP et veiller notamment à assurer la cohérence des politiques budgétaires et de la Politique de Lutte contre la Pauvreté,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à réunir les conditions favorables à la croissance et à une redistribution équitable des fruits de cette croissance. 	
Pool Technique	Projet	Troïka	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'efficacité de la concertation des PTF et du fonctionnement des différents groupes de concertation notamment au niveau sectoriel, - Suivi de l'agenda de l'harmonisation et l'alignement à travers principalement la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action de la Stratégie Commune d'Assistance Pays des PTF au CSCR, P et la réalisation de 	<p>Permettre aux PTF d'accompagner de manière plus efficace les processus en cours au Mali avec la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du CSCR, P 2007-2009, - du PNAEA pour la mise en œuvre de la DDP sur l'harmonisation et l'alignement, - de la SCAP (2008-2011) signé conjointement le 07 décembre 2009 par le GDM et les PTF. 	<p>Pris en charge par les PTF et la contribution en nature du GdM.</p>

			divers travaux conjoints(Programmations, Evaluations, Missions, Etudes, Analyses et Mécanismes conjoints d'appui), - La capitalisation des expériences et des progrès réalisés dans le domaine de l'harmonisation et de l'alignement, - La facilitation de la concertation et du dialogue du Groupe des PTF avec la partie malienne.		
--	--	--	---	--	--

D3.2. Programme de travail conjoint

Les trois entités dans une dynamique d'action agissent ensemble et élaborent un programme de travail commun

Les principaux axes du Programme conjoint des structures colocalisées :

- La préparation des travaux conjoints (Revue annuelle CSCRP, Revue Budgétaire Conjointe, Commission Mixte, Evaluation Plan National Efficacité de l'Aide et Plan d'action SCAP...),
- La mise en place d'un système uniformisé de gestion des flux d'aide extérieure qui permettra de disposer d'une vue exhaustive,
- La mise en œuvre du calendrier harmonisé des revues en cohérence avec le cycle budgétaire,
- L'organisation annuelle de travaux de mise en cohérence du cadre de ressources qui sera préparé par les PTF (CRMT) avec le CBMT et les CDMT sectoriels,
- La réalisation d'avancées dans la mise en place d'une coordination de l'aide au Mali en mettant en place un guichet unique,
- L'initiation de mesures spécifiques pour améliorer les « capacités d'absorption » des ressources en particulier celles fournies dans le cadre des projets d'investissement,
- Publication des résultats d'enquêtes annuelles conjointes (OCDE, Gouvernement, PTF) sur le site internet et tous autres travaux,
- Elaboration d'une note périodique sur les bonnes pratiques en matière d'efficacité de l'aide

D3.3. Analyse de la performance des structures colocalisées

L'analyse de la performance des trois structures montre :

Des résultats appréciables atteints en matière de :

- L'opérationnalisation du SHA,
- la préparation et le suivi des rencontres entre le Gouvernement et les PTF,
- la collecte des données sur l'aide au près des PTF.

Des actions à consolider à savoir :

- Le renforcement des capacités du SHA,
- le programme conjoint des structures colocalisées,
- la prise en compte de certaines préoccupations des populations dans l'élaboration du CSCR, P,
- le dialogue avec les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre du CSCR, P,
- l'information des citoyens sur l'utilisation des ressources de l'aide et de son impact sur leur condition de vie.

E. PRINCIPALES CONCLUSIONS, LEÇONS ET RECOMMANDATIONS (LE CAS ECHEANT) DECOULANT DES QUESTIONS D'EVALUATION SPECIFIQUES AUX PAYS (SI DE TELLES QUESTIONS ONT ETE ADOPTEES).

E1. Leçons à tirer

E1.1. Secteur Santé

Les principales contraintes qui pèsent sur le secteur de la santé sont entre autres :

- L'insuffisance dans la mobilisation et l'allocation des ressources sur la base du CDMT santé
- La forte verticalité des interventions de certains PTF (approche projet et programmes ciblés)
- l'insuffisance de personnel qualifié à tous les niveaux de la pyramide sanitaire;
- la faible participation ou adhésion des communautés rurales à la mise en œuvre de certains programmes de santé ;
- l'insuffisance dans la mobilisation à temps des ressources externes notamment celles de l'ABS.
- La faible capacité de certains acteurs du département pour assurer adéquatement le leadership
- Le retard dans la production des annuaires statistiques devant être disponibles après le 1er trimestre de l'année N

E1.2. Secteur agriculture

- la compatibilité des options du PNISA avec la vision, les principes et la stratégie du PDDAA ;
- le PNIP-SA montre de façon détaillée, le mécanisme à travers lequel le cadre du PDDAA sera mis en œuvre. Le plan d'investissement est aussi cohérent avec les engagements du compact et la stratégie agricole à long terme du Mali indiqués dans les différents documents stratégiques ;
- le plan d'investissement du Mali s'inscrit dans une perspective régionale et est conforme aux objectifs du l'ECOWAP/CEDEAO. Un choix qui permettra au Mali d'exploiter des avantages comparatifs de la sous région ;
- la mise en œuvre du plan fait appel à d'autres ministères, autres que le ministère de l'Agriculture. Cependant, la collaboration entre le comité interministériel et les autres parties prenantes n'est pas explicitement clarifiée, en particulier les rapports avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers ;
- Toutes les réunions et concertations ont connu la participation de toutes les parties prenantes tels que le ministère de l'Agriculture, les différents ministères concernés (pêche, élevage, économie, finance, transport, industrie...), les organisations paysannes, les organisations de la société, le

secteur privé et les PTF. Cependant, le plan ne détaille pas les rôles et les responsabilités dans la mise en œuvre ;

- L'implication du secteur privé et sa mobilisation apparaissent clairement dans les objectifs clairs du PNIP-SA. Cependant, cette implication du secteur privé s'est faite en grande partie de façon informelle, or l'informel ne permet pas le développement rural de manière efficace.

E1.3 Structures colocalisées

- Les trois structures intervenant toutes dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris le risque de duplication des rôles est très élevé,
- le Gouvernement du Mali a créé une structure dédiée à la gestion de l'aide avec des pouvoirs très limités et un statut juridique inapproprié,
- les moyens matériels et financiers sont faibles et dépendent essentiellement des financements des PTF,
- les ressources humaines en place bien que compétentes sont insuffisantes pour accomplir une réforme d'une telle envergure.

E2. Recommandations

E2.1. Secteur santé :

Les solutions et perspectives passent par la réalisation des actions suivantes :

- Assurer le plaidoyer pour augmenter le nombre de PTFS respectant les procédures nationales de finances publiques pour rehausser le taux de mobilisation des ressources
- Renforcer les mesures pour la mobilisation des ressources financières notamment de l'ABS ;
- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Conduire l'évaluation du Plan de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) et du PRODESS II ;
- Elaborer le nouveau Plan Décennal Sanitaire (2012-2021) ;
- Mettre en œuvre la politique de développement et de gestion des ressources humaines approuvée par le Gouvernement ;
- Renforcer les capacités de la CPS du secteur santé, développement social et promotion de famille;
- Promouvoir la recherche opérationnelle afin de faciliter l'atteinte des objectifs ;
- Poursuivre le dialogue franc et constructif à travers un cadre institutionnel adapté permettant d'évaluer les engagements du Gouvernements et ceux des PTF
- Respecter les engagements pris sur le plan national et international dans le cadre de la mobilisation des ressources ;
- Renforcer les interventions du secteur privé.

E2.2. Secteur agriculture

A l'Etat :

- Accélérer la mise en œuvre du Plan de passage à l'approche sectorielle ;
- Accélérer le processus de l'élaboration de la PDA et de la mise en œuvre du PNISA et surtout du PNIP-SA ;
- Tenir régulièrement les sessions de la revue annuelle sectorielle conjointe avec la participation de la Profession agricole, des PTF et du secteur privé ;

- Accélérer le processus de préparation et de mise en œuvre des programmes s’inscrivant dans l’approche sectorielle comme le PASAM et le PAPAM ;

Aux PTF :

- Apporter au Gouvernement du Mali un accompagnement plus marqué dans le processus du passage à l’approche sectorielle ;
- Inscrire désormais toutes les interventions futures exclusivement dans l’approche sectorielle avec l’application intégrale des cinq indicateurs de la DdP .

E2.3 Structures colocalisées

E.2.3.1 : Recommandations à l’endroit du GdM

S’agissant de la structure de gestion de l’aide :

La création par le gouvernement d’une structure avec des pouvoirs renforcé pour :

- améliorer la coordination des financements extérieurs,
- harmoniser et centraliser des données sur les appuis budgétaires, les projets et programmes et les financements des organisations non gouvernementales (ONG),
- publier régulièrement les informations sur l’aide et autres financements du développement,
- informer les citoyens des résultats obtenus.

Sur le renforcement des capacités :

- afin qu’il ait une adéquation entre les objectifs à atteindre, les missions à accomplir et les ressources humaines, il est nécessaire de renforcer les capacités du SHA,

Sur les ressources financières :

- que le gouvernement du Mali adopte une stratégie autonome et pérenne de financement des activités du SHA sur le modèle de la CARFIP,
- de valoriser ses contributions en nature en cas de cofinancements.

Tutelle de la CT-CSLP :

Pour des raisons évidentes de :

- cohérence dans la gestion du Programme CSCRIP,
- continuité dans les actions entreprises,
- permanence avec les mêmes interlocuteurs,

Il est recommandé fortement que la CT-CSLP soit placée sous une autorité gouvernementale plus stable.

E2.3.2 : Recommandations adressées aux PTF

Elles sont relatives aux aspects suivants :

- clarifier les objectifs et les missions du Pool Technique afin d’éviter toute duplication avec le SHA ou la CT-CSLP,

- opérationnaliser les groupes thématiques mixtes pour mieux renforcer l'appropriation de la partie malienne,
- renforcer davantage le SHA sur les approches sectorielles à travers l'assistance technique dédiée au Pool Technique.
- que le rôle essentiel du Pool Technique soit :
 - assurer le Secrétariat des réunions des PTF,
 - collecter les données sur les financements des PTF,
 - faciliter les relations entre les structures maliennes et les PTF.

E2.3.3 : Recommandations à l'endroit du GdM et des PTF

Le Consultant recommande au Gouvernement du Mali et aux PTF de fournir des efforts supplémentaires afin de mettre la CT-CSLP et les autres structures dans des conditions de travail appropriées.

F. PRINCIPALES IMPLICATIONS EVENTUELLES AU-DELA DE LA PERIODE PREVUE DE LA DDP

Au regard des résultats obtenus et face à la multiplicité des problèmes de développement du Mali, les ressources intérieures (publiques comme privées) restent notoirement insuffisantes pour faire face aux impératifs de ce développement national. Il est à noter par ailleurs que les répercussions des changements climatiques, de la crise alimentaire, énergétique, économique et financière sont toujours d'actualité et menacent de réduire à néant tous les efforts actuellement consentis par l'Etat et ses PTF, malgré la reprise timide de l'économie observée ces dernières années.

Dans ce contexte, l'APD ne peut que suivre une tendance à la stagnation ou même à la baisse. Dès lors le Mali devra choisir pour les années à venir d'intensifier et de diversifier les relations de coopération avec ses voisins de la sous région ouest africaine dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO. Il devra aussi retenir dans les Orientations Stratégiques de Développement au-delà de la période de la DdP, de dynamiser le secteur privé et de faire de l'administration publique une administration de développement. Cependant il est clair que dans le contexte actuel le Mali devra compter encore sur l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour soutenir ces efforts de développement.

Pour atteindre ces objectifs, le Mali a procédé à l'évaluation du coût total du financement de son développement dans les secteurs clés ci-après : Agriculture, Education, Genre, Santé, Eau et Assainissement, Energie et Infrastructures de transport.

Une implication concernant les objectifs d'efficacité de l'aide est sans contredit liée aux engagements politiques envers l'accroissement des volumes d'aide et d'autres ressources liées au développement, mais aussi à l'effort consacré par les parties prenantes à la transformation de l'architecture de l'aide afin d'être conforme aux principes de la Déclaration de Paris.

Des partenariats d'aide au développement efficaces encourageraient les engagements prescrits par l'ONU, soit le versement d'un montant équivalent à 0,7 % du PNB des pays donateurs, ainsi que la poursuite de l'agenda de la Déclaration de Paris. Sinon, il est certain que d'autres idées s'imposeront dans le but d'améliorer l'efficacité de l'aide, comme celle des «Cash transfert», par exemple, mises depuis peu de l'avant dans le but d'atteindre plus rapidement les Objectifs de développement du millénaire (ODM), au détriment des principes d'alignement et de la nouvelle architecture de l'aide, construite avec tant d'effort

depuis quelques années. Il est donc important que les parties prenantes concrétisent rapidement leurs intentions.

Il est important de rectifier la compréhension de la Déclaration de Paris dans l'opinion publique, notamment de publiciser ses aspects positifs tels que l'appropriation, la reddition des comptes ou la responsabilité mutuelle.

Les résultats de développement pourraient également être fragilisés par l'effet conjugué de divers facteurs liés notamment au contexte sous régional (conflits armés, porosité des frontières et faiblesse des forces de sécurité intérieure). En effet, le blanchiment d'argent observé dans la sous région, le trafic de la drogue, pourraient décourager l'initiative privée nationale et internationale (IDE) et réduire à néant tous les efforts menés par le Gouvernement en direction de la consolidation de croissance voire son amplification nécessaire pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

La corruption et le trafic des personnes liés à la pauvreté ou amplifiés par elle apparaissent aussi comme des facteurs limitant. Des études récentes attestent de l'existence de structures de lutte appropriée, mais doutent de la volonté politique de les mettre en œuvre. L'attitude du Gouvernement par rapport à ces entraves à l'atteinte des résultats de développement seront importantes dans un futur proche.

La décentralisation, le suivi et le pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté sont encore faibles. Dans le passé la question s'est toujours posée sans recevoir une réponse appropriée et consensuelle. Les PTF ont tenté d'accompagner la décentralisation avec la mise en place et le financement de l'ANICT qui est une ébauche de la cagnotte commune pour appuyer les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre du CSCRP. Tous ces instruments n'ont pu prospérer faute de consensus entre les acteurs gouvernementaux mais aussi faute de consensus entre les PTF puis entre les PTF et le Gouvernement. Les résultats obtenus dans le cadre des projets des secteurs hydraulique-assainissement et santé (cf. résultats de développement points 3.5 et 3.6) ont montré que des marges de progressions sont encore importantes surtout si on combine ces initiatives avec celles du Gouvernement en matière de décentralisation du BSI pour les secteurs clés que sont l'éducation et la santé.

Dans le même sillage, les discussions dans le cadre de l'élaboration du CSCRP sur la qualité de la croissance posent forcément le problème de la décentralisation car la base spatiale apparaît fondamentale pour avoir les changements qualitatifs souhaités. De ce fait, une synergie entre les actions des PTF en direction des collectivités territoriales, l'action de l'État pour un renforcement de décentralisation et les attentes des populations de renforcer la création de richesse est plus que nécessaire. Le CSCRP est, pour le Gouvernement et les PTFs, un cadre fédérateur qui unit les programmes et stratégies sectoriels de développement avec les grands projets d'infrastructures actuellement en cours.

La mise en œuvre effective du CSCRP, donne une occasion au Mali de travailler de manière commune avec les PTF classiques et les PTF non traditionnels, de rationaliser les activités pour atteindre les économies de coûts de transaction, et de mieux s'attaquer à ses défis de développement dont ceux liés à la réduction de la pauvreté ou aux changements climatiques, des problématiques pressantes au niveau national.

Le rôle de la Société civile dans ce cadre et la prise en charge de son fonctionnement s'avèrent tout aussi importants. En effet il s'agit de voir comment exercer le contrôle citoyen pour juger de l'effectivité des dépenses et le respect des décisions des parlementaires dans le cadre des votes des lois de finances.

Les résultats du développement ne sont plus associés aux différents acteurs pris isolément, mais plutôt à un processus dans lequel différents facteurs sont en interaction d'où l'importance de maîtriser l'appropriation et l'harmonisation mais aussi de mieux communiquer sur la manière dont l'aide contribue aux efforts de développement. La communication sur les résultats et le renforcement de la culture de rendre compte et ainsi de promouvoir une culture du résultat au plan national mais au niveau local seront au centre des perspectives. A cet effet, l'adoption de la Plateforme de gestion des flux d'aides devrait

faciliter cette discussion sur les résultats de développement et devrait par conséquent renforcer le suivi évaluation.

L'importance numérique des PTF appuyant les stratégies nationales de développement du pays et l'adjonction de nouveaux PTF non traditionnels avec des pratiques jugées plus souples par le Gouvernement que celles des PTF du CAD nécessite pour le Gouvernement une réelle capacité de gestion en faveur de ses priorités et des intérêts nationaux.

En effet, le traitement différentiel accordé par le Mali aux donateurs non traditionnels démontre la montée en importance des nouveaux programmes des pays Arabes et des pays du Sud, et l'effet potentiel à la hausse sur les coûts de transaction. Si l'arrivée de ces nouveaux acteurs de l'aide « perturbe » la gestion de l'APD au Mali, déjà difficilement coordonnée, elle aiguillonne également les donateurs « classiques », en remettant en cause l'efficacité des nouvelles pratiques de l'aide chèrement acquises, et peut même évoquer un retour en arrière avec par exemple, les anciennes modalités de l'aide, comme l'aide liée.

La problématique des effets des changements climatiques constitue un des enjeux majeurs du développement du Mali dans les années à venir. La prise en compte de ces changements climatiques tant dans les politiques et stratégies nationales de développement que dans les approches de l'assistance des PTF dans l'ensemble. Une Stratégie d'assistance conjointe (SAC) apparaît nécessaire comme un instrument à moyen et long terme pour la gestion de la coopération entre le gouvernement du Mali et ses partenaires au développement, pour atteindre les objectifs nationaux de développement qui intègrent les effets des changements climatiques qui devront désormais être pris comme une constante dans les stratégies de développement national.

Liste des Annexes

Annexe B : Cadre d'Evaluation du Mali

Annexe 1 Structures Impliquées dans la Gestion de l'Aide

Annexe 2 : Liste des figures

Annexe 3 : Liste des tableaux

Annexe 4 : Liste des Personnes Rencontrées.

Annexe 5 : Liste des Documents Consultés

Annexe 6 : Liste de l'Equipe d'Evaluation du Mali.

ANNEXE B: CADRE D'ÉVALUATION MALI

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>Q1. « Quels sont les facteurs importants ayant eu un impact sur la pertinence et la mise en oeuvre de la Déclaration de Paris et sur ses effets potentiels en termes d'efficacité de l'aide et de résultats obtenus au niveau du développement ? » (La Déclaration de Paris dans son contexte)</p>			
<p>a) Quelles sont les caractéristiques nationales qui se sont avérées les plus pertinentes à la mise en œuvre de la DdP ?</p> <p>(Traitement analytique plutôt que descriptif)</p>	<p>i. Indicateurs du développement humain et de la pauvreté, indicateurs sociaux</p> <p>ii. Caractéristiques économiques, thèmes et tendances clés</p> <p>iii. Schémas de mobilisation des ressources étrangères et nationales, place de l'aide au développement</p> <p>iv. Facteurs politiques récents, Indicateurs de gouvernance et de fragilité, l'état de droit, un système législatif fonctionnant correctement et le respect des droits de la personne seront probablement des conditions clés)</p> <p>v. Indicateurs sociaux (santé, éducation, genre, vulnérabilité)</p> <p>vi. Stratégies nationales, suivi et l'évaluation axées sur les résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Études et initiatives de mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Rapports sur le développement humain durable - Rapport général de l'étude nationale prospective « Mali 2025 ». - PDES - Progrès OMD au Mali (PNUD) - Revues annuelles du CSCR - Situation économique et sociale 2008 et 2009 et perspectives 2010 /MEF 2009 - Evaluation de la Déclaration de Paris Phase 2 - Document d'approche -25 mai 2009 - Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Mali - Déclaration de Paris et Agenda d'Action d'Accra - PRODESS I et II (+PRODESS II prolongé) - Politique nationale de Développement Sanitaire - Bilan de la politique sectorielle en matière de santé - Rapport de Suivi Technique et Financier - Revues Budgétaires Conjointes 	<p>Revue documentaire et statistique incluant les politiques, plans, stratégies, évaluations, et autres rapports.</p> <p>Revue et analyse des données statistiques</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	vii. Besoins/priorités du développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Annuaire Statistique du secteur santé - PISE (PRODEC) - Annuaire Statistique de l'Education 	
b) Quelle place occupe l'aide conforme aux principes de la DdP, parmi toutes les sources de financement et les ressources pour le développement? Quelles tendances a-t-on constaté depuis les tout premiers efforts, en 2005, et depuis ? »	<p>i) Les tendances pré/post Déclaration de Paris affectant l'Aide publique au développement (ADP) en termes de parts et de composantes du financement externe au développement et de mobilisation des ressources nationales (comme notamment l'investissement privé, des revenus commerciaux, paiements d'ouvriers à l'étranger, etc.) L'envergure et l'importance des relations avec différents donneurs.</p> <p>ii. Quels types et parts des flux d'APD sont, à leur tour et dans la pratique, soumis aux principes de la Déclaration de Paris ? Pourquoi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DP- Monitoring 2010 : Données 2009 - Revue Budgétaire Conjointe- Octobre 2009- Aide Mémoire (Janvier 2010) - Evaluation des Opérations d'Aide Budgétaire au Mali - 2003 à 2009 – rapport documentaire Volume II : Annexes- 1ere Version -16 août 2010 - Cadre des ressources à moyen terme 2010-2012 (CRMT), octobre 2009, Coordination des Partenaires Techniques et Financiers – Mali - Revue budgétaire conjointe – Aide mémoire, janvier 2010, Ministère de 	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>?</p> <p>iii. Assurer une couverture appropriée de la coopération technique, la coopération Sud-Sud, et triangulaire et des sources de coopération pour le développement ne relevant pas du domaine de la DdP.</p>	<p>l'Economie et des Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête Déclaration de Paris - OCDE 2006 Chap. pays-Mali - OCDE 2008 Chap. pays-Mali 	
<p>c) Quels sont les plus importants événements survenus sur le plan national et international ayant eu un impact sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et sur les priorités d'Accra ? De quelle manière ces événements ont-ils affecté la DdP et les priorités d'Accra ?</p>	<p>i. Identification des points clés ayant un impact sur l'échiquier de l'aide (priorités politiques, réformes de gouvernance, conditions économiques, troubles civils, catastrophes naturelles ou d'origine humaine, l'apparition de nouvelles ressources (internes ou externes),etc.)</p> <p>ii. Évaluations de l'influence de la Déclaration de Paris sur ces facteurs, le cas échéant.</p>	<p>Plan d'action Accra</p> <p>Revue budgétaire conjointe – Aide mémoire, janvier 2010,</p> <p>Evaluation des opérations d'aide budgétaire au Mali de 2003 à 2009</p> <p>Rapport documentaire VOLUME II, 1^{ère} version, 16 août 2010</p> <p>Le développement au Mali : des mondes séparés ?</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Interviews avec des intervenants clés</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
d) Dans quelle mesure et dans quels domaines les engagements de la Déclaration de Paris ont-ils été mis en œuvre ? Pourquoi et de quelle manière ?	i. Identifications des initiatives liées à la Déclaration mises en œuvre ii. Dans quelle mesure ces initiatives ont-elles durées ? .	- Enquête OCDE 2008 de suivi de la Déclaration de Paris - Enquête 2006 de suivi de la Déclaration de Paris, chapitre par pays Mali 13 pages, OCDE, - Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, OCDE, 2005 - Plan National d'Action sur L'Efficacité de l'Aide Au Développement – Avril 2008	Revue des documents de suivi et d'évaluation, interviews et exploitation sites web
e) Quels sont les acteurs clés au sein du pays concerné et parmi ses partenaires du développement habilités à prendre les principales décisions concernant l'aide ? Quelle influence ont la Déclaration de Paris et les engagements du Programme d'Action d'Accra (PAA) sur ces protagonistes en ce qui concerne leurs autres priorités et leurs motivations ?	i. Identification des décideurs et décisions clés de la mise en œuvre de la Déclaration depuis 2005 ; ii. Comparaison de la performance des donateurs quant aux indicateurs de la Déclaration au Mali iii. Identifications des objectifs clés, intérêts, capacités, priorités et motivations au-delà de « l'engagement, aux capacités et aux incitations	- Enquête 2006 de suivi de la Déclaration de Paris, chapitre par pays Mali, OCDE, - Enquête 2008 de suivi de la Déclaration de Paris, chapitre par pays Mali, OCDE, - Division du Travail et Complémentarité	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	» relevé lors de la Phase 1). iv. Changements dans les relations avec les donateurs, le parlement, le gouvernement local, la société civile, le secteur privé et les médias. vi. Cohérence entre les directions des donateurs et les intervenants sur le terrain.	- Le Plan National d'Actions de Mise en œuvre des Recommandations issues des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière 2009 - 2013	Revue documentaire et analyse des données statistiques, Interviews
2. Dans quelle mesure et de quelle manière la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle entraîné une amélioration au niveau de l'efficacité de la distribution de l'aide, de la gestion et l'utilisation de l'aide et de la formation de partenariats de meilleure qualité ? (Processus et résultats intermédiaires)			
A. Appropriation du développement au niveau national			
i. Un renforcement des stratégies et des cadres opérationnelles nationaux	i. Les résultats de l'indicateur N°1 de l'enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration	- Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Mali	

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	<p>de Paris offrent par exemple une source partielle et permettent une contre-vérification.</p> <p>ii. Les rapports de la Phase 1 sont pertinents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris- Note de Synthèse (Juillet 2008). - Bilan du PNAEA 2007-2009 - SCAP 2008-2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Interview groupes, Revue documentaire - Données documentaires - Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
<p>ii. Un meilleur alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires, permettant de renforcer leurs capacités ?</p>	<p>i. Résultats des indicateurs N°3, 5a, 5b et 6 de l'Enquête de Suivi ;</p> <p>ii. Rapports de la Phase 1 et ceux des directions des donateurs/organismes sont pertinents ;</p> <p>iii. Nbre et valeur des projets et programmes de renforcement des capacités dans le secteur gouvernemental alignés avec les réformes ;</p> <p>iv. Réformes du secteur gouvernemental : classement CPIA de la Banque mondiale (WB Country Policy and Institutional Assessment-CPIA)</p>	<p>Intervenants clés et responsables sectoriels</p> <p>Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Mali</p> <p>Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris- Note de Synthèse (Juillet 2008).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan du PNAEA 2007-2009 - Stratégie commune d'assistance pays - Réponses des PTF aux questionnaires - Enquêtes de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 2006 et 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Revues documentaires et analyse des données statistiques - Données documentaires - Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
<p>iii. Des mesures et des normes de performance et de reddition de comptes précises pour les systèmes du pays partenaire dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des</p>	<p>i. Résultats de l'indicateur N°2</p> <p>ii. Rapports de la Phase 1 et ceux des directions des donateurs/organismes sont pertinents</p> <p>iii. Critères de l'indice CPIA</p>	<p>Rapports PEFA 2007 et 2010</p> <p>Evaluation du PAGAM I et documents du</p>	<p>Revue documentaire (nouveaux textes réglementant les marchés publics)</p> <p>Etudes sur la stratégie de mise en place d'un système de contrôle interne au Mali</p>

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées et accompagnées d'une application rapide et étendue ?		PAGAM II	
B. La formation de partenariats plus inclusifs et plus efficaces en faveur du développement			
d) Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et une rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité	i. Résultats des indicateurs N°4, 9, et 10 de l'Enquête de Suivi ; ii. Changement dans les comportements et les activités des donateurs ; iii. Effet des Approche programme et appui budgétaire sur les coûts de transaction	<ul style="list-style-type: none"> - Division du Travail et Complémentarité - Cadre d'évaluation et plan de travail - Document PNAEA - Rapports d'évaluation de la DdP - Bilan du PNAEA 2007-2009 - Stratégie commune d'assistance pays - Réponses des PTF aux questionnaires - Enquêtes de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 2006 et 2008 - Cadre des ressources à moyen terme (CRMT) 2010-2012 - SCAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire et interview des intervenants - Données documentaires - Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
e) Des politiques et des procédures des donateurs réformés et simplifiés et le développement d'un comportement collaboratif	i. Changement dans les comportements et les activités des donateurs ii. Utilisation des nouvelles modalités de l'aide ; iii. Perception quant à l'amélioration de l'efficacité de l'aide iv. Rapports de la Phase I	<ul style="list-style-type: none"> - Document SCAP - RevueS CSCRP - SCAP - Enquêtes de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 2006 et 2008 - Réponses des PTF aux questionnaires 	Interview intervenants clés et responsables des secteurs

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
f) Des engagements pluriannuels plus prévisibles en termes de flux d'aide destinés aux pays partenaires engagés [la nature des conditions a-t-elle changé pour soutenir l'appropriation conformément à l'engagement du Programme d'Action d'Accra ? (paragraphe 25)]	i. Résultats de l'indicateur N°7 de l'Enquête de Suivi ii. Progrès accomplis au niveau du déliement de l'aide, aspect constituant une priorité du programme d'Accra, pourraient être traités dans cette section, en référence à l'indicateur N°8 de l'Enquête de Suivi.	Cadre des ressources à moyen terme 2010-2012 (CRMT), octobre 2009, Coordination des Partenaires Techniques et Financiers – Mali	Revue documentaire et statistique Interview des intervenants clés Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
g) Une délégation de pouvoir adéquate accordée au personnel de terrain des donateurs et une attention adéquate portée aux mesures d'incitations favorisant l'établissement de partenariats efficaces	i. Changement dans les comportements et les activités des donateurs	Etude de cas sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide internationale au Mali depuis l'adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté Réponses des PTF aux questionnaires	Etude documentaire, Analyse des données statistiques Interviews des responsables nationaux et des secteurs Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
h) Une intégration adéquate des initiatives et des programmes globaux dans les priorités au sein des pays partenaires en termes de développement.	i. Résultats des indicateurs N°3, 6 et 9 de l'Enquête de Suivi	L'harmonisation des bailleurs de fonds : entre efficacité et démocratisation – étude de cas IV, Bilan du Plan National d'Actions sur l'Efficacité de l'Aide au développement 2007-2009 Données qualitatives issues des entretiens	Etude documentaire, Interviews des responsables nationaux et des secteurs Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
		avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)	
C. Délivrance et redditions de comptes concernant les résultats obtenus en termes de développement			
i) Un renforcement des capacités des pays partenaires dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de stratégies nationales axées sur les résultats	i. Résultats de l'indicateur N°11 de l'Enquête de Suivi offrent par exemple une source partielle et permettent une validation. Tous les rapports	Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Mali CBMT, CDMT Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration) Bilan du PNAEA 2007-2009 Revue CSCR	Interview avec la Direction Générale du Budget et la Direction Nationale de la Planification du Développement Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)
j) Un renforcement des obligations mutuelles des pays et des donateurs à l'égard des citoyens et des instances parlementaires	i. i. Changement dans les comportements et les activités des donateurs ii. Résultats de l'indicateur N°12 de l'Enquête de Suivi	Attentes du Gouvernement du Mali et des Partenaires techniques et financiers vis-à-vis du Groupe de travail Efficacité de l'aide en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Mali Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)	Interview Société Civile Données qualitatives issues des entretiens avec les groupes cibles (PTF, structures de l'administration)

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
		Revues CSCRP Enquêtes de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 2006 et 2008 Bilan du PNAEA 2007-2009	
k) Moins de corruption et plus de transparence, une adhésion publique renforcée et une mobilisation et l'affectation des ressources efficace	i. Résultats de l'indicateur N°2 de l'Enquête de Suivi ii. Indicateurs de gouvernance	Le Plan National d'Actions de Mise en œuvre des Recommandations issues des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière 2009 – 2013 Enquêtes de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 2006 et 2008 Rapport de Transparency International Rapport de la Fondation Mo Ibrahim	Interview Société Civile Examen des rapports de contrôle et de vérification Données documentaires
D. La DdP a-t-elle eu des conséquences imprévues ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe une meilleure manière d'améliorer l'efficacité de l'aide ?			
3 La mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle renforcé la contribution de l'aide au niveau de l'obtention de résultats de développement durables ? De quelle manière précisément ? (les résultats du développement : « Augmenter l'impact de l'aide au niveau de 1. La réduction de la pauvreté ;2. La réduction des inégalités ; 3. La consolidation de la croissance ; 4. Le renforcement des capacités ; 5. L'accélération des avancées vers les OMD)			
a) Les résultats constatés dans certains secteurs spécifiques ont-ils été améliorés par l'application des principes de la DdP?	i. Preuves de la distance et des trajectoires du changement par rapport aux principes de la DdP ; ii. Performance sectorielle avant et après l'application de mesures conformes à la DdP.	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de Développement Sanitaire - Bilan de la politique sectorielle en matière de santé - Rapport de Suivi Technique et 	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews des responsables des secteurs - Revue documentaire - Interviews sur les aspects de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
	Catégorisation de l'influence découlant de la DdP ; iii. Preuve de la prévalence des approches similaires à la DdP par secteur. Preuve pertinente des résultats et des performances par secteur et contributions plausibles.	Financier - Annales Statistiques santé - Initiative sur les systèmes nationaux et la santé - Responsables impliqués dans la mise en œuvre de la Déclaration - Rapports de comité de suivi du PRODESS ; CDMT Santé - Santé et rapports de performance - Évaluations et rapports de suivi - Rapport OMD Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire - Plan de passage à l'Approche Sectorielle agricole	- Echanges avec les leaders des reformes et certains responsables sectoriel (MEF, MS et PTF) - Analyse documentaire des rapports de suivi et d'évaluation
b) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle aidé les pays à accorder une plus grande priorité aux besoins des plus démunis (plus particulièrement ceux des femmes et des filles) et à réduire l'exclusion ?	i. Présence de politiques pro-pauvres dans les stratégies nationales; ii. Enveloppe budgétaire contre les discriminations de genre et l'exclusion ; flux des dépenses ; priorités réactives données aux populations défavorisées et aux femmes dans les stratégies nationales, les budgets ; mesures favorables à l'inclusion sociale. iii. Preuves de la distance parcourue et des trajectoires du changement.	Mali : inventaire des données sexo spécifiques en 2008 Favoriser une meilleure cohérence des interventions des agences du Système des Nations Unies au Mali en matière de genre ; 15 sept. 2010. Inégalités de genre et éducation au Mali ; Marie-France Lange 2003 Rapport sur l'évolution du secteur agricole et	Interview Société Civile Interview des responsables des secteurs

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
		des conditions de vie des ménages au Mali Rapport sur la situation de la femme au Mali ; Décembre 2007	
c) De quelle manière, et pourquoi, l'ensemble des modalités de l'aide (y compris le soutien financier général ou le soutien financier spécifique à certains secteurs) ont-elles évolué, quel effet la DdP a-t-elle eu sur ces différentes modalités et quels ont été les résultats obtenus en termes de développement ? »	i. changement de types d'aide par projets dans les secteurs ciblés; ii changements dans les budgets alloués en appui budgétaire ;	Enquête Agricole de Conjoncture 2006/2007, EAC2006/2007 Résultats définitifs Statistique et Documentation, CPS/MA, CPS 003	Interview Société Civile Interview des responsables des secteurs
d) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle abouti à des augmentations durables des capacités institutionnelles et du capital social à tous les niveaux pour fournir des prestations de service et relever les défis auxquels se heurte le développement ? Pourquoi, comment et où, et quels en sont les effets ?	i. Preuves des changements survenus au niveau : des capacités administratives, y compris les organisations de la société civile. ii. aptitude à consulter et à rendre des comptes aux parties prenantes ; iii. travail de partenariat et formation de réseaux; iv. apprentissage par la réalisation ; v. décentralisation ; vi. réglementation efficace ; vii. suivi politique et stratégique ; viii. évaluation et émission de rapports. <i>(trois engagements du Programme d'Action d'Accra sur le renforcement des capacités et les 5 engagements sur l'utilisation des systèmes nationaux)</i>	Bilan du Plan National d'Actions sur l'Efficacité de l'Aide au développement 2007-2009 Attentes du Gouvernement du Mali et des Partenaires techniques et financiers vis-à-vis du Groupe de travail Efficacité de l'aide en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Mali Deuxième Rapport de mise en œuvre des OMD au Mali : décembre 2009	Interview Société Civile Interview des responsables des secteurs Revue des données statistiques
e) La mise en œuvre de la DdP a-t-elle eu		Rapport de suivi de la DdP	Revue documentaire

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
des conséquences imprévues, négatives ou positives, au niveau des résultats obtenus en termes de développement ? A-t-on constaté des preuves indiquant qu'il existe de meilleures solutions pour faire en sorte que l'aide contribue davantage aux résultats obtenus en termes de développement ?		Rapport et opinion de la Société Civile	Interview des acteurs clés
f) La Déclaration de Paris a-t-elle renforcé l'impact de l'APD pour atteindre [les objectifs de la stratégie de développement national] et des OMD ?	i. Distance et trajectoires du changement, changements de type pré/post Déclaration de Paris. ii. Cartographie et pondération des facteurs contributifs potentiels	Mali : Synthèse Rapport de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement Novembre 2007 Etude de cas sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide internationale au Mali depuis l'adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté,	Revue documentaire Interview des responsables Interview de la Société Civile
4. Conclusions			
i. Quelle a été la pertinence de la Déclaration de Paris et la manière dont elle a été mise en oeuvre dans le cadre des défis posés par l'efficacité de l'aide ? ii. Dans quelle mesure chacun des cinq principes de la Déclaration de Paris a-t-il été respecté et mis en oeuvre et dans quelle mesure les priorités du programme d'Accra ont-elles été prises en compte ? Pourquoi ? A-t-on constaté de conflits ou compromis entre eux ? iii. Qu'a accompli la Déclaration de Paris en termes d'efficacité de l'aide et de résultats de			

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>développement ? Quelle est l'importance de ces contributions ? S'agit-il de résultats durables ? A-t-on constaté des éléments indiquant qu'il existe une meilleure manière de renforcer l'efficacité de l'aide et de contribuer davantage aux résultats de développement ?</p> <p>iv. Quelles conséquences la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a-t-elle eu au niveau des fardeaux liés à la gestion de l'aide incombant respectivement aux pays partenaires et aux donateurs, par rapport à l'évolution des volumes d'aide et de la qualité de l'aide et des relations entre partenaires ? S'agit-il de conséquences plutôt temporaires ou durables ?</p> <p>v. Quelle valeur ajoutée la coopération pour le développement basée sur le modèle de la Déclaration de Paris a-t-elle créée par rapport à ce qui existait avant la Déclaration de Paris, et parallèlement à d'autres moteurs de développement au sein de chaque pays, d'autres sources de financement consacrées au développement et d'autres partenaires de coopération pour le développement que ceux qui ont jusqu'alors souscrit à la Déclaration ?</p> <p>vi. Quels sont les messages clés destinés aux a) parties prenantes nationales b) aux pays et</p>			

Questions d'évaluation fondamentales & sous-questions proposées	Types de preuves suggérés et, si possible, indicateurs	Sources de données probables	Méthodes et techniques destinées à la collecte des données, l'analyse et la validation
<p>organismes donateurs ?</p> <p>vii. Quelles sont les principales répercussions concernant l'efficacité de l'aide sur le long terme, au vu de l'émergence des nouveaux défis et des nouvelles opportunités (comme notamment le changement climatique), de l'arrivée de nouveaux acteurs et de la formation des liens nouveaux ?</p>			

Annexe 1 : Structures impliquées dans la gestion de l'APD au Mali

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	1. Direction de la Coopération Internationale (DCI)	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale en matière de promotion de la coopération économique, sociale, culturelle, scientifique et technique internationale</p> <p>A ce titre, elle procède à Toutes recherches et études nécessaires à l'élaboration de la dite politique notamment celles relatives aux questions économiques internationales liées à l'aide au développement.</p> <p>La mise en œuvre des procédures administratives de conclusion et de suivi des accords et conventions de financement auxquels le Mali est partie prenante</p>
Ministère de l'Economie et des Finances	1. Direction Générale du Budget (DGB)	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale en matière budgétaire, assurer la coordination et contrôler sa mise en œuvre.</p> <p>A ce titre, elle dispose de :</p> <p>Trois (3) Sous Directions sur cinq (5) sont impliquées dans la programmation, la gestion et le suivi de l'aide extérieure, à savoir :</p> <p>La Sous Direction Cadrage Budgétaire Faire la synthèse périodique de l'état de mise en œuvre des conditionnalités des conventions de financement se rapportant à la gestion budgétaire.</p> <p>La Sous Direction Aides Extérieures qui à travers sa Division Prêts est chargée entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier toutes les sources de financements extérieurs au titre des prêts et suivre leur exécution ; participer à la programmation pluriannuelle des prêts ; examiner en rapport avec les services compétents les projets de convention à conclure avec les partenaires techniques et financiers ; suivre les appels de fonds <p>La Division Dons joue les mêmes rôles pour les aides non remboursables.</p> <p>La Sous Direction Préparation et Suivi du Budget</p>

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
		Elle gère une partie des demandes de décaissements ; certaines sont gérées au niveau des conseillers du ministre
	2. Direction Générale de la Dette Publique. (DGDP)	<p>Concevoir, coordonner et contrôler des éléments de la politique d'endettement de l'Etat.</p> <p>A ce titre, elle recueille, enregistre et analyse toutes informations relatives à la dette, donne un avis technique préalable sur tout accord de financement interne ou externe à la charge directe ou indirecte de l'Etat. Elle centralise et suit l'audit des comptes spéciaux des projets, objet de financement. En rapport avec les départements concernés, la DGDP participe aux négociations relatives aux accords d'emprunts et aux renégociations de la dette, procède au recouvrement des fonds des prêts rétrocédés. Par ailleurs, elle suit en partie les dons.</p>
	3. Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) à travers l'Agence Comptable Centrale du Trésor. (ACCT)	<p>Centraliser, et vérifier les documents et situations des comptes supérieurs ;</p> <p>Produire et contrôler des documents périodiques et définitifs en vue de l'établissement de diverses statistiques et de comptes généraux ;</p> <p>A ce titre, elle procède à :</p> <p>l'élaboration des plans prévisionnels de trésorerie (réception, enregistrement, paiement et reporting des fonds décaissés par les PTFs) ; le suivi et le compte rendu de l'exécution du plan de trésorerie ; l'exécution des opérations des recettes et des dépenses ordonnancées par les correspondants du trésor, et toutes autres opérations assignées par l'ordonnateur principal ; l'établissement du compte général de l'Etat, du tableau de concordance et du projet de loi de règlement ; la tenue de la comptabilité auxiliaire et générale du poste ; la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiés à l'Etat.</p>

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
	4. Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPd)	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale en matière de planification et de gestion du développement et veiller à leur application..</p> <p>A ce titre, elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonne les stratégies sectorielles de développement économique, social et culturel aux niveaux national, régional et local ; suit et élabore les politiques, stratégies, plans et programmes de développement, y compris le Programme d'Investissements Publics et veiller à leur cohérence macroéconomique, temporelle, intersectorielle et spatiale ; évalue, programme et suit l'exécution de la contrepartie malienne des projets et programmes ; évalue les projets et programmes inscrits au BSI
	5. Cellule Technique du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT/CSLP)	<p>Assurer le Secrétariat Technique des mécanismes institutionnels du CSLP.</p> <p>A ce titre, elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> suit le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels il joue le rôle de secrétariat et d'animation ; fait la synthèse des travaux des groupes thématiques ; assure la cohérence entre les travaux des groupes thématiques ; prépare les documents à soumettre au Comité de Pilotage, à la Commission Mixte Mali - Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation ; organise et anime les séminaires et ateliers nationaux et régionaux lors de l'élaboration du CSCRP.
	6. Secrétariat à l'Harmonisation de l'aide (SHA)	<p>Mettre en œuvre le Plan National d'Action relatif à l'efficacité de l'aide 2007-2009 dont il assure le suivi en relation avec les départements ministériels et structures impliquées dans la gestion de l'aide ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer l'interface avec le Pool Technique de l'Harmonisation des Partenaires Techniques et Financiers ; Développer le dialogue, avec les Partenaires Techniques et Financiers en

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
		<p>vue d'une meilleure coordination de l'aide par le Gouvernement.</p> <p>A ce titre, il contribue à faciliter l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Paris,</p>
	7. Cellule d'Appui à la Reforme des Finances Publiques (CARFIP)	Animer et coordonner les activités se rapportant à la politique de réforme des finances publiques.
	8. Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP)	<p>Elaborer et contrôler la mise en œuvre de la politique nationale en matière de marchés publics et de délégations de service public.</p> <p>A ce titre, elle élabore la réglementation des marchés publics et des délégations de service public et veille à son application.</p>
Ministère de l'Administration et des Collectivités Locales	1. Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT)	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale de décentralisation et participe à sa mise en œuvre.</p> <p>A ce titre, elle procède à :</p> <p>La réintégration de la dimension spatiale dans l'approche de résolution des problèmes économiques et sociaux ;</p> <p>Une nouvelle répartition des compétences (pouvoirs de décision), des ressources (humaines et financières) et du patrimoine national entre l'Etat et les collectivités ;</p> <p>La mise en place de nouvelles méthodes et règles de relation de partenariat entre les acteurs appuyant le développement local (notamment la coopération décentralisée).</p>

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
	2. Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)	<p>Suivre l'évaluation des activités du partenariat Gouvernement - ONG.</p> <p>A ce titre, elle procède à :</p> <p>La préparation des dossiers d'accord-cadre à l'attention du Ministre ;</p> <p>La délivrance des certificats d'opérationnalité ;</p> <p>Le suivi-évaluation des activités des ONG à travers l'organisation de la concertation nationale;</p> <p>L'exécution des missions de suivi-évaluation des activités des ONG sur le terrain;</p> <p>L'élaboration bilan annuel des ONG et la mise à jour du répertoire national des ONG</p>
	3. Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANICT)	<p>Contribuer à travers un appui financier direct aux collectivités territoriales, à l'amélioration des conditions de vies sociales et économiques de la population par la réduction significative de la pauvreté.</p> <p>A ce titre, elle reçoit et alloue aux collectivités territoriales (par un système de péréquation) les subventions destinées à la réalisation de leurs investissements, sous leur maîtrise d'ouvrage</p>
Ministère de la Santé	1. Direction Nationale de la Santé (DNS)	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale en matière de santé publique, d'hygiène publique et de salubrité et d'assurer la coordination et le contrôle des services régionaux et des services rattachés qui concourent à la mise en œuvre de cette politique.</p> <p>A ce titre elle :</p> <p>prépare les projets, programmes et plans d'action et veiller à l'exécution desdits programmes ;</p> <p>coordonner, superviser et contrôler les activités des services d'exécution et évaluer leurs résultats.</p>
	2. Cellule de Planification Statistique (CPS)	<p>Assurer la mission centrale de planification et d'information dans les différents secteurs.</p> <p>A ce titre, elle est chargé de :</p>

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
		<p>suivre les dossiers de requête de financement et de la coopération technique ; procéder à l'évaluation ex post des projets et programmes sectoriels ; coordonner la préparation des plans, programmes et projets ainsi que l'analyse des politiques et stratégies sectorielles du département.</p>
Ministère de l'Education de Base et des Langues Nationales	1. Cellule de Planification Statistique (CPS)	IDEM CPS santé
Ministère de l'Agriculture	1. CPS Agriculture (Développement Rural)	IDEM CPS santé
Ministère de l'Equipeement et des Transports	1. Direction Nationale des Routes	<p>Elaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine des routes et des ouvrages d'art et d'assurer la coordination et le contrôle de l'activité des services et organismes publics et privés qui concourent à la mise en œuvre de cette politique.</p> <p>A ce titre elle : préparer les projets de programmes et les plans d'action ; fournir un appui conseil aux collectivités territoriales</p>
	2. CPS Equipement et Transports IDEM CPS santé	IDEM CPS santé
Ministère du Travail de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat	1. Commissariat au Développement Institutionnel	<p>Elaborer les éléments de la politique de modernisation de l'Etat et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.</p> <p>A ce titre elle : élaborer et assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures de réforme visant à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'Etat et des Collectivités Territoriales ; élaborer ou proposer les mesures et actions destinées à accroître l'efficacité des services et organismes publics, à améliorer leurs relations avec les usagers, à simplifier les procédures et formalités administratives ; - identifier et proposer les mesures de renforcement de la société civile et de promotion de sa participation avec l'appui des PTFs.</p>
Tous les Ministères	1. Direction Administrative et Financières (Reforme en cours appelée Direction des Finances et du Matériel)	<p>Missions clés en matière de gestion de l'aide : Elaborer au niveau du département ou du groupe de départements ministériels, les éléments de la politique nationale dans les domaines de</p>

Autorités de Tutelle	Structures	Missions clés en matière de gestion de l'aide:
		<p>la gestion des ressources financières et matérielles et de l'approvisionnement des services publics.</p> <p>A ce titre elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> préparer et exécuter le budget du département ministériel ; fait des études sur la stratégie budgétaire du département ministériel ; élaborer le cadre de dépenses à moyen terme du département ; faire les états de rapprochement avec le Trésor et les banques ; établir les états financiers du département ; diffuser le budget et l'adopte ; assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du Budget Spécial d'Investissement ; établir les projets de marchés, baux et conventions et participer au contrôle de leur exécution ; faire respecter les règles et procédures d'appel à la concurrence relatives à la passation des marchés administratifs et aux contrats de fournitures, travaux ou services concernant les budgets ou fonds (intérieurs et extérieurs) placés sous le contrôle du Ministre ; tenir et met à jour le fichier fournisseurs aider la CPS à atteindre les déclencheurs des PTFs et élaborer les demandes de décaissements.
	<p>2. Projets et Programmes (214 dont 173 Actifs et 41 Silencieux)</p> <p>Les projets et Programmes sont l'expression concrète des efforts déployés dans le pays pour lutter contre la pauvreté en cherchant à atteindre les objectifs fixés. Avant le lancement de projets, le pays élabore des stratégies globales pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique.</p>	<p>Recevoir les fonds, les dépenser conformément aux plans opérationnels et rendre compte (Revue Annuelle Conjointe)</p>

Annexe 2 : Liste des figures

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB (2000-2009)

Graphique 2 : Evolution de l'APD au Mali de 2000 à 2009 (milliards de \$ US)

Graphique 3 : Décomposition de la part agricole dans le PIB

Graphique 4 : Décomposition de la contribution du secteur primaire à la croissance économique

Graphique 5 : Evaluation des indicateurs de la DdP pour le secteur agricole

Graphique 6 : Evolution des financements acquis des P/P dans le SDR

Graphique 7 : Répartition des sources de financement SDR

Graphique 8 : Evolutions budget d'Etat secteur santé et budget d'Etat total 2005-2009 (en milliard de F CFA)

Annexe 3 : Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution de l'IDH

Tableau 2: Quelques principaux indicateurs clés de développement au Mali

Tableau 3 : Evolution sectorielle en pourcentage du PIB de 2007 à 2009

Tableau 4 : Taux de croissance réelle du PIB

Tableau 5 : Evolution du TOFE de 2006 à 2009 (Milliards de FCFA)

Tableau 6 : Répartition du Cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT) par Axe (Milliards de FCFA)

Tableau 7 : Répartition relative du CBMT par Axe

Tableau 8 : Transferts des Migrants (Millions de FCFA)

Tableau n°9: Partenaires Techniques et Financiers du Mali

Tableau n° 10 : Prévisions des appuis budgétaires 2010-2012

Tableau n° 11 : Évolution de la part des dons - projets, aides budgétaires globales et aides budgétaires sectorielles par rapport au total des dons de 2007 à 2009 (Milliards de FCFA)

Tableau n° 12: Evolution du ratio APD/PIB (en millions de dollars)

TABLEAU N° 13: Ressources Financières Milliards de FCFA

Tableau n° 14 : Evolution de l'APD de 2000 à 2009 (en millions de dollars)

Tableau n° 15 : Les principaux donateurs du Mali en 2009 en millions de francs CFA

Tableau N° 16: Global de Positionnement des PTF

Tableau n° 17 : Résumé des résultats intermédiaires

TABLEAU : 18 : *EVOLUTION NOMBRE DE CSCOM FONCTIONNELS (2003-2009)*

Tableau : 19 Evolution des ratios par type de personnel et par zone de pauvreté

Tableau 20 : Consultations externes déclarées par les Hôpitaux en 2009 et proportion de consultants référés parmi l'ensemble des consultants externes déclarés

Tableau 21 : Contributions sectorielles à la croissance économique (à prix constants)

Tableau 22 : Contributions du secteur primaire à la croissance économique (à prix constants)

Tableau 23 : Répartition du portefeuille des PP par type de financement (en millions de F CFA)

Tableau n° 24 : Evaluation des Opérations d'aide budgétaires au mali

Tableau N°25 Engagements financiers par PTF période 2009 – 2015 (milliards FCFA)

Tableau N°26 : Situation des décaissements des PTF en 2009 et 2010 (en milliards de FCFA)

Tableau N° 27 : Financements reçus de l'Etat et des PTF de 2005 a 2008

Tableau N° 28 : annonces des PTF signataires du compact dans le CDMT révisé

Tableau N° 29 : Récapitulatif des Indicateurs de Couverture de santé 2003-2009

Tableau 30 : Objectifs et missions des structures colocalisées

Annexe 4 : Liste des Personnes Rencontrées.

	PREMONS et NOM	STRUCTURE	FONCTION
1.	Abdoulaye MINTA	DGI	Analyste
2.	ABDOULAYE TOURE	DGB	DIRECTEUR
3.	ABDOULAYE TRAORE	CARFIP	CHARGE FIN. PUBLIQUES
4.	ABDRAHAMANE DICKO	USAID	PROGRAM OFFICE
5.	ABOUBACRINE ALPHA	DG/CPS/MPHN	DG
6.	ADAMA MAGASSOUBA	CT/CSLP	ANALYSTE
7.	ADBOULAYE DEMBELE	BAC+	CONSULTANT
8.	ALLASSANE A. MAIGA	D.ADJ. DNRD	DIRECTEUR ADJOINT
9.	BAMOUSSA KONE	DRPD	CHEF DIVISION
10.	BAPTISTE GERBER	SHA/CSLP	CONSEILLER
11.	Birgit JOUSSEN	AMBASSADE D'Allemagne	CONSEILLERE
12.	BOUYA TRAORE	ACCT/DNTCP	CHEF COMPTABLE
13.	Cheick Oumar GUINDO	DNPD/MEF	Planificateur
14.	Chnstine SOW	UNICEF	Chef Suivre enfant
15.	Christian Eghoff	Banque Mondiale	Spécialiste en Opérations
16.	Claude GOULET	ACDI	Directeur adjoint
17.	Désiré BALLO	ASDI	Chargé de pr DH/OSC
18.	Drissa M. SIDIBE	SHA	Planificateur
19.	DRISSA MANSA SIDIBE	SHA/MEF	EXPERT
20.	EMILE JEANNET....	U.E	CHEF COOP.
21.	FLORENCE RICHARD	BAD	CHARGHE COORDINAT.
22.	Gustave NEBIE	UNICEF	Chef politique social
23.	HAMADOU N. TRAORE	AMB. PAYS-BAS	CONSEILLER
24.	Hariatou DIARRA	AMM	Conseillère Technique
25.	IBRAHIMA GOITA		AGENT DNCF
26.	Ichiaka MARIKO	CADB	Chef Section SE
27.	Ismalia KONATE	BVG	Vérificateur
28.	Issa BOUARE	INSTAT	Statisticien
29.	ISSA KEITA	DNCF	CHEF DE DIVISION
30.	JACOB ASLANDER	AMB. PAYS-BAS	CHARGE D'AFFAIRES
31.	Jesus DIAZ	AECID	Responsable Projet
32.	JULIE CHGVILLARD	POOL TECHNIQUE	ASSISTANTE
33.	Kaba DIAKITE	CREN/DCI	Coordinateur
34.	KALILOU THERA	ACCT/DNTCP	1er Fondé de Pouvoirs
35.	Karim MEDONALD	ASDI	Chef du Coop S.
36.	Lmma Sancher	AECID	Coordonateur
37.	Lollo DARIN	ASDI	2conomiste
38.	Louis Verret	ACDI	Directeur
39.	Luc J. GREGOIRE	PNUD	Economiste Principal
40.	Mahamadou SIDIBE	DAF/MS	Chargé des Comptes
41.	Mahamadou Zibo MAIGA	PRECAGED/MEF	Coordinateur
42.	MAHAMADOU ZIBO MAIGA	PRECAGED	COORDONNATEUR
43.	MAHAMANE ABAKARY MAIGA	CPS/MEAU	CP/UPA
44.	Maimouna K. TRAORE	CSLP	Analyste/Assistante
45.	Malim LUNDBENG	ASDI	Chargé prog.
46.	MAMADOU A. DEMBELE	SHA/MEF	PRESIDENT
47.	Mamadou Dembélé	SHA	Président
48.	Mamadou W TRAORE	Amb Pays Bass
49.	Mamby FOFANA	ASDI	Charge prog R Nat

50.	Manda Sadio Keïta	FAO/MALI	Assistant/FAOR
51.	Marcer K RUDASINGWA	UNICEF	Représentant
52.	Mariam Mahamat Nour	FAO/MALI	Représentant
53.	MARIMPA SAMOURA	CARFIP	CHEF DIV. ETUDES
54.	MME BAMBA TAIBATOU THIAM	SHA	A.ADM ET F
55.	Mme DIARRA AMINATA COULIBALY	ACCT/DNTCP	Agent Comptable Central du Trésor
56.	Mme Diawara Ariame Marie SANARE	ASDI	Assistante
57.	Mme Keita Fatoumata CISSOKO	CAFO	Sécret. Aux Finances
58.	Mme Mariam DIAKITE	DAF/MATCL	Chef Section
59.	Mme MBARANGA GASARABWE	Nations Unies	RR/RC
60.	Moctar KONE	SC/CS	Conseiller
61.	Modibo TOURE	FAO/MALI	Consultant/GT EAR
62.	MOISE DEMBELE	SDAE	INSPECTEUR DES FINANCES
63.	MOUSSA DEMBELE	SHA/MEF	EXPERT
64.	Moussa SIDIBE	D – N –A	Chargé de programme
65.	NEBIE PIERRE A	POOL TECHNIQUE	COORD. POOL TECH.
66.	Nouhoun CISSE	DGB/MBF	Chargé d'Etudes
67.	Olea Azaola	AECID	Responsable Projet
68.	Oumar DEMBELE	CNSC	Conseiller Technique
69.	Oumar MED Sy	OTC	Responsable Projet
70.	PERIET CHRISTOPHE		CHARGE DE PROG.
71.	ROBERT DIARRA	DEB	SOUS DIRECTEUR
72.	SALIF SAMAKE	CPS/SECTEUR SANTE	DIRECTEUR
73.	Sambou WAGUE	DCI/MAECI	Directeur
74.	SEKOUBA DIARRA		COORDINATEUR
75.	Seydou DIAKITE	DAF/MA	Divisions Finances
76.	Siaka SANOGO	MEF	CT
77.	Sidi Yaya CISSE	CPS	Chef CPA
78.	Soungalo KONE	DGNP-DSP	DGA
79.	Thiéoura SIDIBE	UNICEF	Spécialiste en politique de Sté
80.	TIMOTHY STEIN	USAID	PROGRAM OFFICE
81.	Yiva SCHWINN	ASDI	Chargé de pr eau/assain
82.	Younoussa T. TRAORE	DCI/DCM	Chef/DCM
83.	Yves PETILLON	Amb Pays Bas	Consultant

Annexe 5 : Liste des Documents Consultés

BIBLIOGRAPHIE

Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide-MEF

1. Termes de Référence pour l'Evaluation Nationale de la Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

CAD-OCDE

2. Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales
3. Matrice opérationnelle pour les évaluations nationales.
4. Evaluation de la Déclaration de Paris Phase 2 :
5. Document d'approche -25 mai 2009

6. Cadre d'évaluation et plan de travail
7. Aid Effectiveness and Development Effectiveness
8. (Etude Thématique- Version Anglaise)
9. Development resources beyond the current reach of the Paris Déclaration.
10. Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Mali
11. Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris- Note de Synthèse (Juillet 2008).
12. Déclaration de Paris et Plan d'Action d'Accra
13. Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Normes de qualité pour l'évaluation du développement, OCDE

Niveau national

1. DP- Monitoring 2010 : Données 2009

2. Revue Budgétaire Conjointe- Octobre 2009- Aide Mémoire (Janvier 2010)
3. Rapport 2006

4. Division du Travail et Complémentarité

5. Evaluation des Opérations d'Aide Budgétaire au Mali -2003 A 2009 – rapport documentaire Volume II : Annexes- 1ere Version -16 août 2010

6. Attentes du Gouvernement du Mali et des Partenaires techniques et financiers vis-à-vis du Groupe de travail Efficacité de l'aide en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Mali, Ministère de l'Economie et des Finances

7. Cadre des ressources à moyen terme 2010-2012 (CRMT), octobre 2009, Coordination des Partenaires Techniques et Financiers – Mali

8. Revue budgétaire conjoint – Aide mémoire, janvier 2010, Ministère de l'Economie et des Finances

9. Initiative sur les systèmes nationaux et la santé (CSI-H) : Note de réflexion pour le Mali - Soutien aux efforts Maliens pour respecter les engagements contractés au titre de la Déclaration de Paris quant à l'utilisation et au renforcement des systèmes nationaux, en prenant la santé comme secteur de référence

10. Le développement au Mali : des mondes séparés ?
11. L'harmonisation des bailleurs de fonds : entre efficacité et démocratisation – étude de cas IV, Hamidou Magassa et Stefan Meyer

12. Bilan du Plan National d'Actions sur l'Efficacité de l'Aide au développement 2007-2009
13. La Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) 2008-2011
14. Le Plan National d'Actions de Mise en œuvre des Recommandations issues des Etats Généraux sur la Corruption et la Délinquance Financière 2009 – 2013
15. Cadre des ressources à moyen terme 2010-2012 (CRMT), octobre 2009, Coordination des Partenaires Techniques et Financiers – Mali
16. Revue budgétaire conjoint – Aide mémoire, janvier 2010, Ministère de l'Economie et des Finances
17. Plan d'intervention des consultants (révisions 1 et 2)
18. Tableaux Division du travail
19. Attentes du Gouvernement du Mali et des Partenaires techniques et financiers vis-à-vis du Groupe de travail Efficacité de l'aide en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Mali, Ministère de l'Economie et des Finances
20. Chronogramme révisé 2
21. DP monitoring 2010-donneurs 2009
22. Evaluation conjointe de la Déclaration de Paris, Phase 2, Cahier des charges générique destiné aux évaluations nationales
23. Enquête OCDE 2008 de suivi de la Déclaration de Paris
24. Le développement au Mali : des mondes séparés ? L'harmonisation des bailleurs de fonds : entre efficacité et démocratisation – étude de cas IV, Hamidou Magassa et Stefan Meyer
25. Plan national d'actions de l'efficacité de l'aide 2007-2009
26. Evaluation des opérations d'aide budgétaire au Mali de 2003 à 2009 Rapport documentaire VOLUME II, 1^{ère} version, 16 août 2010
27. Arrêté n° 07-1486/MEF-SG du 12 juin 2000 portant mise en place du Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA)
28. Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, OCDE, 2005
29. Programme d'Action d'Accra, OCDE, 2008
30. Etude de cas sur la coordination, l'harmonisation et l'alignement de l'aide internationale au Mali depuis l'adoption du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Eric Champagne avec la collaboration de Rosa Alonso Terme, Marcos J Van Den Boogard, ouagadougou, novembre 2003, Institut de la Banque mondiale, 13 pages, novembre 2005
31. Cadre de dépenses à moyen terme 2003-2007
32. Champagne 2003, PRSP study, Mali
33. Enquête 2006 de suivi de la Déclaration de Paris, chapitre par pays Mali 13 pages, OCDE,
34. Enquête 2008 de suivi de la Déclaration de Paris, chapitre par pays Mali 13 pages, OCDE,

35. La Déclaration de Paris, analyse de la FECONG
36. Evaluation des opérations d'aide budgétaire au Mali de 2003 à 2009, Rapport documentaire- Volume II, Annexes, 1^{ère} version, 16 août 2010, Evaluation pour le compte de la Commission de l'Union Européenne
37. Enquête 2008 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris- Une aide efficace d'ici 2010 ? Les actions à prendre. Volume 2, chapitre par pays Mali, 17 pages
38. Aide mémoire, Mission d'appui à la réalisation d'un plan d'actions national sur l'efficacité de l'aide au développement , 15-19 janvier 2007, Franke Toornstra et Mamadou Tangara
39. Accélération des déboursements et efficacité de l'aide au développement entre Accra et Doha et dans un contexte de crise, Synthèses des principales conclusions, Colloque organisé à l'initiative du Président Abdoulaye Wade, 28-29 octobre 2009, Dakar, 39 pages
40. Pour une gestion efficace de l'aide- Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD, OCDE, 2008, 27 pages
41. Présentations à l'atelier régional sur la division du travail pour l'Afrique francophone, Tunis : 2-3 novembre 2010
42. Evaluation de la Déclaration de Paris-Phase 2, Présentations de Dorte Kabell, Atelier régional des pays francophones et lusophones de l'Afrique sur l'enquête 2011 sur la Déclaration de Paris, praia, 13-14 octobre 2010
43. Suivi du plan d'action de la Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) Niveau Groupes Thématiques Pool Technique des partenaires techniques et financiers au Mali Version provisoire 5 décembre 2009, 19 pages
44. Division du Travail suite W SNU. UE CNUCED 20/07/2010
45. Matrice des Engagements du Forum d'Accra : Matrice Declen AAA SHA V2
46. Réformer le système d'aide : le cas du Mali, PNUD, OCDE, Club du Sahel (1999)
47. Stratégie d'aide-pays (CAS) pour le Mali, 2008-2011
48. Banque Mondiale – Rapport annuel 2010 (Bilan de l'exercice)
49. Plan National d'Action sur L'Efficacité de l'Aide Au Développement – Avril 2008
50. Mali : Synthèse Rapport de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement Novembre 2007
51. Deuxième Rapport de mise en œuvre des OMD au Mali : décembre 2009
52. Rapport sur la situation de la femme au Mali ; Décembre 2007
53. Mali : inventaire des données sexospécifiques en 2008
54. Inégalités de genre et éducation au Mali ; Marie-France Lange 2003

Secteur Santé

- PRODESS I et II (+PRODESS II prolongé)
- Politique nationale de Développement Sanitaire
- Bilan de la politique sectorielle en matière de santé
- Rapport Techn et Financiers d'exécution
- Revues Budgétaires Conjointes

- Annuaires Statistiques

Secteur Agriculture

Les 5 documents fédérateurs

- a) . Loi d'orientation Agricole
- b). Schéma Directeur du Développement Rural
- c). CSCRP
- d). Strtégie de Croissance Accélérée
- e). PDES
- Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
- Politique Ntionale de Développement de l'Elevage
- Plan de passage à l'Approche Sectorielle

- Lecture croisée des documents de politiques et de stratégies dans le domaine du développement agricole

- PAPAM³
- PASAM⁴
- PCDA⁵
- CDMT du secteur
- Revue des Projets et programmes du secteur
- MENOR⁶
- Rapport sur l'évolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Mali
- Enquête Agricole de Conjoncture 2006/2007, EAC2006/2007 Résultats définitifs Division Statistique et Documentation, CPS/MA, *CPS 003*

PNUD (système des Nations Unies)

Favoriser une meilleure cohérence des interventions des agences du Système des Nations Unies au **Mali** en matière de **genre** ; 15 sept. 2010.

PNUD : Troisième cadre de coopération avec le Mali (2008-2012)

Appui conjoint des Nations Unies à la Promotion des Droits Humains et du Genre au Mali (PCDHG)

Programme d'appui au Renforcement de l'équité Hommes/femmes pour la réduction des disparités économiques et socio - politiques (PAREFH 3)

Projet d'Appui à l'Observatoire du DHD et de la Lutte contre la pauvreté (Phase 3)

³ Programme d'Appui à la Productivité Agricole du Mali

⁴ Programme d'Appui au Secteur Agricole

⁵ Programme de Compétitivité et de Développement Agricole

⁶ Monitoring Externe National Orienté sur les résultats

Annexe 6 : Liste de l'Equipe d'Evaluation du Mali.

Prénom et Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	E-mail.
Siaka Sanogo	Conseiller Technique au MEF. Président du GRN	Ministère de l'Economie et des Finances	76 42 56 37	Sasiaka@yahoo.fr
Mamadou Dembélé	Président du SHA	Avenu de l'yser-CSLP-Bamako-Mali	20 23 23 41	mamadoudembélé@yahoo.fr
Sékouba Diarra	Coordonnateur de la CT-CSLP	Avenu de l'yser-CSLP-Bamako-Mali		
Pierre Nébié	Coordonnateur Pool Technique	BP 120 Bamako-Mali	20 22 96 04 44 38 02 11	Pièrre.nebie@orangemali.net
Moussa Dembélé	Expert au SHA	Avenu de l'yser-CSLP-Bamako-Mali	20 23 23 41	Moudb1@yahoo.fr
Drissa Mansa Sidibé	Expert au SHA	Avenu de l'yser-CSLP-Bamako-Mali	20 23 23 41	Sidibedrissa2000@yahoo.fr
Baptiste Gerbier	Assistant Technique/ Conseiller du Président du SHA	Avenu de l'yser-CSLP-Bamako-Mali	20 23 23 41	
Christian Ceghoff	Assistant Technique du Pool Technique.			

2. Consortium des Bureaux d'Etudes :

Prénom et Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	E-mail
Jean Aouba	Directeur ADERC	06 BP 9992 Ouagadougou 06 Burkina Fasso	226 50 30 05 09	ardecfaso@voila.fr
Mamadou Baba Touré	Directeur BAC+	BP 1985 Bamako-Mali	223 20 21 16 01	Babatouré69@yahoo.fr

3. Equipe de Consultants :

Prénom et Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	E-mail
Sinsé Bagayoko	Consultant	BP 1985 Bamako-Mali	66 74 72 92	sinsebaga@yahoo.fr
Sidi Y. Cissé	Consultant	BP732 Faladiè Sema Rue 832 Porte 230	66 69 94 85	sidicissé@hotmail.com
Abdoulaye Dembélé	Consultant	BP 133 Bamako- Mali	76 46 13 75 20 22 26 05	Adembélé54@hotmail.com
Bassirou Diarra	Consultant	BNDA-Mali ACI-2000	76 46 45 79 66 68 26 26	bassiroud@yahoo.fr
Justin Hien	Consultant	03 BP 7067 Ouaga 03	70 27 04 25	hienjustindano@yahoo.fr
Cheick O. Sidibé	Consultant, Chef d'Equipe	BP 2371 Bamako-Mali	66 72 33 43	Cos_sidibé@hotmail.com
Martin Sidibé	Consultant	BP 201 Bamako-Mali	66 98 38 54	Msidibé48@yahoo.fr